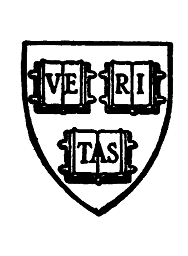
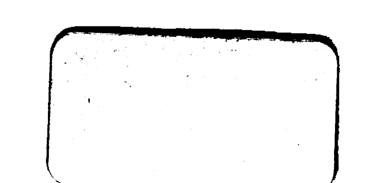


ANTIQUAIRES DE LA

TORIQUE


VE RI
TAS



SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

BULLETIN HISTORIQUE

DIX-HUITIÈME ANNÉE.

69e ET 70e LIVRAISONS.

JANVIER, FÉVRIER, MARS, AVRIL, MAI & JUIN 1869.

Vol 4

Doctrina investigando restituet.



SAINT-OMER

IMPRIMERIE FLEURY-LEMAIRE, RUE DE WISSOCQ.

1869

Keller

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 1er Juin 1868.

Présidence de M. QUENSON.

Secrétaire-Général : M. Hri DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures et demie par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la réunion précédente.

HOMMAGES :

Mémoires de l'Académie du Gard, novembre 1865, août 1866.
Bulletin de l'Académie Delphinale, 3e série, t. III.
Bulletin de la Société Académique de Laon, t. XVI
Annales de la Société d'Émulation de Bruges, 3e série, t. II, nos 2 et 3.
Mémoires lus à la Sorbonne, (séances des 23, 24, 25 et 26 avril 1867.

Revue des Sociétés savantes, janvier 1868.
Revue Agricole de Valenciennes, mars 1868.
Bibliothèque de l'école des Chartes, 1868, 1re livraison.

Immédiatement après cette adoption, M. de Laplane fait remarquer qu'il a vainement cherché dans son exemplaire de Foppens l'article biographique et le portrait de l'écrivain *Franciscus Smolius*, chanoine d'Aire, né à Bruges, le même dont il a été question dans la séance dernière, il invite ses collègues à rechercher dans leurs exemplaires afin de vérifier si cette lacune existe partout.

Un autre membre, M. Albert Legrand, Vice-Président, signale à la compagnie que la restauration de la Cathédrale a été commencée, comme chacun sait, par l'ancienne chapelle du chevet ou chapelle Épiscopale, là où reposent les cendres de MM. de Valbelle. Cette chapelle notablement lézardée a dû être démolie pour être reconstruite intégralement. Il demande si le plan actuel ne doit pas être légèrement modifié et s'il n'y aurait pas lieu d'intervenir auprès de l'autorité compétente au sujet de cette modification.

Il est répondu que la Société n'a nullement été consultée ni avisée le moins du monde pour tout ce qui touche à la restauration projetée que, dès lors, cette compagnie ayant été complètement tenue à l'écart ; il est fort douteux que ses observations puissent être écoutées et qu'il est plus sage de s'abstenir de toute démarche qui ne saurait aboutir.

Cette opinion est généralement partagée ; toutefois, comme il est dans les attributions régulières de la Société de ne pas demeurer étrangère aux restaurations monumentales qui s'opèrent sous ses yeux, l'honorable Vice-Président est chargé de s'enquérir et de suivre officieusement ce qui peut intéresser les travaux de la Cathédrale, afin que s'il y a lieu il en soit régulièrement référé à qui de droit.

Sur ce même sujet, l'honorable Vice-Président expose en même temps que, s'il est bien informé, on aurait émis la pensée de remplacer le plomb des toitures de l'église, par un autre

système de couverture, afin d'obtenir une économie d'abord et ensuite par le motif que le plomb offrirait plus de dangers en cas d'incendie.

La Société croit devoir émettre quelques doutes sur l'avantage de cette substitution ; à l'unanimité elle est d'avis que d'une part ce changement produirait un bénéfice bien minime, elle pense d'autre part que, sous le rapport de l'art ce serait une idée peut-être malheureuse à laquelle il serait de son devoir de s'opposer autant qu'il serait en elle en s'adressant directement au besoin au Comité des Arts et Monuments et à M. le Ministre compétent. Tous les beaux monuments de l'Europe sont couverts en plomb, est-il dit, c'est la matière la plus durable, la plus majestueuse, la plus en harmonie avec l'architecture du Moyen-Age, si contre toute attente l'idée d'une substitution devait être admise, ce qu'on ne saurait croire, tous les efforts devraient être tentés pour en arrêter la fâcheuse réalisation.

Immédiatement après cette décision il est donné connaissance d'une lettre de M. l'abbé Robert, correspondant à Fouquières-lez-Lens ; dans cette lettre l'honorable membre envoie copie d'une réponse qu'il a reçue de M. le Ministre de l'Instruction publique, lui annonçant que la section d'Archéologie du Comité a confié à l'un de ses membres l'examen d'une demande d'allocation, pour pratiquer des fouilles sur l'emplacement présumé de l'ancien Quentovic.

Conformément à l'ordre du jour, M. le Président distribue ensuite à chacun des membres présents les 65e et 66e livraisons du bulletin historique trimestriel.

Ce bulletin sera également adressé à domicile à chacun des membres titulaires de la Société.

A la suite de cette distribution, M. le Président accorde la parole à M. de Lauwereyns de Roosendaele, pour une lecture relative aux Lieutenants Baillis du Bailliage de Saint-Omer.

Cette lecture est entendue avec un vif intérêt, la Société vote l'insertion de ce travail dans une des plus prochaines livraisons du bulletin et adresse ses félicitations à l'auteur.

Avant de lever la séance un scrutin est ouvert pour la nomination d'un membre, M. A. Dubois, chef de bureau à la mairie d'Amiens, est élu correspondant, puis la Société renvoie à M. le Trésorier le mémoire de l'imprimeur et elle décide un abonnement à la Revue critique d'Histoire et de Littérature, au prix de 15 francs.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 9 Juillet 1868.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

HOMMAGES :

Catalogue méthodique de la Bibliothèque de la ville de Boulogne-sur-mer, (livres imprimés), 2 vol. et 2 vol. de supplément.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 3e et 4e trimestres 1867.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trim. 1868.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre 1867.

Revue Agricole de Valenciennes, avril 1868.

Revue critique d'Histoire et de Littérature, 26 numéros.

Procès-verbaux des séances du Comice agricole de l'arrondissement de Douai, no 2.

Les Seigneurs de Florennes, leurs sceaux et leurs monnaies, par M. Renier Chalon.

Notice sur la vie et les travaux de M. Victor Derode, par M. A. Desplanque.

Les Fêtes religieuses du château de Moreuil, par M. l'abbé J. Corblet.

Notice historique sur l'Échevinage d'Arras, par M. Lecesne.

De l'utilité des Chambres d'Agriculture, par M. Potel-Lecouteux.

L'Institut, mars, avril 1868.

Bibliothèque de l'école des Chartes, 1868, 2e livraison.

Analyse de la correspondance :

1° M. le Sous-Préfet de Saint-Omer demande le compte-rendu des travaux annuels de la société, pour être transmis au Conseil général, il a été immédiatement répondu.

2° M. le Maire de Boulogne-sur-mer annonce l'envoi du catalogue de la bibliothèque de cette ville, en 4 volumes, dont les deux premiers comprennent tous les ouvrages que cette bibliothèque possédait à la fin de 1847 et les deux autres, sous le titre de premier supplément, les ouvrages dont cet établissement s'est accru dès premiers jours de 1848 à 1864.

De nouveaux suppléments feront connaître les accroissements nouveaux au fur et à mesure qu'il sera possible de le faire.

Des remercîments unanimes sont adressés à M. le Maire pour ce gracieux hommage, au Conseil municipal et à M. le Bibliothécaire de la ville de Boulogne, rédacteur du catalogue dont il s'agit. M. le Secrétaire-Général a la mission de transmettre ces remercîments en offrant à son tour à la bibliothèque boulonnaise les derniers volumes parus des publications de la Société.

3° M. le comte d'Héricourt, correspondant à Souchez, adresse le manuscrit qu'il avait annoncé concernant le siége d'Aire en 1641. Cet honorable membre offre avec son obligeance de fournir des notes explicatives sur l'origine de ce manuscrit et des indications généalogiques sur les noms qui s'y trouvent mentionnés. — Remercîments.

4° M. le Président Quenson dépose sur le bureau (en original) une pétition adressée le 19 juillet 1729 à Monseigneur Jean-Marie Henriau, 9e évêque de Boulogne, par Dom Étienne-Marie Loiselle, abbé régulier de l'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois de Ruisseauville, à l'effet d'être autorisé à aliéner une maison de refuge que cette communauté possédait dans la ville d'Aire ; cette maison affermée au prix annuel de 300 livres étant considérée comme inutile et n'ayant pas même servi aux chanoines pendant la dernière guerre de 1710.

Au bas de cette pétition est écrit :

« Jean-Marie, évêque de Boulogne, conseiller du roy, su-
» périeur majeur de l'abbaye de Ruisseauville etc., veu la
» requête de l'autre part etc. » Signé J.-M. E. de Boulogne,
— par Monseigneur Lesage, avec le sceau des armes, cire rouge, écartelé au premier et au 4e d'or à 3 couronnes d'épines, de sable 2 et 1 au 2e et 3e d'azur à la fasce d'argent chargé de 3 merlettes de sable.

Cette pièce pouvant offrir un intérêt historique sera insérée dans une livraison du bulletin. — Des remercîments sont adressés à M. le Président Quenson qui communique en même temps un vieux plan au trait, de la bataille d'Azincourt, avec indication de la chapelle funéraire où repose la glorieuse poussière de la noblesse française, si cruellement décimée en 1415, sur cet humble coin de terre à jamais illustré par les plus grands et les plus malheureux souvenirs.

M. le Président dépose encore, en communication, un volume de comptes de l'ancienne abbaye de Ruisseauville. Ce volume échappé à la destruction par l'insouciance ou l'oubli d'un bon fermier, est recouvert d'un parchemin provenant d'un ancien livre de chœur, il vient de se retrouver et comprend les années 1618 à 1621. Il commence par ces mots :

« Compte et estat qui faict et rend à Reverend Père en Dieu
» et souverain prélat Monsieur Philippe de Launoy, abbé de
» Saincte-Marie-au-Bois-lez-Ruisseauville sire Pierre Le
» Brun, receveur de la dite abbaye, comis par le dit seigneur
» a recevoir toutes et chacunes fermes muables et revenus
» d'icelle abbaye, où ils sont situés et assis pour 3 ans, com-
» menchant au jour de St-Remy 1600 et dix-huit includ et
» finissant à pareil jour de l'an 1620 et ung exclud, se rédui-
» sant le dit compte tant en recepte qu'en mises en monoye
» d'Arthois que l'on dit tournois dont le patard parisis faict
» treize deniers obole tournois avec protestation que faict ce
» compteur que les parties qu'il n'aura peu recepvoir seront
» comptées en remises au proufit qu'il appartiendra et si quel-

» que chose est obmise tant en recepte qu'en mises se poul-
» dra redresser cy-après au proufit susdit. »

S'en suivent les comptes concernant les lieux de « Ruis-
» seauville, Beaulieu, Plancq, Bucamp, Ste-Wandrille, Lis-
» bourg, Zezecques, Beaumez, Prendefaim, Campaignes,
» Etreuil, Maninghem-au-Val, Clenleu et Erny. »

— Une seconde partie de ce registre contient « aultre re-
» cepte des dismes et fermes muables de la dite abbaye pour
» trois années de ce dit compte échues au 1er octobre 1820 et
» ung exclud comme s'en suit : — Azincourt, Beaulieu, Bu-
» camp, Canlers, Herchin, Crespy, Lisbourg, Crecquy, Tor-
» chy, Zeaunis (sic), Campaignes, Aix et Erny, Sombremont,
» St-Michel-lès-Zumbres. » — Viennent ensuite les recettes de bois à coppe (sic) dépouillé en 1618, 1619, 1620.

— Une troisième partie a pour titre : — « Estat des deniers
» livres à bon compte de la recepte commençant au jour de la
» St-Remy 1618 et finissant à pareil jour de l'an 1619.

» Primes livré entre les mains de mon dit seigneur à plu-
» sieurs fois, comme apert par ung estat escript de sa main
» propre, là ou est repris le jour et mois plusieurs deniers les
» quels a donné à notre confrère sire Robert Dupuisch, por-
» tant la somme de III^{mil} IIII^{c} XXIII^{l} XIX^{s} IX^{d} ob. — *Jesus-*
» *Maria-Anna* † *Joseph.* »

Dans cet état des mises et payements commençant au 1er octobre 1619 et inscrits mois par mois, on lit à la date du 26 décembre 1621, la mention suivante :

« Item le XXVIe donné au serviteur de Blangys pour avoir
» porté ce que mon dict seigneur a envoyé à Monseigneur de
» Boulogne à l'arrivée du Roi de Franche, — X^{ss}. »

Ce registre se termine par un dernier cahier intitulé : —
« Estat des mises et déshoursé faits touchant la cuisine et dés-
» pense, commençant au mois d'octobre 1620. » — Il finit au mois de septembre et termine par ces mots : « Totalis des mi-
» ses susditets port quattres mil trois cents LXXII^{ll} XII^{ss}
» VII^{d} ob. »

On trouve dans cet état, comme dans ceux qui précédent, des indications intéressantes et conséquemment ce livre est renvoyé à l'examen d'un membre de la commission du bulletin pour voir s'il y a lieu d'en publier certaines parties.

— A la suite de cette communication M. Louis Deschamps de Pas dépose au nom de M. le baron Dard, membre correspondant à Paris, une indication utile à conserver, concernant une imprimerie fondée en 1512 à d'Hesdin.— Cette indication portant que la ville d'Hesdin aurait la première possédé une imprimerie en Artois est assez curieuse pour être reproduite dans le bulletin historique. En conséquence, l'impression textuelle en est ordonnée. — Remercîments.

— Immédiatement après, le même honorable membre donne également lecture d'une autre communication de M. de Coussemacker, concernant un inventaire fait en 1790, des objets qui se trouvaient à cette époque au refuge de Saint-Bertin à Bourbourg. — Renvoi au bulletin. — Remercîments.

Conformément à l'ordre du jour, M. Albert Legrand, Vice-Président, demande et obtient la parole pour donner quelques renseignements, par lui obtenu, sur le projet de changement de toiture à la cathédrale.

D'après les informations prises par l'honorable membre auprès de l'architecte de la ville, il résulte que rien n'est décidé, d'abord, quant à la substitution d'une nouvelle couverture, mais que dans le cas où le changement de plomb serait jugé nécessaire et avantageux, il n'y aurait pas lieu de s'effrayer de ce changement, attendu, est-il dit, que l'on a trouvé un nouveau système de toiture en pierres superposées, système aussi solide, aussi gracieux et moins coûteux, qui a déjà été employé avec succès dans divers édifices, notamment à la cathédrale de Chartres. Or, si un changement doit s'opérer à Saint-Omer, on emploiera le même mode et les mêmes ouvriers ; on peut donc se tranquilliser sur ce point, il n'y aura rien à redouter, dans aucun cas, pour l'église Notre-Dame.

A la suite de ces renseignements, diverses observations sont

présentées par M. de Laplane sur ce mode de couverture nouvelle ou un mode semblable qui a été employé déjà dans plusieurs villes.

Après ces observations, l'ordre du jour étant épuisé le compte-rendu de la situation financière est renvoyé à la prochaine réunion et la séance est levée à 10 heures.

Séance du 3 Août 1868.

Présidence de M. QUENSON.

Secrétaire-Général, M. DE LAPLANE.

A 7 heures lecture et adoption sans observation, du procès-verbal de la précédente réunion.

Immédiatement après, dépôt sur le bureau des nombreux ouvrages reçus à divers titres par la société, depuis la dernière séance.

Voici le texte de ces ouvrages.

Lettres, Instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu, recueillis et publiés par M. Avenel, t. VI.

Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, publiées par Abel Desjardins, t. III.

Appendice au Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, publié par M. François Morand.

Journal des Savants, avril à décembre 1866, janvier à décembre 1867, janvier à juin 1868.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.—Documents inédits concernant la province, t. V.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Picardie, 2e série, t. X.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXIX et XXX.

Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléannais, t. VIII et IX.

Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville, 1861 à 1866, 1re et 2e parties.

Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Lille, 1864 et 1865.
Mémoires de la Société Dunkerquoise, XIe vol.
Mémoires de la Société Académique de Boulogne-sur-mer, t. II, 1re partie.
Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1864, 1865.
Bulletin de la Société Académique de Boulogne, 1867, nos 3 et 4.
Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne, nos 13, 14, 15 et 16.
Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléannais, nos 56, 57 et 58.
Bulletin de la Société Agricole et Industrielle de Calais, 1er et 2e semestres 1866.
Annales de la Société Archéologique de Namur, t. X, 1re livr.
Bibliothéque de l'École des Chartes, t. IV, 2e livraison.
Messager des Sciences historiques de Belgique, 2e liv. 1868.
Revue des Sociétés savantes, février, mars, avril 1868.
Revue Agricole de Valenciennes, mai, juin 1868.
Mitheilungen der Kaiserlich Koniglichen Geographischen Gesellschaft, 5 vol. in-8o.
Verslagen en Mededeelingen der Koninklyke Akademie van Wetenschappen, 2 vol. in-8o.
Catologus van de Boekery der Koninklyke Akademie van Wetenschappen gevestigd te Amsterdam, 1 vol. in-8o.
Jaarboek van de Koninklyke Akademie van Wetenschappen gevestigd te Amsterdam.
Processen Verbaal van de Gewone Vergaderingen der Koninklyke Akademie van Wetenschappen afdeeling natuurkunde.
La Papauté, par M. l'abbé Lesage.
Biographies départementales du Nord. — M. Victor Derode. — M. de La Fons baron de Mélicoq, par M. A. Desplanques.
Revue critique d'Histoire et de Littérature, nos 27, 28, 29 et 31.
Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 10e liv. 1868.
Bulletin de la Société Historique et Littéraire de Tournai, t. 12.
Annales du Comité flamand de France, t. IX.
Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France.
Mémoires de la Société Impériale des Antiquaires de France, 3e série, t. X.
Dictionnaire topographique du département du Haut-Rhin, par M. Georges Stoffel.

La République de Saint-Martin, par M. H. Chalon.
Vieil Hesdin, par M. Jules Lion.

Après l'énoncé de ces ouvrages il est donné communication de la correspondance qui s'analyse ainsi :

1° M. le Ministre de l'Instruction publique annonce qu'il vient d'accorder à la compagnie une subvention de 300 francs comme encouragement à ses travaux. — Remercîments.

2° Son Excellence accuse également réception des 65 exemplaires du bulletin, destinés aux sociétés savantes, et du 12e volume des Mémoires de la société.

3° M. le Secrétaire de la Société impériale de Géographie de Vienne (Autriche), adresse les publications de cette compagnie et prie d'envoyer les bulletins historiques par l'intermédiaire de M. O. Lovery, libraire, commissionnaire à Paris, 3 bis, rue des Beaux-Arts, et de M. Brockaus, libraire à Leipzig et à Vienne.

4° M. A. Desplanques, Archiviste-Général du Nord, membre correspondant de la société à Lille, envoie les feuilles complètives de son inventaire sommaire des archives départementales du Nord, avant 1770, et fait hommage d'une intéressante notice, concernant l'ancienne abbaye de Notre-Dame de La Capelle.

En même temps, l'honorable et docte membre en donnant avis qu'il a dû ralentir cette année l'impression de l'inventaire sommaire qu'il prépare avec soin, afin de rétablir l'équilibre entre la somme déjà votée par le Conseil général et la somme déjà dépensée, annonce qu'il s'occupe d'un autre important travail, c'est la publication intégrale des chartres antérieures à 1201, projet dont il envoie le *prospectus*.

Pour cette grande et utile publication, l'auteur se propose de ne point faire appel aux administrations communales ou départementales, il attend tout des sociétés savantes et des érudits.

Les compagnies les plus riches, celles de Lille, Douai, Valenciennes ont donné l'élan, les autres les suivront on l'espère.

M. Desplanques demande également le concours de la Société des Antiquaires de la Morinie, société limitrophe à laquelle il est attaché par le titre de correspondant, il a la confiance qu'il ne fera pas défaut, et il exprime en conséquence le désir que cette société suivant l'exemple des autres, veuille bien consentir à une souscription de cinq exemplaires du 1er volume, à 20 francs chaque, en tout 100 francs, sauf à elle à placer le superflu de ces exemplaires comme elle le trouverait convenable.

La société, après délibération, reconnaissant l'utilité de la publication projetée, consent à la souscription proposée et vote à cet effet une somme de 100 francs pour cinq exemplaires du premier volume.

Avis en sera immédiatement donné à M. Desplanques, par les soins de M. le Secrétaire-Général.

— A cette occasion l'honorable M. Louis Deschamps de Pas, qui avait reçu la mission de retirer le 1er volume de l'Inventaire sommaire, déclare n'avoir pu s'acquitter de cette tâche, il prie M. le Secrétaire-Général de vouloir bien le réclamer par la même occasion à M. le Conservateur des archives du Nord.

5° M. de Rosny, membre correspondant à Lozembrune, en Boulonnais, annonce qu'ayant lu dans l'une des dernières livraisons du bulletin de la société qu'on s'était occupé du lieu de naissance et de la nationalité de Thomas Becquet, le saint archevêque de Cantorbéry, martyr des droits de l'Église, il a cru devoir adresser quelques notes généalogiques sur une famille du même nom qui habitait, jadis, le Vimeux, notes tirées en grande partie du manuscrit de Dom Grenier.

Cette intéressante communication dont il est donné lecture *in extenso*, est suivie d'une longue discussion à laquelle presque tous les membres prennent part, tous les arguments présentés sont successivement examinés ; mais il paraît résulter des opinions émises que, ni l'orthographe du nom, ni les données historiques ne paraissent indiquer une même famille ; on

ajoute que dans diverses provinces, notamment en Picardie, en Normandie et dans le département du Nord, il y a eu et il y a encore des familles Becquet, mais ces honorables familles, dit-on, ne paraissent pas avoir un lien commun (rien ne le prouve du moins) avec le saint Pontife ; telle est l'opinion qui paraît dominer dans l'assemblée qui n'en remercie pas moins à l'unanimité, l'estimable et docte correspondant de sa gracieuse communication.

— L'honorable M. de Rosny, communique en même temps quelques extraits de pièces relatives à Quercamp, pièces concernant le chapitre de Saint-Omer et paraissant, dès lors, à ce titre, intéresser la Société.

On y voit entre autres, dit le correspondant, une pièce transcrite en entier, indiquant un certain nombre de confiscations faites par l'Empereur au détriment des Français.... Vers 1550, la moitié des terres du Boulonnais furent confisquées et données par le Roi, au duc de Vendomois ; mais ce prince, il est vrai, ne les garda pas longtemps.. . Peu après, elles furent restituées aux titulaires ou à leurs héritiers.

Ces pièces sont renvoyées à la commission du bulletin pour être insérées dans une prochaine livraison et de nouveaux remercîments sont offerts à l'honorable correspondant de Lozembrune.

6° Le Président de la Société Académique de Boulogne-sur-mer, M. E. Martel, annonce l'envoi de la 1re livraison du tome II des Mémoires de cette société, année 1867, nos 3 et 4. Cet envoi a lieu par l'intermédiaire de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique.

7° M. Em. de Lignières, Secrétaire de la Société impériale d'Émulation d'Abbeville, accuse réception de la dernière livraison du bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie.

8° M. Derache, libraire correspondant de la société à Paris, annonce l'envoi des divers ouvrages retirés par lui du ministère ou reçus par lui, à divers titres, pour la société.

9° M. Giry, élève de l'École des Chartes à Paris, envoie en communication un article critique sur la notice publiée récemment dans le bulletin historique, par M. de Lauwereyns, concernant les Baillis et les Lieutenants de Baillis à Saint-Omer. — Renvoi à M. de Lauwereyns pour l'examiner et répondre aux questions posées. — M. Giry annonce également un nouvel article sur les chartes de Saint-Omer et demande à cet égard l'avis de la société. Cette idée est heureuse, elle trouve de l'écho dans l'assemblée qui désirerait pourtant connaître à l'avance le plan précis que l'auteur se propose de suivre dans cette publication et le point de vue sous lequel elle doit être faite.

A la suite de ces communications diverses et des discussions ou réflexions auxquelles elles ont donné lieu, M. le Président Quenson annonce que dans quelques explorations qui ont eu lieu récemment à Fauquembergues, par les soins de M. Senlecques, on a découvert des souterrains qui peuvent avoir été jadis des souterrains refuges, où les populations alarmées s'abritaient dans les moments de crise.

A cette opinion émise par l'honorable Président, M. de Laplane ajoute qu'en effet il est à sa connaissance, comme à celle de plusieurs de ses collègues, qu'il existait en effet autrefois à Fauquembergues des souterrains qui communiquaient du château et de l'église, servant de point de défense avec les faubourgs, notamment du côté de Saint-Martin et du côté d'Audincthun ; les souterrains nouvellement rencontrés et dans lesquels on n'a pas, dit-on, osé s'enfoncer bien avant, se trouvant dans cette direction, sont probablement les mêmes que ceux dont la découverte a déjà eu lieu depuis plusieurs années. Rien autre, du reste, n'est venu jusqu'ici signaler ces explorations.

Des remercîments unanimes sont adressés à l'explorateur M. Senlecques, qui est en même temps proposé en qualité de membre correspondant. Cette proposition étant appuyée est renvoyée à une prochaine réunion.

L'ordre du jour appelant ensuite l'exposé de la situation financière par M le Trésorier, M. Delmotte prenant la parole expose ce qui suit :

En caisse au 1er janvier 1868...	1929	14
Recettes.....................	1440	70
	3369	84
Dépenses.....................	3093	72
Excédant........	276	12

Puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures et la prochaine séance renvoyée au mois de décembre à cause des vacances.

Séance du 3 Décembre 1868.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. Hri DE LAPLANE.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel est adopté sans observations.

Puis M. le Secrétaire-Général fait part à ses collègues de la mort récente de l'un des correspondants les plus distingués de la société M. Boucher de Perthes, décédé à Abbeville le 2 août 1868, à l'âge de 79 ans.

M. de Perthes était incontestablement l'un de ces hommes rares dont la perte doit être vivement sentie : la société s'associe unanimement aux regrets quelle inspire, elle ne saurait oublier les services que ce regrettable collaborateur a rendu à la science, surtout à la science anti-historique dont il peut être considéré comme le fondateur.

Immédiatement après l'expression de ces regrets, M. le Président appelle les titres des ouvrages reçus par la société, depuis la dernière séance. Ces nombreux ouvrages déposés sur le bureau sont intitulés de la manière suivante :

Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, t. IX, 3e livraison.
Mémoires de l'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, t. XIII.
Mémoires de la Société du Gard, novembre 1866, août 1867.
Mémoires de la Société Académique de Maine et Loire, 17, 18, 19, 20, 21 et 22e vol.
Mémoires de la Société Académique de Cherbourg, 1861.
Mémoires de la Société d'Agriculture d'Angers, 1868, no 1.
Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, t. XXIX 3e partie, t. XXX 1re partie.
Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne, t. XI.
Bulletin de la Société Académique de Brest, t. V, 1re liv.
Bulletin des Sciences historiques de l'Yonne, 1re et 2e trim. 1868.
Bulletin de la Société des Antiquaires de France.
Bulletin de la Société des Antiquaires de la Picardie, 1868, nos 1 et 2.
Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trim. 1868.
Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 1868, 11e livr.
Bulletin de la Société Archéologique de Béziers, t. IV, 3e livr.
Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléannais, 1er trim. 1868.
Bulletin de la Société d'Agriculture de la Drôme, no 3.
Annales de la Société d'Agriculture du Puy, t. XXVIII.
Annales de la Société Historique de Château-Thierry.
Annales de la Société d'Émulation de Bruges, t. II no 4, t. III nos 1 et 2.
Travaux de l'Académie Impériale de Reims, 1864-65, nos 3 et 4, 1865-66, nos 1 et 2.
Séances publiques de l'Académie des Sciences d'Aix, 1867-18.
Messager des Sciences historiques de Belgique, 1868, 3e livr.
Annales Franciscaines, t. IV.
Revue Agricole de Valenciennes, juillet, août et septemb. 1868.
Revue critique d'Histoire et de Littérature.
Revue des Sociétés savantes, avril, mai, juin et juillet 1868.
Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes le 18 avril 1868.
Plan de la ville de Saint-Omer en 1865, par M. Jules Colbrant.
Plan de la ville et des environs d'Arras en 1590.

Le Personnel administratif sous l'ancien régime, par M. le baron Boyer de Sainte-Suzanne.
Hagiographie du diocèse d'Amiens, par M. l'abbé J. Corblet.
La famille Faulconnier et les anciens grands baillis de Dunkerque, par M. J.-J. Carlier.
Notice sur la famille Gendron, par M. A. Dureau.
L'Homme de bien. — Essai de Tablettes Liégeoises, par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette.
Projet d'établissement d'une ligue de l'Enseignement en France.
L'Institut, mai, juin, juillet, août 1868.
Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. X.
Bulletin du Comité flamand de France, 2e trimestre 1868.
Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne, mai, juin, juillet, août et septembre 1868.
Archives de l'Agriculture du nord de la France, septemb. 1868.
Conseil général du Pas-de-Calais, session de 1868.
De quelques lieux du Ponthieu ou voisins du Ponthieu, par M. E. Prarond.
Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian institution Showing the operations, expenditures, and conditions of the institution for the year 1866.
Histoire du Boulonnais, par M. Hector de Rosny, t. 1er.
Bibliothèque de l'École des Chartes, 1868, 3e, 4e et 5e livr.
Annales Archéologiques de Didron, t. XXV, 5e et 6e livr.
Mémoires de la Société Impériale des Sciences de l'Agriculture et des Arts de Lille, 3e série, 4e et 5e vol.

Puis sans désemparer il est donné lecture de la correspondance qui peut s'analyser ainsi :

1° M. A. Desplanques, Archiviste-Général du Nord et correspondant à Lille, en remerciant la société d'avoir bien voulu souscrire pour quelques exemplaires à sa publication des chartes inédites, antérieures au XIIIe siècle, qui reposent aux archives du département du Nord, annonce que depuis l'émission de son premier prospectus, il a résolu d'élargir le cercle de son travail en y introduisant les chartes de l'Artois, du Ca-

laisis et du Boulonnais à côté de celles de la Flandre, du Hainaut et du Cambrésis. Ce projet, ajoute l'honorable correspondant, a reçu l'assentiment empressé de M. Paillart, Préfet du Pas-de-Calais, et de son collègue d'Arras, il acquerra aussi un intérêt tout particulier pour la ville et le territoire de Saint-Omer.

La société apprend avec plaisir cette intéressante nouvelle qui doit infailliblement accroître les sources de notre histoire locale, elle adresse ses remercîments empressés au savant et infatigable archiviste du département du Nord et en même temps elle décide que le chiffre de sa souscription première devra être nécessairement augmenté pour être mis en rapport avec les heureuses additions annoncées.

2° M. Martin, Secrétaire de la Société Savoisienne, annonce l'envoi du IIe volume des Mémoires de cette société.

3° M. A. Parrot, Secrétaire-Archiviste de la Société Académique de Maine-et-Loire, à Angers, exprime au nom de la compagnie dont il est l'organe le désir d'entrer en relations avec la Société des Antiquaires de la Morinie par un mutuel échange de publications.

Cette demande est unanimement acceptée. Il sera répondu en ce sens.

4° M. E. Mulfant, Secrétaire-Archiviste de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, annonce l'envoi du XIIIe volume de ses Mémoires, pour la section des Lettres. — Remercîments.

5° M. Robillard, Président, et M. Charles Loriquet, Secrétaire-Général de l'Académie impériale de Reims, adressent le programme des questions mises au concours par cette société, pour les années 1869 et 1870.

Parmi les sujets mis au concours on remarque :

1° *Une notice historique et descriptive des Monuments civils ou religieux de l'un des cantons de l'arrondissement.* — (Prix, médaille d'or de 400 fr.)

2° *Histoire de la faculté des Arts dans l'Université de*

Reims, ses luttes, ses succès, ses grands hommes, etc. — (Prix, 400 fr.)

3° *Monographie historique et archéologique d'une commune importante de l'ancien diocèse de Reims.* — (Prix, 200 fr.)

6° M. Servaux, chef de bureau des Sociétés savantes au ministère de l'Instruction publique, réclame les n°s 51 et suivants du Bulletin historique de la société, lesquels n'étant pas parvenus au comité. — Ces numéros ont été immédiatement renvoyés.

7° Envoi d'un prospectus pour la Revue bibliographique universelle.

8° Envoi de prospectus de Chroniques et Mémoires sur l'histoire d'Alsace.

9° M. P. Bernard, Président, et M. P. Blain, Secrétaire de la Société Académique de St-Quentin, adressent le programme des questions mises au concours par cette compagnie savante.

Parmi les sujets proposés on voit :

Un projet d'Histoire d'une localité quelconque de l'arrondissement de Saint-Quentin ou de l'un des arrondissements limitrophes.

10° M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, Président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie (rue de l'Université, 58, à Paris), adresse des formules indicatives des collections de numismatique avec prière de les distribuer aux amateurs possesseurs de monnaies anciennes, en leur demandant de les remplir, afin d'avancer le complément des richesses numismatiques.

11° M. Joseph Henry, Secrétaire de la Société Smith, à Washington *(Smith sonian institution)*, États-Unis d'Amérique, envoie un volume des publications de cette compagnie américaine, par l'entremise de Bossante, libraire à Paris, quai Voltaire. — Remercîments.

La lecture de la correspondance terminée, M. le Président remet à chacun des membres présents les 67e et 68e livraisons du Bulletin historique de la société.

Cette distribution terminée, l'assemblée après avoir entendue quelques communications de plusieurs de ses membres, a décidé sur la proposition de M. Louis Deschamps de Pas, qu'il est temps de s'occuper de l'inscription mémorative à placer dans la nouvelle église de Thérouanne, en l'honneur de Dessé Montalembert, glorieusement tombé l'un des premiers sous les coups de Charles-Quint, en défendant le drapeau de la France. En conséquence de cette décision, M. Albert Legrand, Vice-Président, dont le talent épigraphique est depuis longtemps connu et apprécié, est chargé de la rédaction de cette inscription dont le projet sera de nouveau soumis à la société pour son adoption définitive et la séance est levée à 10 heures.

H^ri de Laplane,

Secrétaire-Général.

UNE ACQUISITION

CHEZ LE CHIFFONNIER.

Communication de M. Edmond Liot de Nortbécourt, membre titulaire.

Un négociant mal vêtu parcourait une ville de Flandre et jetait de temps en temps ces mots : « Oude loque... Verkoopt... Schoens [1], » dans le silence de ses rues désertes. Un officieux voulut bien nous dire qu'on offrait ainsi aux ménagères de leur acheter leurs effets de toilette et même leurs chaussures hors de service.

Aussitôt nous revint à la mémoire ce vieux artiste qui circulait autrefois — d'un pas souvent mal assuré — dans les rues de Saint-Omer en criant : *Vieux souliers à vendre*, et auquel nous autres gamins de l'école des Frères — malgré nos yeux au beurre noir et nos mains endolories à la suite d'une surabondante distribution de *plamettes* — ne manquions jamais de répondre : « *Vieux savetier à pendre !* ».....

Si par hazard, un lecteur venait à jeter les yeux sur ceci, nous le prions d'excuser. nous allons parler d'événemens tristes, mais nous n'avons pas pu nous reporter, sans sourire, au temps heureux de notre enfance.

[1] Nous ne garantissons nullement l'orthographe.

A quelque temps de là nous revîmes notre négociant; cette fois il étalait devant le public les produits de ses achats, après leur avoir fait subir des transformations qu'il jugeait de bon goût. Parmi beaucoup d'objets impossibles à décrire paraissait une gravure enfumée où nous crûmes distinguer quelques monuments de la ville de Lille. A côté gisait un de ces petits imprimés sur papier sâle, semblable à ces vieilles complaintes que les Walter Scott et les Charles Nodier ont mis si fort à la mode. Marché bientôt conclu, prix fixé à quelques trente sous, payé comptant, nous laissâmes notre flamand se frottant les mains, enchanté d'avoir exploité son wallon.

Quelques mots d'abord sur la gravure. Après être parvenu, non sans peine, à faire disparaître la poussière et les tâches, nous eûmes sous les yeux une belle épreuve, avant la lettre, signée d'un côté par L. Watteau, peintre professeur de l'Académie de Lille en Flandre, 1790, et de l'autre par Helman, graveur de la même académie, 1791. L'esplanade de Lille est couverte d'une foule innombrable contenue par deux larges haies de cavalerie et d'infanterie; chaque corps à son drapeau particulier; tous sont différents, mais les écussons ne sont pas assez distincts pour être désignés. A l'entrée de l'avenue formée par ces troupes, on remarque deux statues portant, l'une des balances, l'autre un rameau. Trois ou quatre cavaliers, de grands personnages sans doute, circulent seuls dans cet espace. Vers l'extrémité s'élève sur dix marches, un autel surmonté d'une croix, entouré d'un nombreux clergé et des membres d'une confrérie présentant des cierges; quelques militaires placés au pied de l'autel et sur les marches, lèvent la main comme pour prêter serment. Aux quatre coins des trépieds où brû-

lent des parfums. Un peu plus loin quatre obéliques ornés de bas-reliefs dont nous ne pouvons distinguer les détails. Un peu en arrière un édifice assez vaste d'architecture grecque, supporté par des colonnes ; sur le fronton on lit en grosses lettres : *Jus populi recuperatum*. A l'intérieur une statue de femme (la Liberté) entourée de graves personnages tout de noir habillés et décorés de larges écharpes ; sur les marches de cet édifice qui paraît plus élevé que l'autel, encore des militaires levant la main. A droite un grand drapeau orné de broderies aux armes de France, à gauche un petit étendard où on lit : Vive la nation, la loi, le Roi. Un peu plus loin, à droite et à gauche de l'édifice principal, deux autres petits temples grecs à colonnes ornés de beaux vases, les personnages qu'on aperçoit dans l'intérieur n'ont plus ce maintien grave qui dénote l'officiel ; ils paraissent se livrer à la joie la plus vive, les chapeaux au bout des cannes s'agitent en l'air ; beaucoup d'hommes restés dans la foule font les mêmes démonstrations. Tous les rangs sont confondus ; la grande majorité est dans l'allégresse ; çà et là des religieux au maintien timide. Les marchands de comestibles et de liquides font de bonnes affaires, bien des acteurs de la fête se détachent des groupes pour les visiter. Quelqu'un est emmené malgré sa résistence pour avoir excédé les bornes de la tempérance. Une épaisse fumée semble sortir d'un foyer placé derrière le temple. Dans le lointain, l'indispensable mât de cocagne.

Nous espérions trouver un récit dans l'histoire de Lille par M. V. Derode ; nos recherches n'ont pas abouti.

Une note manuscrite de notre infatigable Dufaitelle donne quelques explications, nous la transcrivons :

« 1790, 6 juin. — Confédération des départements du

» Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais, à Lille, sur
» l'Esplanade, entre le canal et la citadelle. Deux médail-
» les ont été frappées à cette occasion ; Henin[1] les a dé-
» crites. On grava aussi des estampes pour perpétuer le
» souvenir de cette solennité. Louis Watteau a repro-
» duit la confédération sur la toile ; son tableau dédié
» aux maire et officiers municipaux de la ville de Lille
» fut gravé en 1791, par Helman, Isidore-Stanislas, de
» Lille. Jean-Joseph Durig a gravé une médaille de la
» confédération des trois départements. Module 12 lignes.
» François Verly, architecte et graveur à Lille, a produit
» aussi une gravure de la confédération. »

Quelques mots sur ce qui s'est passé à Paris le 4 juillet 1790, jour anniversaire de la prise de la Bastille feront apprécier le caractère de ces confédérations. Pontivy, la Franche-Comté, le Lyonnais, Lille, avaient précédé la capitale. Ce fut sur le rapport de Talleyrand, évêque d'Autun, qu'une fédération générale fut fixée à cette date. Une adresse faite au nom des habitants de Paris fut envoyée dans les provinces pour engager les gardes nationales à prêter le serment de défendre les institutions nouvelles. Depuis plusieurs semaines, les industriels, les artisans, avaient déserté les ateliers, s'étaient revêtus de l'uniforme et exercés au maniement des armes. De grands travaux avaient été exécutés au Champ de Mars où devait se célébrer la fête. On avait eu la pensée de rappeler ces assemblées du Champ de Mars ou Mai, monuments des anciennes franchises de nos pères.

[1] « Histoire numismatique de la révolution française ou descrip-
» tion raisonnée des médailles, monnaies et autres monuments nu-
» mismatiques relatifs aux affaires de France, depuis l'ouverture des
» États généraux jusqu'à l'établissement du gouvernement consu-
» laire, par Michel Hennin. Paris, Merlin, 1826, in-4° (Brunet). »

En transportant la terre du milieu du Champ de Mars sur les parties latérales, on voulait former un vaste amphithéâtre capable de contenir tous les spectateurs. Douze mille hommes travaillaient sans relâche à ces préparatifs, mais on ne tarda pas à reconnaître que les travaux ne pourraient pas être achevés pour le jour fixé. Le maire de Paris invita les militaires à se joindre aux travailleurs; tous les rangs, toutes les conditions fournirent leur contingent et on évalua à 200,000 le nombre de ces terrassiers improvisés. On distinguait parmi eux des religieux, des militaires, des femmes et jusqu'à des chartreux arrachés à leur perpétuelle réclusion. Des barriques de vin qu'on distribuait gratis aux travailleurs étaient promenées sur des brouettes dans l'intérieur de l'enceinte. des tavernes ambulantes étaient placées aux abords et offraient des raffraîchissements aux travailleurs et aux curieux. De temps en temps on entendait ce cri sinistre : Les aristocrates à la lanterne. Sur un drapeau on lisait le refrain : Ça ira ; sur celui des boulangers : Le dernier souper des aristocrates ; sur celui des bouchers : Tremblez aristocrates, voilà les bouchers ; les imprimeurs avaient pris pour devise : Imprimerie, premier flambeau de la liberté.

Le Champ de Mars offrait l'aspect du plus vaste cirque qui jamais ait existé, plus de 150 mille personnes pouvaient être assises, les talus pouvaient donner place à un nombre égal de spectateurs debout : des gradins de distance en distance facilitaient la circulation. Les premiers venus furent les Bretons, le 12 juillet arrivèrent les Tourangeaux, ils remirent au Roi un anneau qui avait appartenu à Henri IV et le prièrent de le porter le jour de la fête.

Le 13 juillet, veille de la grande solennité, les fédérés des provinces défilèrent devant le Roi, la Reine avait ses enfants près d'elle. Tout Paris voulut voir cette scène.

Nous voici au 14 juillet, le temps est sombre. Tous les fédérés, députés des provinces et de l'armée se rangent sous leurs bannières respectives et se rendent de la place de la Bastille aux Tuileries. L'Assemblée nationale marche précédée par le bataillon des élèves militaires, composé d'enfants de 12 à 13 ans ; elle est suivie du bataillon des vétérans, tous sexagénaires. Le défilé a duré trois heures par une pluie battante, les premiers arrivés font des faisceaux de leurs armes, et se mettent à danser, comme pour braver l'orage. 60,000 hommes forment des groupes divisés où l'on distingue les jeux en usage dans chaque province.

Un autel s'élève, il est entouré de colonnes où sont gravées des inscriptions, mais elles n'ont rien de religieux. Un prêtre s'avance vers l'autel, c'est l'évêque d'Autun. Deux cents prêtres lui font cortége, ils ont ceint l'écharpe tricolore au-dessus de leurs vêtements sacerdotaux ; aux premiers rangs, le célèbre abbé Louis ; sur les marches, Gobel qui fut, plus tard, le prêtre de la déesse Raison et, malgré ses apostasies dictées par la peur, marcha au supplice avec la veuve de Camille Desmoulins.

Trois cent mille hommes, femmes ou enfants, entourent le Champ de Mars. Le Roi est assis sur un fauteuil semé de fleurs de lis. Le président de l'assemblée siége sur un fauteuil pareil. Bientôt le canon annonce la prestation de serment du Roi. Tout à coup le soleil perce la nue, un immense cri de : Vive le Roi, se fait entendre et les fédérés des provinces commencent leur retraite.

Ces détails que nous avons abrégés le plus possible suffiront pour expliquer notre gravure.

Passons au petit imprimé auquel notre négociant n'attachait sans doute aucun prix. Nous le croyons, sinon unique, du moins très-rare et à ce titre nous le reproduisons.

ACTE D'ACCUSATION

CONTRE

PIERRE LENGLÉ DE SCHOEBEQUE

CI-DEVANT

MAIRE DE LA VILLE DE CASSEL

Prévenu d'avoir entre-tenu des intelligences criminelles avec les ennemis de la République.

TRIBUNAL CRIMINEL RÉVOLUTIONNAIRE.

Audience du mercredi 2 octobre 1793.

Interrogé de ses noms, surnoms, âge, qualités, lieu de naissance et demeure :

A répondu s'appeller Pierre Lenglé Schoebeque, âgé de 63 ans, ancien subdélégué de l'intendance de Flandre et d'Artois, et ci-devant Maire de Cassel, natif de ladite ville et y demeurant.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation, dont la teneur suit :

Antoine Quentin Fouquier-Tinville, accusateur-public près le tribunal criminel révolutionnaire, etc.

Expose qu'en vertu du décret de la Convention Nationale,

en date du 20 mars dernier, confirmatif de l'arrêté de ses Commissaires, qui ordonne que Pierre Lenglé sera jugé par le tribunal extraordinaire, et amené à Paris, toutes les pièces concernant ledit Lenglé ont été remises à l'accusateur public, lequel a décerné contre ce particulier un mandat d'arrêt, comme prévenu d'intelligence avec les ennemis de la République, en exécution duquel mandat, il a été conduit dans la maison d'arrêt, dite la Conciergerie du Palais, à Paris, et a été interrogé par l'un des Juges du tribunal, dans lequel interrogatoire il a déclaré s'appeller Pierre Lenglé Schoebeque, ci-devant Maire de Cassel, et y demeurer.

Qu'examen fait par l'accusateur-public de toutes lesdites pièces il en résulte que, depuis l'époque de la révolution, ledit Lenglé n'a cessé d'entretenir des intelligences avec les ennemis extérieurs de la République, et dans l'intérieur, de faire tout ce qui étoit en lui pour y pervertir l'esprit public, et même pour y provoquer le trouble et la désobéissance aux Lois, qu'il étoit spécialement chargé de faire exécuter, en sa qualité de Maire de Cassel ; qu'il a de même provoqué l'avilissement des Autorités Constituées, notamment des Assemblées Nationales, en tenant contre elles, tant par écrit que verbalement, les propos les plus outrageans ;

Que la preuve desdits faits résulte,

1° D'une lettre par lui écrite le 30 mars 1792 à l'ex-ministre Calonne, l'un des agens principaux des ennemis de la République, dans laquelle il s'exprime ainsi :

« Privé depuis trop longtems de l'honneur de vous demander de vos nouvelles, je profite avec empressement de l'occasion de mon frère, pour vous renouveller les assurances de mon ancien, invariable et respectueux attachement. Sept ou huit lettres que vous m'avez permis de vous écrire, immédiatement après l'assemblée balliagère, ne vous seront probablement pas parvenues, etc.

« Quoique suppléant et sollicité, je n'ai voulu remplacer personne ; l'impossibilité de faire le bien, l'horreur qui régnoit dans l'assemblée, les abominations qu'on y traitoit, tout m'a déterminé à persister dans mon refus, etc.

« Je reçus une députation de la Commune de Cassel, qui me prioit d'accepter la place de Maire, à laquelle j'avois été élu de toutes voix ; j'ai cru alors ne pouvoir me refuser aux instances pressantes et unanimes de mes concitoyens : mais sans cesse en prise avec le Département et le District d'Hazebrouck, qui, l'un et l'autre sont on ne peut pas plus mal composés, tourmenté et ménacé par un misérable club affilié aux Jacobins, etc.

« Les clubistes m'accusent ainsi que le corps Municipal et presque tous les habitans de la ville, d'aristocratie. Cette réputation qui nous honore déplait aux clubistes de Lille, où mon fils, directeur des fortifications, a été dénoncé et soupçonné des mêmes sentimens, etc.

« Les humiliations qu'on se préparoit à lui faire supporter et dont il aura l'honneur de vous rendre compte, l'ont déterminé à se rendre à Ipre et ensuite à Coblentz, d'après le conseil que lui a donné M. de la Queuille et les autres commissaires. Veuillez Monsieur, être son organe près des princes, les persuader de la ferme résolution où il est de servir son roi, qu'aucun sacrifice ne lui coûtera et qu'il versera la dernière goutte de son sang pour l'établissement de la monarchie ; il n'attend que les ordres des princes pour les convaincre de cette vérité, ainsi que plusieurs de ses camarades, qui au premier signal se joindront à lui. Il a pour compagnon de voyage M. de Staplande mon neveu, commissaire des guerres, employé à Bergues, qui n'ayant pas cru pouvoir prêter le serment affreux auquel on l'obligeoit, a préféré de quitter sa commission et de se rendre à Coblentz, etc.

« Mon gendre et deux autres neveux se rendent au même point d'honneur et avec les mêmes sentimens, etc. »

2° D'une note sans date ni signature et jointe à une lettre adressée de Tournay audit Lenglé, datée du 22 juillet, signée A. M. Dudonjon ; laquelle note est ainsi conçue :

« Les noms des personnes tant à D. qu'à B. et C. et le genre des talens qui les rendroient propres à être employés.

« Une adresse sûre en pays étranger, pour pouvoir correspondre F. M. pendant le tems. »

3° D'une lettre par lui écrite à sa femme, datée de Lille ce jeudi, dans laquelle on lit ces mots : « Voici trois lettres de M. de Calonne. »

4° D'une autre lettre par lui écrite à sa femme, datée de Lille, ce vingt, dans laquelle on lit : « Paris déserte toujours, les Députés paroissent inquiets ; je crois plus que jamais que le printemps ne se passera pas, ou sans contre-révolution, ou par le renvoi de l'Assemblée ; ce qui seroit le plus à désirer. »

5° D'une note écrite de sa main, dans laquelle on lit : « Je crois que M. Cortyl verra avec plaisir la vraie déclaration des princes, » et un exemplaire de ladite prétendue déclaration est joint à ladite note.

Qu'il résulte encore des autres pièces annexées audit procès, qu'il a avancé de l'argent à des individus, pour faciliter et accélérer leurs émigrations ; qu'à l'époque de la fuite de Capet, il a été dénoncé aux Commissaires de l'Assemblée Constituante, envoyés pour recevoir le serment de l'Armée du Nord, comme ayant refusé constamment, en sa qualité de Maire de Cassel, d'installer dans sa fonction le Curé Constitutionnel ; qu'un des Commissaires se transporta dans cette ville pour vérifier les faits ; mais les mauvaises dispositions, et l'incivisme dudit Lenglé Maire, et de la Municipalité étoient si bien connus que le Général ne voulut pas laisser partir le Commissaire, sans lui donner une forte escorte ; qu'à l'arrivée de ce Commissaire dans Cassel, ledit Lenglé sortit de la ville pour ne pas le voir : que le Commissaire fit convoquer une assemblée du Conseil général de la Commune, et exigea que le Maire s'y rendit ; qu'en effet, le Commissaire s'étant rendu à cette assemblée, il y trouva ledit Lenglé, et eut lieu de se convaincre que ce Maire n'avoit point fait enregistrer ni publier les Lois, comme il y étoit obligé : qu'il demanda pourquoi le Curé Constitutionnel n'étoit pas installé : que Lenglé ne lui donna que de mauvaises raisons pour réponse ; que le Commissaire exigea que cette installation fut faite le lendemain, et il apprit du Curé Constitutionnel qu'il avoit réclamé plusieurs fois du Maire son installa-

tion, sans pouvoir l'obtenir, qu'il avoit été injurié et même poursuivi à coups de pierres dans la ville de Cassel, lorsqu'il s'étoit présenté, qu'il s'en étoit plaint au Maire, qui avoit toujours refusé de lui rendre justice, et de le mettre à couvert des mauvais traitemens qu'il éprouvoit, et que c'étoit la crainte d'être massacré à Cassel qui l'avoit obligé de s'aller cacher dans une campagne voisine ; que dans Cassel il n'y avoit que sept à huit patriotes, lesquels avoient voulu se réunir et former une société d'amis de la Constitution, pour propager les bons principes : ils en furent empêchés par le Maire qui employa les menaces les plus fortes, pour détruire la société, et l'empêcher de s'accroître ; que le Commissaire de l'Assemblée Constituante en parla aux Officiers Municipaux assemblés : ledit Lenglé Maire répondit avec beaucoup d'aigreur, et ce ne fut que d'après les ordres les plus positifs que ce Commissaire parvint à faire donner un local pour cette société ; mais le Maire mit dans cette affaire toutes les contrariétés possibles, néanmoins la société fut installée avant le départ des Commissaires.

Qu'il résulte encore desdites pièces, que ledit Lenglé étoit l'un des auteurs d'une prétendue motion faite au Conseil général de la Commune de Cassel, le 13 mars 1791, tendante à soutenir que les électeurs n'avoient pas le pouvoir de nommer les fonctionnaires publics, ecclésiastiques et judiciaires.

D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre Pierre Lenglé Schoebeque, ci-devant Maire de Cassel, pour avoir méchamment et à dessein entretenu des correspondances et intelligences avec les ennemis de la République, tendant à favoriser leur entrée sur son territoire, à leur fournir des secours en soldats et argent, et à favoriser les progrés de leurs armes ; comme aussi d'avoir pareillement par ses propos et ses écrits, cherché à provoquer la désobéissance aux Lois, l'avilissement des Autorités constituées et à exciter des troubles dans l'intérieur de la République, propres à y fomenter la guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres.

En conséquence l'accusateur-public requiert qu'il lui soit donné acte, par le Tribunal assemblé, de la présente accusation, etc.

On procède à l'audition des témoins.

MERLIN, de Douay, dépose des faits qui établissent la conduite incivique de la Municipalité de Cassel, dont l'accusé étoit Maire ; les patriotes y étoient vexés et maltraités.

AUGUSTIN ASSELIN, Administrateur du Département du Pas-de-Calais, déclare ne connoître l'accusé que par sa mauvaise réputation. Il dépose que dans le mois de septembre de l'année dernière, revenant de la haute cour dont il avoit été membre, se trouvant à Saint-Omer, il vit arrêter un ci-devant, nommé la Vacherie ; lui déposant ayant été chargé, à Cassel, d'apposer les scellés chez des prêtres insermentés, l'un d'eux, ami de l'accusé se croyoit si sûr d'une contre-révolution, qu'il se permit de dire à l'occasion de l'apposition des scellés : C'est sans doute une plaisanterie que l'on fait ici.

LE PRÉSIDENT AU TÉMOIN. — Comment nommez-vous ce prêtre réfractaire ?

R. — Il se nomme Distry ; il a émigré avec 15 à 16 autres, à l'aide des moyens qui leur ont été procurés par la Municipalité, qui, pour faciliter leur émigration, a fait semblant de les faire déporter.

LE PRÉSIDENT A L'ACCUSÉ. — Connoissiez-vous ce Distry ?

R. — Oui, il venoit chez moi ; c'étoit un ci-devant chanoine.

D. — Dans quel pays étranger a-t-il été déporté ?

R. — Je l'ignore.

LAURENT NIORET, employé à la Trésorerie Nationale, déclare connoître l'accusé depuis douze à treize ans. Il l'a toujours vu lié, depuis la révolution, avec tous les contre-révolutionnaires du Département du Nord, et se qualifioit commissaire du roi, etc.

JACQUES MAKEREEL, Maire de Cassel, dépose que l'accusé a toujours joui de la réputation d'ennemi de la révolution, que sa maison étoit le réceptacle des prêtres réfractaires, que les patriotes étoient persécutés dans Cassel, qu'il a

contribué à l'émigration de sa famille, qu'il a facilité celle d'un grand nombre de prêtres insermentés en faisant semblant de les faire déporter ; qu'il a contribué au désarmement de la garde Nationale d'Hazebrouck qui étoit venue assister à l'enterrement d'un patriote, où elle manqua d'être assassinée.

L'Accusé. — Des gardes Nationaux d'Hazebrouck étant venus à Cassel pour assister à l'enterrement du cuisinier de M..... vinrent me demander la permission d'accompagner le convoi : je leur représentai que rien n'étoit plus juste ; mais que dans une ville policée, on ne devoit point y venir tambour battant, sans en prévenir les Autorités constituées : je leur observai en outre de ne point y assister armés ; ils dirent qu'ils n'en feroient rien : alors je leur dis que je les rendois responsables des événemens qui pourroient arriver. Ils furent désarmés : ce n'est point ma faute : ceci est l'ouvrage des habitans de Cassel.

Le témoin. — L'accusé me fit venir chez lui, le jour de Saint-Joseph, pour me dire que ma vie n'étoit point en sûreté dans Cassel. Je lui répondis que la sienne ne tenoit qu'à un fil, puisque, si la garde Nationale de Saint-Omer n'avoit point été détournée dans sa route, et arrêtée à Bailleul, elle seroit déjà venue venger ses frères d'Hazebrouck et les patriotes de Cassel. Il ne répondit rien. Les patriotes, peu nombreux à Cassel, voulurent se réunir en société populaire : ils se présentèrent un grand nombre de fois à la Municipalité, à l'effet d'obtenir un local pour tenir leurs séances, conformément à la Loi. Fatigué de leurs importunités, il leur offrit, comme par dérision, le local où se tenoient les valets de ville.

L'Accusé. — Il y avoit des boiseries et des chambranles de marbre ; d'ailleurs, les membres de cette société n'étoient point d'accord ; ils se disputoient entr'eux : il falloit bien les concilier, avant de faire droit à leur demande.

Le témoin. — L'accusé récéloit chez lui des prêtres réfractaires, auxquels il avoit accordé un local pour dire la messe, tandis que le curé constitutionnel a été plus de cinq à six semaines sans pouvoir obtenir d'être installé.

La Municipalité toléroit les persécutions qu'il essuyoit ; s'étant présenté pour enlever le corps d'un dragon décédé à l'hôpital, on le poursuivit à coups de pierres, après l'avoir accablé d'invectives.

DUHEM, député à la Convention Nationale, dépose qu'il est à sa connoissance que l'aristocratie dominoit au suprême dégré dans Cassel, et que l'accusé a toujours été regardé comme une sangsue publique, dans toutes les places qu'il a occupées, et notamment lorsqu'il étoit subdélégué de Calonne dans l'intendance de Flandre et d'Artois.

ALQUIER, député à la Convention Nationale, confirme par ses détails toutes les précédentes dépositions. Il ajoute que l'accusé étoit l'ami le plus intime de Calonne, lorsqu'il étoit intendant du Nord et que par cette intimité, il avoit accaparé une infinité de places dans les différens bailliages de ce Département, qui le rendoient l'homme le plus riche et le plus despote du canton ; qu'au total, il passait dans l'ancien régime pour une sangsue, et dans le nouveau, pour un contre-révolutionnaire.

Sur l'interpellation faite aux témoins Makereel et Nioret de déclarer s'il est à leur connoissance que l'accusé, pendant qu'il étoit Maire de Cassel, portât la cocarde Nationale, ils répondent que non-seulement l'accusé, mais les gens qui étoient à son service ne la portoient pas non plus, jusqu'au moment où le citoyen Alquier arriva dans Cassel en qualité de Commissaire.

L'ACCUSÉ. — Je ne portois jamais de chapeau.

LESAGE SENAULT, député à la Convention Nationale, déclare connoître l'accusé depuis longtems, qu'il a toujours passé pour un monstre, tant dans l'ancien que dans le nouveau régime ; qu'il étoit plus infâme que Calonne, qu'il a fait en tout tems le malheur de la Flandre maritime par ses rapines et extorsions, qu'il étoit un déprédateur et dilapidateur outré, qui dans ses comptes a osé porter un article de douze à quinze livres de moutarde et un autre de trois mille livres de cornichons.

LEBON, député à la Convention Nationale, déclare n'avoir aucun fait particulier à dire contre l'accusé, mais bien

contre la Municipalité dont il étoit le Maire, qui délivroit des passeports pour sortir de la République, quoique les Décrets s'y opposassent formellement.

Dumonceaux, juge à Douay, donne des détails sur les pièces contenues au procès de l'accusé.

Forcade, médecin à Cassel, dépose dans le même sens et des mêmes faits que les précédens témoins. Il ajoute que trois mays avoient été plantés dans la ville le jour de l'acceptation de l'Acte Constitutionnel, l'un devant sa porte en sa qualité de Président du club, l'autre devant celle du curé constitutionnel et le troisième devant le corps de garde National, et ont été arrachés par ordre de la Municipalité.

L'Accusé. — Je n'ai aucune connaissance de ce fait.

Lecture est faite d'un imprimé ayant pour titre : *Manifeste des princes.*

L'Accusé. — Je l'ai acheté à Saint-Omer.

L'accusateur-public observe à l'accusé qu'il a été trouvé parmi ses papiers, un extrait manuscrit de l'ouvrage ci-dessus ; en conséquence il l'interpelle de déclarer si c'est lui qui a rédigé ledit extrait.

L'Accusé. — Je ne m'en rappelle pas.

Lecture est faite d'une lettre écrite à Calonne, en date du 31 mars 1792.

L'Accusé. — On l'a trouvé dans ma chiffonnière, mais elle n'étoit point dans mes papiers, ce n'étoit d'ailleurs qu'un projet de lettre qui n'a jamais été envoyé.

Le Président. — Est-ce vous qui l'avez écrit ?

R. — C'est mon commis.

D. — Puisque vous étiez dans les principes de l'aristocratie, vous ne deviez pas accepter les fonctions de Maire.

R. — J'ai sacrifié mes sentimens et mes opinions à mon devoir. J'ai donné plusieurs fois ma démission, mais on m'a forcé à rester.

D. — Ne sont-ce point les aristocrates qui vous ont forcé à rester ?

R. — C'est tout le monde.

Le témoin Alquier, observe que les aristocrates l'aimoient

si peu que le prince de Robecq, député à l'Assemblée Constituante, dont il étoit le suppléant, écrivoit à son Département qu'il s'étoit retiré de l'Assemblée, mais qu'il ne donnoit pas sa démission, pour ne point leur faire un mauvais présent en se faisant remplacer par Lenglé.

L'accusateur-public analyse les charges et le résultat des débats.

Chauveau, défenseur de l'accusé, est entendu en sa plaidoierie.

Le Président pose les questions, les Jurés se retirent pour délibérer leur déclaration provoque le jugement suivant.

Le tribunal, d'après la déclaration du Jury, portant :

1° Qu'il est constant qu'il a été entretenu des manœuvres et intelligences contre-révolutionnaires avec les ennemis de la République, tendantes à favoriser leur entrée sur le territoire Français.

2° Que Pierre Lenglé Schoebeque, ci-devant Maire de Cassel, est convaincu d'avoir entretenu ces intelligences.

Faisant droit sur les conclusions de l'accusateur-public, condamne Pierre Lenglé, à la peine de mort, conformément à l'article IV de la première section du titre 1er de la 2e partie du code pénal, dont il a été donné lecture : déclare ses biens acquis et confisqués au profit de la République, ordonne que le présent jugement sera, à la requête de l'accusateur-public, exécuté sur la place de la révolution, imprimé et affiché dans toute l'étendue de la République.

Avant le prononcé de ce jugement, le Président a, suivant l'intention de la Loi, observé à l'accusé qu'il lui étoit permis de parler contre l'application de la loi invoquée par l'accusateur-public. Il a répondu ce qui suit :

« Je ne vois pas que la confiscation puisse avoir lieu, attendu que la Loi qui l'ordonne n'est que du 10 mars, et que le délit qui m'est imputé est antérieur à cette époque. »

Cette réclamation a un peu étonné l'auditoire, et l'accusé a paru vivement affecté, lorsqu'il a vu qu'il n'y étoit point fait droit.

L'exécution a eu lieu jeudi 3 octobre 11 heures du matin.

La pièce qui suit a été trouvée dans un double fond de la caisse-toilette de feu Pierre Lenglé : l'original est tout entier écrit de sa main et signé de lui.

L'Administration du Directoire du District d'Hazebrouck, en a arrêté l'impression afin de pénétrer de plus en plus ses concitoyens des extorsions dont ils ont été de tout tems victimes sous l'ancien régime, et par là les attacher indissolublement à la sublimité du Gouvernement Républicain.

A la veille de finir ma pauvre carrière je désirois n'avoir rien à me reprocher pour les différentes charges, fonctions et missions dont j'ai été chargé ; si j'ai été utile à ma Patrie je n'ai rien à me reprocher, et mes vues sont remplies. Je ne ferai pas l'étalage des bienfaits que j'ai procurés, mais pour y parvenir, j'ai employé plusieurs fois de l'argent, des présens, dans le nombre desquels j'ai fait des doubles emplois, j'ai mal employé, enfin je n'ai pas tiré le parti que j'en devois peut être, pour la tranquillité de ma conscience, et pour celle de mon père et aïeul. Je veux et désire faire une restitution tant au Département qu'à la Chatellenie de toutes les vacations qu'on m'a payées ou pu payer ; je veux que mes héritiers tiennent compte à l'Administration de la Flandre maritime, d'une somme de CENT MILLE livres, pour tenir lieu de tout ce que j'ai pu avoir mal geré pendant le tems de ma gestion, indues vacations, doubles emplois, états des ouvriers, etc., et tout ce que je pourrois devoir de tel objet que ce puisse être ; priant MM. les Administrateurs de vouloir au moyen de cette somme payable comptant, me tenir quitte de tout, et si MM. les Administrateurs avoient la complaisance de compenser le bien que j'ai procuré avec le mauvais emploi que je pourrois me reprocher d'avoir fait. Je veux absolument et mon intention est, que cette somme de CENT MILLE livres sera comptée aux Administrateurs du Département, pour faire telle œuvre pie qu'ils jugeront

convenir, voulant absolument acquitter ma conscience et celle de mes pères, et n'avoir rien à me reprocher; si cette restitution ne paroit pas encore assez ample, mon intention est qu'on y supplée s'il est nécessaire d'un QUART ou de la MOITIÉ, comme les Administrateurs du Département désireront, ne voulant absolument aucun reproche à me faire, ni avoir aucune tache à ma conscience ; priant ces Messieurs de prier pour ma pauvre ame. Le dix de l'an 1788. — Signé : LENGLÉ DE SCHOEBEQUE.

P.-S. — La commissaire departi, voudra bien autoriser cette délibération et cette décharge pour la tranquillité de ma conscience : les preuves de son attachement me sont assez connues pour n'en pas douter.

CERTIFIÉ conforme à l'original par nous Administrateurs composant le Directoire du District d'Hazebrouck, le 19e jour du mois brumaire l'an second de la République Française, une et indivisible. Présens les Citoyens, P.-J. Revel, Vice-Président ; Forcade, L. Paresys, J. Ruckebusch, A.-A. Lagniez, Administrateurs ; O. Panckoucke, Procureur-Syndic et J.-M. Berteloot, Secrétaire.

—

A Hazebrouck chez Itzweire de Baeckere, imprimeur.

M. Berriat Saint-Prix, conseiller à la Cour de Paris, s'est occupé de la justice révolutionnaire ; il a publié dans le *Cabinet historique* une série d'articles où il fait ressortir d'incroyables irrégularités dans les procédures, l'ignorance et la cruelle partialité des juges. Il constate même que beaucoup de malheureux ont été exécutés sans jugement, que beaucoup ont été victimes de vengeances particulières, que des villages entiers ont été dépeuplés ou réduits en cendres Mais il y a dans l'im-

primé que nous venons de transcrire une particularité que nous croyons faire connaître pour la première fois.

Les administrateurs du district d'Hazebrouck affirment qu'on a trouvé dans un meuble appartenant à l'accusé un testament écrit en entier de sa main et signé par lui. Ils certifient l'authenticité de cette pièce. Il est bien facile de démontrer qu'elle est matériellement fausse. Elle porte la date de 1788. Le mot : *Département* s'y trouve trois fois ; on y lit quatre fois le mot : *Administrateurs*. Or, ce n'est que par décret du 15 janvier 1790 que l'assemblée constituante divisa la France en départements [1].... Le style du reste dénonce assez l'auteur et c'est bien ici le cas de s'écrier avec le poëte :

Ah ! faut-il insulter celui qu'on assassine.

Terminons par une revue rapide des témoins, et des personnages mentionnés dans leurs dépositions.

Le plus acharné à la perte de l'accusé est sans contredit, Alquier, Charles-Jean-Marie (plus tard baron), né près des Sables-d'Olonnes le 13 octobre 1752 ; il fit ses études chez les Oratoriens, suivit le barreau et devint procureur du Roi au Tribunal des trésoriers de France. En 1789 il était maire de La Rochelle. Le tiers Etat du pays d'Aunis le députa aux États généraux, où il siéga au côté gauche. Son premier acte est un rapport contre l'Évêque de Tréguier accusé d'avoir, dans un mandement, excité les populations à s'insurger et à refuser l'obéissance aux décrets de l'assemblée nationale. Les conclusions du rapport furent admises et le prélat fut poursuivi comme coupable du crime de lèse-nation.

[1] Jean Derheims, histoire de Saint-Omer, page 388, note 2e.

En mars 1790, Alquier dénonce plusieurs de ses collègues qui abusent, dit-il, de la franchise pour répandre des libelles contre-révolutionnaires. Peu après nouvelle dénonciation contre ceux de l'assemblée qui ont voulu poursuivre les acteurs des scènes sanglantes des 5 et 6 octobre. 17 février 1791 rapport du même, favorable aux auteurs des troubles de Tabago, menaçant pour ceux qui les ont réprimés.

Une lutte acharnée s'est engagée à Nimes entre catholiques protestans ; le sang a coulé. Alquier prend chaudement le parti des derniers ; il demande la destitution de la municipalité et la mise en accusation des principaux membres d'une société catholique, ce qui fut décrété. La cherté des grains avait fait éclater une révolte à Douai. Alquier l'attribua au fanatisme des prêtres et ses violences de langage furent telles que Robespierre lui-même en parut offensé.

Lors du départ de Louis XVI pour Montmédy (21 juin 1791), Alquier fut envoyé en mission dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, avec deux autres membres de l'assemblée constituante. C'est alors, sans doute, qu'il fit la connaissance du maire de Cassel et conçut contre lui cette haine violente qui éclate dans sa déposition. Son séjour dut être de peu de durée, car le rapport de la commission dont il faisait partie a été lu dans la séance du 28 août 1791. Il est étrange que dans le prétendu testamant du maire de Cassel on ait pu faire appel aux sentiments d'attachement du commissaire départi qui n'a pas eu même assez de modération pour dissimuler son acharnement.

Après la session de l'assemblée législative, Alquier fut appelé à la présidence du Tribunal criminel de Seine-et-

Oise, sur la recommandation du trop célèbre Dubois de Crancé. C'est pendant qu'il était investi de ces fonctions que les prisonniers d'Orléans arrivèrent à Versailles où ils furent impitoyablement massacrés. Quelques-uns disent qu'Alquier fit de courageux et inutiles efforts pour les sauver, d'autres, en plus grand nombre, soutiennent qu'il resta dans l'inaction objectant les ordres formels du ministre de la justice, Danton. Mme Roland l'accuse de s'être retiré à Saint-Germain pendant qu'on égorgeait les victimes à Versailles.

Nous ne le suivrons pas plus loin dans sa longue carrière où il fut presque toujours guidé par un sentiment méprisable : la peur. Exilé en 1816, il obtint par la protection de Boissy-d'Anglas la permission de rentrer en France et mourut à Paris en 1826.

Merlin, de Douai, a un article très-développé dans le supplément de la Biographie de Michaud et un autre dans la Galerie des contemporains. Ce jurisconsulte s'est associé à bien des mesures injustes et à plusieurs actes sanguinaires, dans la crainte de devenir suspect.

Dumonceaux, juge à Douai, était peut-être le beau-père de Merlin, nous n'avons pas de renseignements sur lui.

La déposition de Lebon est insignifiante, mais il faut se rappeler que dans les premiers temps de son pouvoir il fut inoffensif et que ce n'est qu'après avoir été accusé de modérantisme par un de ses collègues de la convention nationale (Guffroy) qu'il immola tant de victimes innocentes.

Laurent Nioret, Jacques Mackereel et Forcade étaient des créatures du fameux général Vandamme, ennemi caché de l'accusé dont il avait juré la perte. Vandamme a laissé dans le pays une réputation de cruauté que justi-

fient les massacres de plusieurs centaines d'émigrés à Menin et à Furnes ; sa famille elle-même n'était pas épargnée. Nous avons connu il y a quelques années à Saint-Omer, un ancien officier de marine échappé presque miraculeusement à cette boucherie. Il disait avoir vu Vandamme achever lui-même d'un coup de pistolet, tiré à bout portant, un émigré blessé qu'on transportait sur un fauteuil. On attribue ce propos à l'Empereur : Si j'avais deux Vandamme j'en ferais fusiller un [1].

Quant à Duhem et à Lesage Senault, ils étaient, ainsi que le peuple les appelait, dans son langage imagé, des buveurs de sang. Nous ne connaissons pas d'écrivains qui aient essayé d'atténuer leur férocité. Le premier, fils d'un tisserand de Lille, exerçait la médecine avant la révolution. Les mémoires du temps sont remplis d'extraits de ses discours furibonds. Il est mort exilé à Mayence en 1807. Dussault l'a dépeint comme un être méprisable.

Le second, négociant à Lille, fut député à la convention nationale et s'y distingua toujours par une excessive exaltation et par les motions les plus sanguinaires. « Violent, passionné hors de toute mesure, dans ses » discours comme dans ses actions, il tint dans le con- » seil des Cinq Cents, la même conduite que dans la » Convention et, dans la séance du 12 avril 1796, au » milieu d'une discussion très-vive qui s'éleva au sujet » de l'impunité dont jouissaient les assassins du Midi, il » s'élança sur ceux de ses collègues qui paraissaient » approuver ces représailles, en vint aux mains avec eux » et ce n'est qu'après avoir été accablé de contusions et » de meurtrissures qu'il fut réinstallé à son banc. »

[1] Biographie de Michaud. Supp[t]. Art. Vandamme.

Après le 18 brumaire il s'était retiré à Douai où il demeura jusqu'en 1816. La loi du 12 janvier le contraignit à quitter la France.

N'est-ce pas un lieu commun de redire ici que beaucoup de ces farouches niveleurs se sont fait appeler comtes, marquis, barons et qu'on les a vus chamarrés de décorations et de broderies.

—

Le prince de Robecq — Mathieu-Jean-Félicité de Montmorency-Laval — dont il est question dans la déposition d'Alquier se montra effectivement, dans le principe, ardent ami de la liberté et partisan des idées nouvelles. Les effusions du sang innocent et l'assassinat juridique de son frère lui démontrèrent bientôt ses erreurs. Il dut fuir la France pour sauver sa tête et se réfugia en Suisse, près de Mme de Stael son amie. Nous ne trouvons nulle part ailleurs que dans la déposition d'Alquier, la trace de son aversion pour l'accusé.

—

De Calonne, Charles-Alexandre, naquit à Douai le 20 janvier 1734. — Ami intime de l'accusé qui le suppléa longtemps comme subdélégué de l'Intendance de la Flandre maritime. — Son père premier président du Parlement, qui lui destinait sa charge l'envoya fort jeune à Paris pour y faire ses études et suivre le barreau ; il y obtint de très grands succès. Après avoir rempli les fonctions d'avocat général au conseil provincial d'Artois et de procureur général au Parlement de Douai, il entra en 1763 au conseil d'État comme maître des requêtes. « Nommé successivement en 1768 aux intendances de » Metz et de Lille il acquit une réputation si distinguée

» par ses talens en administration, que le 3 novembre » 1783, peu de temps après la mort du comte de Mau- » repas, il remplaça M. d'Ormesson au contrôle général. » Ce fut M. de Vergennes alors ministre des affaires étrangères qui inspira ce choix à Louis XVI. Le système financier proposé par de Calonne a été critiqué par les uns, prôné par les autres. Le prudent comte de Vergennes, après hésitation, l'approuva. La mort de ce ministre priva de Calonne d'un protecteur puissant et dévoué et le livra sans défense aux intrigues de cour. Inutile de reproduire les détails qu'on retrouve dans toutes les biographies. De Calonne a pu se tromper en matière politique et financière, mais jamais son intégrité, sa probité n'ont été mises en doute. Il n'a donc pas mérite l'épithète outrageante de Lesage Senault.

Voici son portrait tracé par un écrivain qui se montre ordinairement plus que sévère à l'égard des derniers serviteurs de la monarchie. « Les traits de M. de Calonne » étaient expressifs ; sa politesse aisée et de bonne com- » pagnie ; son élocution facile et gracieuse ; son style » ordinairement élégant, clair et animé, mais quelque- » fois incorrect et prolixe ; ses correspondances, ses » divers écrits, mais surtout les discours et les mémoires » qu'il a adressés à l'assemblée des notables, offrent la » preuve continuelle de ces qualités et de ces défauts...

» Parmi les mots qui peignent le genre d'esprit de ce » ministre on cite sa réponse à la demande d'un service » par la reine Marie-Antoinette. Si ce n'est que difficile, » madame, cela est fait ; si c'est impossible, cela se fera. »

C'est lui qui a fait construire à Dunkerque le beau portail de la grande église, nous avons sous les yeux une rarissime gravure qui le représente. La tour se trouve

au milieu d'une large place entourée d'édifices uniformes. Une procession avec croix et bannières se déploie sur cette place, entourée de spectateurs nombreux, en habits de fête. Le plan conçu par l'architecte n'a donc été exécuté qu'en partie.

Après avoir dépensé au service des princes émigrés ce qui lui restait de fortune, de Calonne dont les services, paraît-il, avaient été payés d'ingratitude, obtint en 1802, du gouvernement consulaire la permission de rentrer en France, et mourut à Paris le 29 octobre de cette année.

Notre bon Jean Derheims retenu par un scrupule honorable n'a pas voulu faire connaître les victimes pour n'avoir pas à désigner les bourreaux. Mais l'époque de la terreur appartient aujourd'hui à l'histoire et chaque jour d'ailleurs voit disparaître des documents.

Nous nous proposons de publier dans les prochaines livraisons de ce bulletin :

1° Une notice sur le manuscrit n° 503 de la bibliothèque publique de Saint-Omer qui contient le récit appuyé de pièces justificatives des dissensions qui surgirent à propos de l'exécution du testament de Gérard de Haméricourt, abbé de Saint-Bertin, entre Vast Grenet, prieur, Ernest de Faucqueur, grainetier, Frédéric d'Yve, abbé de Marolles et plusieurs autres personnages. A la suite de cette grave querelle à laquelle prirent part le célèbre Guillaume le Taciturne, l'archiduc Mathias, Philippe II, une partie des moines de Saint-Bertin prit la fuite et se réfugia en France avec les objets les plus précieux. Les autres ayant à leur tête le grainetier, à l'exception de quelques vieillards infirmes, furent arrêtés par des soldats sous les or-

dres d'Aubron de Masnuy qui, après avoir exercé sur ces pauvres religieux bien des actes de brutalité, les firent monter sur des charriots qui les transportèrent à Anvers. Les sectaires ameutés sur leur passage, les accablèrent d'outrages et de violences et ce ne fut que bien tardivement que justice fut faite. Il est à regretter que les pièces qui composent ce curieux manuscrit n'aient pas été mises en ordre avant la reliure. Il faut tout lire avant de se faire une idée des terribles scènes sur lesquelles le grand cartulaire garde le silence.

2° Une généalogie historique de la famille d'Yve qui appartient aux environs de Saint-Omer.

3° Biographie de messire Guislain de Fiennes, seigneur de Lumbres, premier amiral des gueux de mer, un des plus fins diplomates du XVI[e] siècle.

4° Une notice sur messire Eustache de Fiennes, seigneur d'Esquerdes, l'un des affidés du comte Louis de Nassau, qu'il suppléa comme orateur lorsque les nobles confédérés comparurent devant Marguerite de Parme.

5° Notice sur Antoine de Fiennes, seigneur de Vermelles, capitaine des bosquillons ou gueux des bois, qui échappa d'une manière si extraordinaire à une mort tragique.

Il serait intéressant de revoir et de compléter les généalogies de cette illustre famille qui compte parmi ses membres un connétable de France et plusieurs généraux célèbres. Trois Maximilien de Fiennes, comtes de Lumbres, se sont illustrés dans les guerres des XVII[e] et XVIII[e] siècles.

—

Période Romaine :

1° Notice sur les localités nommées Cren d'Escales, Cren aux Œufs, Cren Robert, Cren Monsieur, Cren Mamzelle, Bayngbem au Cren, Crenleu, etc.

2° Notice sur des camps Romains situés à Moulle, Nordausque et Zudausque, etc.

3° Notice sur quelques églises de Flandres construites par-

tiellement du moins avec des débris du *stratumen* des voies romaines, notamment sur une grosse tour située à Bergues et restaurée depuis peu.

4° Notice sur la chaussée romaine de Watten à Boulogne et sur les traces de constructions romaines dans la première de ces deux localités.

E[d]. LIOT DE NORTBÉCOURT.

Membre titulaire.

ÉCRITS INÉDITS

DE DOM JEAN BALLIN

MOINE DE CLAIRMARAIS AU XVI[e] SIÈCLE

Communication de M.. H[ri] de Laplane.

A diverses reprises pendant le cours de nos études historiques sur les anciennes communautés religieuses du diocèse de Saint-Omer, nous avons eu occasion de mentionner les œuvres de plusieurs écrivains, jusqu'ici peu connus, dont les noms et les travaux pourraient, peut-être, figurer avec honneur dans l'histoire littéraire de la France [1]. Parmi ces écrivains nous remarquons le moine de Clairmarais Dom Jean Ballin, dont les écrits cités par les historiographes ont malheureusement disparu en grande partie. — Dom Charles de Wisch, prieur du monastère des Dunes, dit, de Jean Ballin, dans son histoire des écrivains de son ordre [2] :

[1] Voir les Abbés de Clairmarais que nous venons de publier, depuis l'année 1525, pag. 423 et suivantes. — Nous avions la mission de communiquer le résultat de nos recherches au vénérable et docte doyen de la Faculté des Lettres de Paris, M. Victor Leclercq, membre de l'Institut, chargé par l'Académie des Inscriptions de continuer l'Histoire littéraire de France, la mort de ce regrettable savant ne nous l'a pas permis.

[2] Pag. 175 et Hist. inédite de Clairmarais, tom. II, pag. 161.

« *D. Joannes Ballin monachus cænobii de Claromarisco*
» *Diæcesis Audomarensis, scripsit historiam ab orbe con-*
» *dito usque ad sua tempora* (1599, 2 tom. divis.) ***M. G.***
» *in Claromarisco Vidè Ant. Sanderum 2 tom. Flandriæ*
» *Illustrato in descriptione cænobii Claromariscensis.....*
» *Intelligo tamen nunc ex religioso quodam dicti mónas-*
» *terii opus hunc in nupero bello gallico periisse saltem*
» *quod ad tomum alterum.* »

— Dom Bertin de Vissery qui mentionne cette citation ajoute : « il nous reste un petit manuscrit de la main de
» ce religieux, qu'il commença le 23 novembre de l'an
» 1585, portant le titre : *Promptuaire* de tout ce qui est
» arrivé (sic) plus digne de mémoire, depuis l'an 1500.
» — Recueillie par F. Jean Ballin, religieux de Clairma-
» rais, l'an 1585. »

Ce religieux dit dans la préface de ce Promptuaire :
« qu'après avoir rempli le devoir de son état et de sa
» profession au service divin, il se mit à faire un recueil
» d'une quantité de choses dignes de mémoire, qu'il a
» écrit plus amplement en *trois* autres volumes et *qu'ici*
» il ne fait qu'un abrégé de divers faits en marquant
» quelquefois les années, les mois et les jours, selon
» leur incident, de plus qu'il laissa en plusieurs endroits
» du blanc pour y marquer ce qu'il pourra trouver de
» plus mémorable. »

Il ajoute ensuite : « Je vous prie (ami lecteur) de ne
» vous point détourner de cette lecture pour tout ce que
» quelques esprits rêveurs pourraient vous objecter par
» envie pour vous en détourner, alléguant que je n'écris
» que des choses de petite conséquence et arrivées fort
» anciennement..... Laissant là de telles gens je prie
» Dieu qu'il vous donne toute sorte de prospérité.

— « *De notre petit jardin le 23 novembre* 1585[1]. — F.
» J. Ballin. »

Après avoir rappelé textuellement ces paroles de son devancier, Dom Bertin de Vissery, écrivain du XVIII[e] siècle, les fait suivre à son tour des réflexions suivantes : « Avant Dom Jean Ballin, de son temps et à présent il » y a eu et il y aura toujours des gens oisifs pour être » les causeurs sévères de ceux dont ils ne voudraient » point imiter l'exemple par le travail, de crainte de se » trop gêner ou d'être critiques ?... Cette vérité aussi » naïvement exprimée n'est-elle pas de tous les temps ?.. »

Quoiqu'il en soit, la préface de Jean Ballin démontre assez clairement que ce religieux de Clairmarais a écrit une histoire chronologique en 3 volumes et que le prieur du monastère des Dunes, Dom Charles de Wisch, a commis une erreur chronologique que Ballin s'est chargé lui-même de rectifier. Il a commencé à écrire son livre, en 1500, dit-il, mais il n'a pu le continuer jusqu'en 1599, puisqu'il est mort en 1593. — Il y a encore une autre inexactitude quant au nombre des volumes écrits par lui, c'est *trois* et non *deux* qu'il faut lire.

Il est à regretter que ce travail écrit en français et inédit ait disparu en entier ; au temps de Bertin de Vissery, qui le cite, il n'en existait déjà plus que le souvenir dans la communauté ; mais on remarque que divers auteurs, tels que Henriquez, Mirœus et autres, en parlent avec éloge et que l'auteur de la *Bibliotheca Belgica*, Foppens, n'en fait aucune mention.

Ce que nous pouvons dire, c'est qu'à notre connais-

[1] On sait que chaque religieux prêtre avait un petit jardin à son usage ; à Saint-Bertin et à Clairmarais on en aperçoit encore aujourd'hui la trace sur l'emplacement de ces deux monastères.

sance il n'existe plus aujourd'hui que deux manuscrits de Dom Jean Ballin : l'un est un gros volume historique qui se trouve, on ne sait comment, à la bibliothèque publique de la ville de Mons, en Hainaut, et l'autre qui, sous le n° 799 du catalogue de l'abbé Aubin, figure dans la bibliothèque de la ville de Saint-Omer ?... Ce que nous pouvons dire également, c'est que ni l'un ni l'autre de ces ouvrages ne sont le grand travail annoncé par l'auteur.

Le manuscrit de Mons, dont nous n'avons pas une connaissance personnelle, pourrait bien être le Promptuaire dont il est question ; c'est un fait qui, d'après les indications ci-dessus, peut être facile à vérifier. Quant au manuscrit de Saint-Omer, il paraît offrir un médiocre intérêt pour l'histoire.

Ce qui est certain, c'est que le moine Jean Ballin est mort le 14 avril 1593 et qu'il fut inhumé à Clairmarais, au bout du cloîture de lecture, auprès de la statue de la Vierge ; ce fait est établi par l'ancien registre de la chapelle de la porte du monastère où l'on voyait, d'ailleurs, sa signature comme curé des domestiques pendant les années 1590, 1591 et suivantes [1].

Dom Bertin de Vissery assure avoir vu son épitaphe appliquée à la muraille sur un tableau fort bien peint en forme de triptique et représentant la figure de N. S. J. C. ccuronné d'épines, vis-à-vis la chapelle dédiée à Saint-Bernard [2].

Sur l'une des portes de ce triptique, on voyait Notre-Dame des Sept Douleurs et sur l'autre le portrait de Jean Ballin, qui paraissait être d'une taille moyenne, le visage

[1] Hist. mss et inéd. de Clairmarais, tom. II, pag. 161.
[2] Ce tableau fut enlevé en 1756. — Idem, idem.

pâle, maigre et long, les yeux peu grands, le nez aquilin... En dernier lieu il n'en restait plus que la tête, le reste avait été égaré....

Aujourd'hui ces lignes consignées dans notre biographie abbatiale de Clairmarais (tom. II, pag. 531 et 532), sont le seul souvenir qui soit gardé de la figure de cet annaliste Cistercien dont on regrette de n'avoir plus les ouvrages.

Mais en attendant que d'autres fragments de ces œuvres inédites puissent nous parvenir, nous avons cru utile et on nous pardonnera, nous l'espérons, de consigner ici, dans notre Bulletin historique, les deux pièces suivantes que le hasard a fait tomber dans nos mains, et dont il n'est peut-être pas sans intérêt d'assurer la conservation.

HENRI DE LAPLANE.

RECUEIL

DE CE QUI EST ADVENU PLUS DIGNE DE MÉMOIRE DEPUIS LAN DE SALUT 1576 JUSQUES A LAN 1586.

Tout recueille par fr. Jean Ballin religieux Clermaretz lez S. Omer.
(Titre du volume).

(Manuscrit de la bibliothèque de Mons).

Lan 1576. — *Divers accidens advenus ceste anné en divers lieux.* — Le 22e de janvier jour de St Vincent de nuist sesleva un sy horrible, vehement, et espouvantable vent en ces peis bas que de memoire d'homme n'avait este veu ny ouy parler de semblable, qui fut cause de grandes ruines d'édifices en aucuns lieux. *Le comble de l'église de St Pierre a Aire fut abattu par terre grand et magnifique :* Les Jacobins de St Omer eurent aussy grande perte pour estre la couverture de leur librairie toute abbatue ou il y eut gasté de beaux livres avec la perte de quelque nombre de rasieres de blé, là mise sur icelle librairie pour la nourriture des religieux. Ici eut-il aussy grande perte des couvertures de tieules qui furent endommagées grandement par l'impetuosité dudit vent, aucuns arbre furent trouvez gisants sur la terre desracinez et en grand nombre tant es forestz, gardinages, quautres lieux. Le pilorie qui estoit sur le marché a St Omer fut trouvé *par terre abattu par ce vent, qui fut cause qu'on y dressa cesluy de pierre qu'on y voit a present,* qui est en manière de colonne [1].

[1] Les mots soulignés le sont également dans le manuscrit.

Lan 1576 — *Mort du commandeur de Castille gouverneur du pais bas, et quelz succes prindent les affaires dudit pais depuis.* — Le V[e] jour de mars mourut à Bruxelles le commandeur Dom Loys de Requesence [1] d'une fievre pestilenciale (sic) parquoy le gouvernement du pais, fut remis par ordonnance de Sa Majeste es mains du Conseil d'Estat, qui fut la perte et commencement dicelle de tous ses Estatz, pource que comme desja ils se fussent eslevez et eussent prins les armes par la permission du grand commandeur, pour s'acomodés à leurs meurs et coustumes, lesquelles le duc d'Alve leur avoit ostées et comme on eut donné par ce moyen licence plus grande que jamais, de tuer et coupper la gorge aux espaignolz qui estoit mutinée (comme est dict cy dessus) demandant sa paie. le pais fut tant troublé que lon en attendait que toute perte et malheur comme il advint apres, ainsi que vous vires. Depuis que le commandeur fut mort ceux du Conseil appellerent le comte de Mansfelt, gouverneur du conte de Luxembourg, et establirent general de la guerre, cependant le Conseil gouvernait la republique jusques a ce que Sa Majeste y pourveut. Le Roy trouva bon puis ceste election, pensant que les affaires en amenderoient, comme a la verite y en avoit du commencement quelquez apparence, pour ce que lon pourvoyait bien a toutes les necessitez, tant en paix qu'en guerre.

Le seigneur d'Hierge estoit en Holande qui faisoit bien la guerre aux protestans et leur avoit prins la ville de Buren avec deux ou trois autres villes, et toute lisle de Waterland, et tenoit on pour certain, que desja le prince avoit beaucoup d'affaires, et se voyoit reduit en grande extremite de maniere que de la en avant, il sembloit plus disposé et prest de venir a quelquez composition, que non pas quant il estoit fort et puissant, et lors quon luy presentoit honnestes conditions et offres, pource que Zericzé crioit miséricorde, laquelle estant prinse, il estoit fort aise de prendre lisle de Zélande qui est la principale et plus grande forteresse diceluy.

[1] Probablement un membre de la noble famille de Rinquessent.

Laquelle ville de Zericzée au mois de may ensuivant le rendit au roy, à cause de la famine, combien que ceux de Holande et Zélande avoient faict toute diligence pour le secourir et ravitailler, mais en vain. Ceux de la ville avoient envoyé embassadeurs au Conseil à Bruxelles, ou ils furent ouis et receuz avec la ville à misericorde, de manière que ceux du Conseil, manderent au Chastelain Sancho d'Avila qu'il se retirast et que le s^r Mondragon entrast dedans avec ses troupes de Walons.

Mais ou par les pechez, ou par les mauvais gouvernemens des chefz envers les soldats il n'advenoit jamais que le Roy eut quelque notable victoire sans quelques mutinerie des soldatz comme fut veu en la prinse de Harlem, et en la victoire de Sancho d'Avila gaignée à Monc (sic) car maintenant aussy tost que la ville de Zericzée fut rendue, les soldatz ne povans plus supporter les travaux de la guerre et principalement en une isle pauvre et necessiteuse, comme estoit celle la n'estant paiez ny entretenus, furent contrains demander par force darmes leur soulde et par ainsy s'assemblerent mil six cens espaignolz, qui entrèrent en Brabant, nonosbtant les prières et les offres de tous les chefz et seigneurs, qui sentoient bien un tel mescontentement pour l'inconvenient qui s'en pouvait ensuivre. De ceste emotion la ville de Bruxelles trouva occasion de se mutiner, et mettre en armes, disant que c'estoit pour se défendre des Espaignolz qui la voulaient saccager. Ainsy donc se passa ceste affaire, sans que le conseil qui y gouvernoit pour l'heure y peut remedier aucunement pource que la ville s'eslevoit tousiours de plus en plus, et n'estoit portée quasy à personne aucune obeissance. Combien quelle fut ainsy en armes, les Espaignolz ne laissoient pourtant de venir tout près d'icelle, mais avec autre intention, et differente que de ce que pensoient ceux de dedans. Parquoy le conseil voiant le danger proche et eminent, s'efforça de faire par parolles tant envers les mutinés quilz s'appaiseroient quoy que l'argent seul les peut appaiser. Par aussy sortit de la part du conseil le conte de Mansfelt affin de parler aux soldatz mutinéz, lesquelz il alla

trouver à quatre lieues de Bruxelles et leur remonstra comme pour ceste heure il n'y avoit point d'argent, mais quilz seroient paiez du premier qui viendroit d'Espaigne, ceste froide raison les enflamma encores d'avantage et par ainsy ils poursuivirent leur chemin sans faire aucune chose de bon, et estoient deliberez de se mettre en quelque forte place, jusques a ce quilz fussent paiez. Mais voianz quilz n'en pouvoient prendre aucune, et quilz ne scavoient où se mettre, pource que toutes les places,estoient en armes ils passèrent en une nuict en Flandres et prindent le chemin d'Alost ou ils entrèrent sans résistence quelconque à la fin de juillet, traittans les bourgeois comme sy la ville eut esté prinse d'assault, les saccageans et outrageans comme ennemis. Les Estats de Brabant considérant les outrages, insolences et rebellion de la gendarmerie espaignole, en ont fait remonstrance au conseil d'Estatz, mais au lieu de les chastier furent plus supportez par ledit conseil, combien que pour mieux amuser lesdits Estatz, ils furent par ledit Estat déclarez rebelles de Sa Majesté, et du pais bas sans y donner autre ordre, et fut alors quon acheva d'arracher le masque aux Estatz, ayans donné congé et licence à toutes personnes de les tuer inpunement son (si on) pouvoit.

Advertissement au lecteur. — Jusques icy lecteur bening aves entendu comme le roy Philippes, et les Estatz du pais de Flandres catholiques, ont faict la guerre au prince d'Orange et protestans dudit pais, parcy apres verrez comme lesditz Estatz generaux tant catholiques que protestans, font la guerre ouverte à leur roy, jusquez au 17 may 1579. Quant les Estatz catholiques laissent la partie du prince et des protestans, et se reconcilient avec le roy, faisans puis après et jusques a présent la guerre audit prince et protestans [1].

Collationné et littéralement conforme à l'original, tant pour la ponctuation que pour l'orthographe des mots.

[1] Nous avons obtenu la copie textuelle de ce passage par les soins de notre concitoyen M. Faine auquel nous adressons nos remercîments.

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE BALLIN

INTITULÉ

Recueil de ce qui est advenu plus digne (sic) *de mémoire depuis l'an de salut 1576 jusques à l'an 1586. Quatrième volume. Tout recueillé par fr. Jean Ballin, religieux à Clermaret lez Saint-Omer.*

Fol° 89, l'an 1577. — D'un poisson monstrueux et autres affaires de ce temps et coment.

Le second jour de juillet cette année entre Sastinghen et Haeftingen en la rivière de l'Escaut non guères loing d'Anvers fut trouvé un poisson vif, arresté, sur le sable, lequel ayant trop peu d'eaue au regard de sa grandeur desmezurée et lourde corpulence, ne peut nager ni sortir de ce lieu, par quoy il fut la tué à coups de harquebouses et picques, crocez (sic) et autres instrumens. Avant que mourir il rendit cris merveilleux et sons esclatant et espouvantables, et se tempestant, debattant et demenant horriblement. Il esmeutlant de flotz et vagues à l'entour de luy quil sembloit quil y eut en ce lieu une tempeste et tourment furieux ; finablement ceux qui s'estoient mis ès barques et nacelles le tirerent et conduirent (sic) au village de Haftinghe. Il avoit la peau sans escailles, semblable à basanne appareiliée, mais de couleur inde [1] et plombée. Il avoit en longueur 58 piedz, et de hauteur 16 et 3 doigts et avoit en largeur 12 piedz. La longueur de sa teste jusques aux yeux estoit de 15 pieds, des yeux jusques aux allerons un piedz et trois doigtz. Des allerons dont il se servoit en nageant come d'aviron estoient de cincq piedz et deux doigtz La machouoere d'embas avoit viij piedz de longueur et avoit sept doigtz de largeur en la partie de dedans, et en la partie de dernière d'un pied et six doigts, ayant quant au reste cincquante dentz. La machouere d'en dessuz estoit desgarnie

[1] Voici comme ce mot est écrit : *Indæ.*

de dentz, et recevoit et logeoit en soy celles de dessous. La langue avoit (sic) de couleur de foy, grosse comme un toneau de biere. La queue noire, large de 13 pieds et 3 doigtz Le mebre genital long de piedz 8 1/2 finissant en poincte. Du sommet de la tête environ les narines, il avoit un trou tortueux en la façon d'un croissant, par lequel il dardoit l'eaue en abondance. Les mariniers de   qui le prindent et tuerent l'appelloient baleine. Cette ville de Vere est l'une de l'isle de Vacre en Zélande et fut ce poisson, mesuré le 9e jour de juillet au susdit par Guillaume de Palude, sculpteur, les mariniers affermoient qu'il y en avoit encore deux autres semblables qui depuis furent prins à Selinghem à l'embouchure de la même rivière de l'Escaut. Il a grande ressemblance et affinité avec le poisson duquel le sr Conrard Gisvez à la fin du livre qu'il a fait de Addand. (sic) et emendand. yconibus piscius ad finem, pag. 173, fil. 367, voire est le même sinon que l'autre est plus grand que cestuy cy, come appert p. le lieu (sic) allégué. Il ne viendra point mal à propos de repeter icy ce qui est audit lieu repeté d'un chien qui avoit beaucoup dévoré de la gresse de ce poisson, laquelle il avoit incontinent rendue sortant par son corps et sa peau, ainsy que sueur, et tantost après mourut sur la place.

Note marginale. — Un chien mourut pour avoir mangé la gresse d'un poisson.

Page 252, l'an 1580. — Horrible tremblement de terre.

Le 6e jour dud. mois d'apvril advint un espouvantable tremblement de terre en plusieurs lieus, tant en la France, Normandie, qu'au Païs-Bas, sur les cincq à 6 heures apres midy, dont y eut grand domage a Rouen, Beauvais, Pontoise, Mante, Poissy, St-Germain-en-Laye, Caudebec, Calais, et autres endroits de France pour la cheute et ruine d'aucuns edifices, et la mer aiant passé ses bornes accoustumez endomagea grande-

ment les murailles de la ville de Calais. Cela advint le merquedy (sic) troisième feste de Pasques et advint ce treblemet tout en un instant le temps et l'air estant tranquille, beau et serein; dont tout le monde fut fort estonné et espouventé, dont à ceste occasion le 8e jour en suivant furent à St-Omer mis jus les corps sainctz de S. Omer et S. Bertin, et le Xe en suivant fut faict procession generalle pour prier Dieu por sa miséricorde, ce que fut aussy faict en autres villes avec grande humilité et dévotion du peuple : en ce mesme temps en la ville d'Aire tomba du ciel la forme d'un escalle (sic)
peiturée et de belle couleur telle que paintre ne scaurait paindre. Sensuit aucunes dates dudit tremblement :

DATE.

L'an mil cinc cens, quatre fois vingt
Le sixiesme du mois d'apvril
Un tremblement de terre advint
Dont fusmes tous en grand peril.

C'est un seur advertissement
(S'amende donc le desbauché)
De Dieu et de son jugement
Et qu'à nous il est courrouché.

Folio 290, l'an 1581. — Déploration sur l'horrible fouldre et tempeste de vent qui (sic) fist le jour de Pasques cette année, et du grand degast qui en advint en plusieurs lieux.

Le 26e jour de mars qui fut le jour de la Saincte Pasques de ceste année, advint grand tourment de vent fort vehement, impétueux et espouventable, avec tempeste, gresle, tonnerre et esclairz qui durerent depuis l'aube du mesme jour jusques au lendemain, dont de mémoire d'home n'avoit esté ouy ny veu le semblable et mesmement en telle saison, qui causa de grandes pertes et fait grand degast en divers lieux, selon que pourrez voir p. la déploration qui sensuit.

Dieu tout puissant qui regis ciel et terre
Qui tiens les frains de la fouldre et tonnerre
Ayez pitié de nous pauvres humains
Nous périssons si ne nous tiens les mains.

Hélas, mon Dieu, il n'est point de mémoire
Que de cent ans on ait veu telle misere
Come il faisait le jour de Pasques dernier
Lorsque chacun estoit pour te prier.

Un vent fort grand accopaigné de foudre
Mist a linstant maint bastiment en pouldre
Et mainte clochez a renverse par bas
Et plusieurs gens ce jo (jour) mis au trespas.

Dans Amiens (o chose pitoyable)
Un beau clocher de grandeur admirable
Est trebuché dans l'eglise Sainct Leu
Tuant maint homes qui prioient en ce lieu.

Près de Beauvais à un bourg nomé Bresle
Tuilles toboient plus dreu que ne faict gresle
La voulte aussi de l'église et plancer
Trente cincq homes tua mortz sans bouger.

Et le curé en faisant l'offertoire
Fust escrazé avec le vicaire
Et le prescheur voulant recoforter.
Le peuple fut assomé du clocher.

Lequel tomba au milieu de l'église
Tuant, blessant homes, femmes et filles.
O la pitié de voir plusieurs enfans
Estre orphelins de père et de parens.

Et à Rouen ville bien renomée
Un coup de vent de tempeste mellée
Fist tel effort descouvrant les maisons
Et les eglises que mourir nous pensions.

Dudit Rouen le lieu patibulaire
Fut renversé, chose toute notoire,
De pierre estoit, gros, pesant et massif
Jecté par terre du vent trop exsessif.

Ce vent faisait a plusieurs perdre terre
Et les jectoit frappez contre la pierre
D'un coing de rue ou quelq. gros pilliez
Tant qu'à plusieurs ce fut leur jor (jour) dernier.

O chrestien c'est permission divine
Que nostre Dieu cause telle ruine
Pour advertir nostre cœur endurci
A le cognoistre et luy crier mercy.

Premièremet nous avons heu la guerre
Et puis après le tremblemet de terre
Et de rechef la peste en plusieurs lieux
Et la famine, ce sont verges de Dieu.

Recognoissons donc nostre Dieu et pere
Et le prions nous garder de misere
Amendons-nous si voulons éviter
Tous les fleaulx qui nous faut portez (sic).

Nous te prions, o pere pitoyable,
Ne prendre esgard a nos pechez danable
Que comettons tant en faictz come en dictz
Et à la fin nous donne paradis [1].

Note marginale. — Horrible tempeste de vent le jour de Pasques 81 (1581).

[1] La reproduction de ces deux articles, d'après les textes collationnés, nous a paru utile à conserver dans l'intérêt de l'histoire.

Hri DE LAPLANE,

Secrétaire-Général.

REQUÊTE

ADRESSÉE PAR L'ABBÉ DE RUISSEAUVILLE A L'ÉVÊQUE DE BOULOGNE, POUR LA VENTE D'UNE MAISON DE REFUGE DANS LA VILLE D'AIRE.

(1729)

Communication de M. le Président Quenson.

A Monseigneur,

Monseigneur l'Ilustrissime et Reverendissime Évêque de Boulogne.

Vous remontre tres humblement Dom Étienne Marie Loisselle abbé regulier de l'abbaye de Ste-Marie au Bois des Ruisseauville de votre diocese de la ditte abbaye jouit d'une maison dans la ville d'Aire qui sert de refuge à la ditte abbaye dans le temps de guerre, laquelle est affermée la somme de trois cent liures, mais outre que la ditte maison n'est aucunement vtile à l'abbaye de Ruisseauville en cette qualité puisque les chanoines de la susditte abbaye ne s'en sont point servi dans la derniere guerre, elle excede de beaucoup en reparation le revenu qu'elle produit, de sorte que cette maison est tout à fait à charge à la ditte abbaye, pourquoy le remontrant vous supplie Monseigneur de luy permettre d'aliener du consentement de son chapitre la susditte maison pour le prix de trois cent cinquante liures de rente quitte et franche de toute reparation et autre rente et charge generalement quelqu'onque

laquelle somme ne sera remboursable que par celle de sept mille liures que le suppliant s'oblige de mettre en fond au cas que le rembours s'en fasse, ce faisant vous obligerez.

Monseigneur,

Votre très humble et tres obeissant seruiteur,

E. M. Loiselle, abbé de Ruisseauville.

Boulogne sur mer, ce 19 juillet 1729.

Jean Marie Évêque de Boulogne conseiller du Roy en tous ses conseils etc., supérieur majeur de l'abbaye de Ruisseauville etc., veu la requeste de l'autre part et informés d'ailleurs de l'état ou se trouve la susditte maison et des reparations necessaires, nous avons permis et permettons le consentement du chapitre pris au prealable l'alienation de lad[te] maison pour la somme de trois cent cinquante livres de rentes quittes et franches de toutes ventes et charges generalement quelconques la quelle somme ne sera remboursable que par celle de sept mille livres les quelles en cas de rembours seront employées en fond de terre, attendu que la susditte aliénation est profitable et avantageuse a la ditte abbaye. Donné à Boulogne en notre palais Épiscopal sous notre seing le sceau de nos armes et le contre seing de notre secretaire, le dix neuf juillet mille sept cent vingt neuf.

J. M. E. de Boulogne.

Par Monseigneur Lesage.

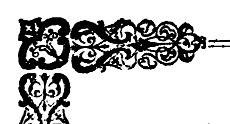
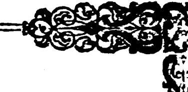



TABLE DES MATIÈRES.

AVIS.

MM. les Correspondants de la Société ou toutes autres personnes qui croiraient avoir à faire quelques communications scientifiques, historiques, numismatiques, artistiques, bibliographiques, etc., de quelque intérêt et dignes de figurer utilement dans le Bulletin, sont priées d'en donner connaissance à M. le Secrétaire-Général de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Prière à MM. les Correspondants qui reçoivent le Bulletin trimestriel, de vouloir bien faire acquitter, AU PLUS TÔT, le prix de leur abonnement, 3 fr. par an, entre les mains de M. Delmotte, avocat, trésorier de la Société, rue du Poirier, nº 1, à Saint-Omer.



SOCIÉTÉ
DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

BULLETIN HISTORIQUE

DIX-NEUVIÈME ANNÉE.

73e ET 74e LIVRAISONS.

JANVIER, FÉVRIER, MARS, AVRIL, MAI & JUIN 1870.

Doctrina investigando restituet.



SAINT-OMER

IMPRIMERIE FLEURY-LEMAIRE, RUE DE WISSOCQ.

1870



BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 5 Juillet 1869.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND, Vice-Président.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

En l'absence de M. le Président Quenson qui s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion, M. A. Legrand, vice-président, occupe le fauteuil et ouvre la séance à 7 heures en donnant la parole à M. de Laplane, Secrétaire-Général, pour la lecture du procès-verbal. Cette lecture entendue le procès-verbal est adopté sans observation.

Immédiatement après M. le Président annonce les ouvrages reçus par la compagnie, à divers titres, depuis la dernière réunion mensuelle.

Ces ouvrages déposés sur le bureau sont intitulés comme il suit :

Les familles d'Outre-Mer de Cange, publiées par M. E -G. Rey.
Journal des Savants, juillet à novembre 1868, janvier à mai 1869.
Mémoires de l'Académie de Dijon, t. XII et XIII.
Mémoires de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, 1868, 3e vol.
Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville, 1867-1868.
Mémoires de la Société Dunkerquoise, 1866-67, 1867-68.
Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 3e sér., t. I et II.
Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXI et XXII.
Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais, t. VII et XI avec atlas.
Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, 2e série, t. VIII.
Mémoires de la Société d'Émulation de Montbéliard, 2e série, t. I.
Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1869.
Bulletin de la Société pour la Conservation des Monuments historiques d'Alsace, t. VI, 2e livraison.
Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois, t. VIII, 2e liv., t. IX, 1re liv.
Annales de la Société Archéologique de Namur, t. X, 3e livr.
Revue Agricole de Valenciennes, mars 1869.
Congrès Scientifique de France, 34e session, tenue à Amiens.
Revue Critique, 4 nos.
Compte-rendu de la Commission Impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, années 1863-64-65 et 66, 4 vol. in-4o et 4 atlas, in-fo.
Verhandelingen der Koninklyke Akademie van Wetenschappen.
Verslagen in Mededeelingen der Koninklyke Akademie van Wetenschappen.
Jaarboek van de Koninklyke Akedemie van Wetenschappen.
Catalogus van de Boekery der Koninklyke Akademie van Wetenschappen.
Processen-Verbaal van de Gewone Vergaderingen der Koninklyke Akademie van Wetenschappen.
Exeunte Octobri ad filiolum, carmen Alberti Henrici Arnoldi Ekker.

Levensberichten der Ofgestorvene Medeleden van de Maatschappy der Nederlandsche Letterkunde.

Feestrede by de Viering van het Eeuwgetyde van de Maatschappy der Nederlandsche Letterkunde te Leiden.

Handelingen en Mededeelingen van de Maatschappy der Nederlansche Letterkunde.

Gedenkschrift van de Maatschappy der Nederlansche Letterkunde.

Une Médaille inconnue à Van Loon, par M. R. Chalon.

Anciens Jetons des receveurs de Bruxelles, par le même.

Curiosités numismatiques, par le même.

Note statistique au sujet de l'influence étiologique du tabac dans les maladies des centres nerveux, par le Dr Tamisier, médecin-major, au 1er régiment du train d'artillerie.

Bulletin Scientifique, historique et littéraire du département du Nord, juin 1869.

Revue Bibliographique universelle, t. III, 6e livr.

Bibliothèque de l'École des Chartes, t. V, 2e livr.

Ces diverses publications successivement examinées par chacun des membres donnent lieu à quelques réflexions. L'important ouvrage adressé par la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, excite surtout l'admiration par le luxe typographique qui le distingue aussi bien que par le fini des dessins et les riches enluminures qu'il porte.

De même suite il est donné communication de la correspondance qui se résume comme il suit :

1° Le Ministre de l'Instruction publique accuse réception et remercie du 13e volume des Mémoires, ainsi que des 69e et 70e livraisons du Bulletin.

2° S. E. le comte Serge Strogonoff, Président de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, envoie sous la signature de M. W. Tiesenhaisen, Secrétaire de cette Commission et par l'intermédiaire de la librairie Reinwald (rue des Saints-Pères, à Paris), un exemplaire de l'ouvrage intitulé : *Comptes-Rendus pour les années 1863 à 1866*. En même temps l'honorable Président propose un échange de publications avec la Société des Antiquaires de la Morinie. — La

Société en offrant ses unanimes remercîments aux généreux donateurs pour cette magnifique publication, accepte avec empressement l'échange des publications respectives comme un haut témoignage d'une bonne confraternité littéraire.

3° M. C.-S. Mathis, Secrétaire-Général de l'Académie royale d'Amsterdam, envoie un exemplaire de diverses publications hollandaises parues en 1867. — Remercîments.

4° Le même et honorable correspondant accuse réception des 63e et 64e livraisons du Bulletin historique de la Société.

La lecture de la correspondance terminée, M. de Laplane propose à la Société d'acheter pour la bibliothèque de la compagnie, l'ouvrage intitulé la *Jeunesse de Robespierre* que vient de faire paraître notre concitoyen M. Paris, avocat à Arras. Cette proposition est adoptée, M. le Trésorier est chargé de faire cette acquisition et d'y ajouter un premier ouvrage du même auteur.

De même suite, M. de Lauwereyns de Roosendal dépose sur le bureau un opuscule offert par M. le docteur Tamisier, chirurgien-major au 1er régiment du train d'artillerie à Saint-Omer, travail paru sous les auspices de la Société de Poligny, pour laquelle il est demandé un mutuel échange de publications. Cette demande est favorablement accueillie et en même temps M. le docteur Tamisier est proposé comme membre de la Société et cette présentation régulièrement appuyée est renvoyée aux termes du règlement à la séance suivante.

L'ordre du jour appelait ensuite une lecture. M. le Président accorde la parole à M. de Lauwereyns qui donne communication de quelques observations relatives à son intéressant travail sur les Lieutenants de Baillis, d'après un manuscrit de Des Lyons de Noircarme, manuscrit relatif à la Lieutenance du Bailliage de Saint-Omer. Après avoir entendu ces observations il est décidé que ce travail sera inséré dans les publications de la Société avec l'article critique envoyé par M. Giry sur le même sujet.

M. Delmotte fait ensuite le dépôt d'une nouvelle introduc-

tion du Dictionnaire Topographique de M. Courtois. Ce manuscrit est confié à M. Albert Legrand sur le rapport duquel il sera décidé si ce travail doit être imprimé et annexé au volume déjà paru.

Avant de clore la séance M. le Président appelle l'attention de la Société sur les archives municipales dont il importe de confier de nouveau le soin à une commission de surveillance chargée de veiller spécialement à la garde et au classement de ces importantes archives depuis quelque temps négligées. Après discussion, M. le Secrétaire-Général qui fait également partie du conseil municipal, est spécialement chargé d'appeler sur ce point l'attention bienveillante de l'administration compétente.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Séance du 2 Août 1869.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, M. DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures par la lecture de l'adoption du procès-verbal de la réunion précédente.

Dépôt sur le bureau des ouvrages suivants :

Société Académique des Sciences et Arts de Saint-Quentin, 3e série, t. VIII.

Bulletin du Comité Flamand de France, 1er trimestre 1869, mars, avril et mai 1869.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne, janvier, février, mars, avril et mai 1869.

Revue Agricole de Valenciennes, avril 1869.

Revue des Sociétés savantes, avril-mai 1869.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 2e livraison 1869.

Procès verbaux des séances de la Société Havraise d'Études diverses.

Documents pour servir à l'Histoire des ville et château de Cherbourg recueillis et annotés par M. de Pontaumont.

Les Chemins vicinaux du Pas-de-Calais et la loi du 11 juillet 1868, par M. le baron de Sède.

Revue critique d'histoire et de littérature.

L'Institut, février-mars 1869.

Annales archéologiques de Didron, t. XXVI, 3e livraison.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Yonne, 1er trimestre 1869.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, 10e année, nos 1, 2, 3, 4 et 5.

Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie de Belgique, septembre 1867 à décembre 1868.

Travaux de l'Académie de Reims, 45e vol., nos 1 et 2.

Matériaux d'archéologie et d'histoire, par Messieurs les archéologues de Saône-et-Loire, nos 2 et 3.

Louis XI et la ville d'Arras, par M. Paris, docteur en droit, brochure in-8o.

Analyse de la correspondance mensuelle :

1o M. Paris (de Saint-Omer), avocat à Arras, remercie la Société d'avoir bien voulu souscrire à quelques publications historiques dont il est l'auteur, notamment à celle intitulée la *Jeunesse de Robespierre*, qui doit paraître sous peu. Cet estimable concitoyen fait en même temps hommage d'un intéressant opuscule intitulé : *Louis XI*. — Des remercîments lui sont adressés.

2o M. Duchet, Proviseur du Lycée impérial, membre correspondant à Douai, annonce qu'il s'occupe de l'avant-propos et des tables de son travail sur le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer dont l'impression se poursuit. Il ne pourra, dit cet honorable membre, envoyer les suites avant les vacances scolaires.

La Société en remerciant de nouveau ce docte et infatigable correspondant de son zèle éclairé pour les études historiques, exprime le vœu le plus ardent que l'œuvre commencée par M. Duchet ne se fasse plus longtemps attendre.

3o M. Robaut, lithographe et correspondant à Douai, envoie une épreuve du plan de la banlieue de Saint-Omer en 1566,

reproduit d'après un plan existant aux archives municipales de cette ville.

Cette épreuve examinée par M. l'Ingénieur Deschamps de Pas, dont elle doit accompagner un intéressant travail, paraît présenter quelques *lapsus* dans les noms de lieux ; elle a besoin d'être révisée d'après l'original ; M. Robaut est prié de renvoyer le dessin qui a servi à la reproduction lithographique. M. le Secrétaire-Général se charge d'écrire dans ce sens.

La correspondance terminée, la Société, sur la proposition qui lui en est faite, décide que le travail de M. de Lauwereyns sur les Lieutenants de Baillis, trop long pour faire partie du Bulletin, sera inséré avec l'article critique de M. Giry, dans le 14e volume des Mémoires, à la suite de la notice de M. Deschamps, sur la banlieue de Saint-Omer.

Il est décidé, en outre, que sur le rapport de M. Albert Legrand, Vice-Président, il sera statué s'il y a lieu, d'imprimer, à part, l'introduction du Dictionnaire Topographique de M. Courtois, nouvellement retrouvée par M. Delmotte pour être ensuite annexée au XIIIe volume des Mémoires.

A cet égard, un membre émet l'idée que peut-être il serait mieux d'ajouter en même temps, comme complément au XIIIe volume, une table alphabétique et concordante des noms de lieux anciens avec les noms nouveaux. Sans doute, est il répondu, ce travail serait une amélioration utile, mais si d'une part, on a dû imprimer le Dictionnaire tel qu'il a été laissé par le regrettable auteur, d'autre part il convient d'ajouter aussi, qu'en présence d'un travail rédigé par ordre alphabétique une table concordante ne paraît pourtant pas offrir un grand avantage.

L'ordre du jour appelle ensuite le scrutin pour la nomination d'un membre. M. Tamisier, chirurgien-major au 1er régiment du train d'artillerie, régulièrement proposé à la dernière réunion est élu.

Après la proclamation du scrutin qui a donné l'unanimité des voix à l'honorable candidat, M. Louis Deschamps de Pas

dépose sur le bureau une pièce d'argent de l'Espagne consulaire, pièce trouvée récemment sur le territoire de la commune d'Éperlecques. — Cette pièce paraît appartenir à la famille Claudio. Elle porte deux têtes et le nom de *Rufus Triumvir*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 17 Janvier 1870.

Présidence de M. QUENSON.

Secrétaire-Général : M. DELMOTTE, en remplacement de M. de Laplane, absent.

La séance est ouverte à 7 heures par la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Immédiatement après, M. le Président donne communication à la compagnie d'une lettre de M. de Laplane qui retenu dans le Midi, à Sisteron (Basses-Alpes), à l'occasion de la mort de son vénérable père, s'excuse auprès de ses honorables collègues de ne pouvoir assister à la réunion ni participer aux travaux de la compagnie.

A la suite de cette communication et à l'occasion du procès-verbal, M. Albert Legrand dit qu'il a examiné le manuscrit contenant l'introduction faite par M. Courtois à son Dictionnaire Topographique ; que ce travail est entièrement neuf, très complet, et qu'il y a lieu de l'insérer en tête du Dictionnaire en supprimant les quelques pages qui servaient d'introduction. M. Legrand ajoute qu'il déposera à la séance prochaine un rapport analytique sur cet opuscule qui complète l'œuvre si intéressante de notre regretté collègue.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le Président fait connaître les ouvrages reçus par la Société depuis la dernière séance, soit à titre d'hommage, soit par abonnement ou souscription.

Voici la nomenclature de ces nombreuses publications :

Mémoires de la Société impériale Archéologique du Midi de la France, t. IX, 4e et 5e livraisons.

Mémoires de la Société impériale d'Agriculture d'Angers, 1868, nos 2, 3 et 4, 1869, nos 1 et 2.

Mémoires de la Société Académique d'Archéologie du département de l'Oise, t. VII, 1re partie.

Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire, t. XXIII et XXIV.

Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, t. XXX, 2e partie.

Mémoires de la Société d'Agriculture du département de la Marne, 1868.

Mémoires de la Société des Sciences et Arts du Hainaut, 3e série, t. III.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trim. 1869.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 3e et 4e trim. 1868, 1er et 2e trim. 1869.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1868, nos 3 et 4, 1869, 1 et 2.

Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 14e et 15e livr.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 1er, 2e et 3e trimestre 1869.

Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France, no 1.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, nos 6, 7, 8 et 9.

Bulletin Scientifique, historique et littéraire du département du Nord, nos 8, 9 et 10.

Annales Archéologiques de Didron, t. XXVI, 4e, 5e et 6e livraisons.

Annales de la Société d'Émulation de Bruges, 3e série, t. IV, nos 2 et 3.

Annales de la Société historique de Château-Thierry, 1868.

Achives de l'Agriculture du Nord de la France, juin 1869.

Revue Agricole de Valenciennes, juin, juillet, août 1869.

Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian institution showing the operations, expenditares and condition of the institution for the Year, 1867.

Collectanea Antiqua, parts III et IV, vol. VI.

Transactions of the historic Society of Lancashire and Cheshire.

Roman Coins found on Salisbury plain, communicated to the Numismatic Society of London, by C. Roach Smith esq.

On the Scarcity of home Grown, fruits in great britain, with Remedial suggestions, by Ch. Roach Smith.

Derniers Éclaircissements sur l'emplacement de Quentowic, par M. Louis Cousin.

Excursions et fouilles archéologiques faites en 1868, dans l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, par le même.

Salle Échevinale de la ville d'Ypres.

Essai sur les Musées de Douai, par M. Auguste Cahier.

Origine du Patronage des Boulangers (Saint-Honoré), par M. l'abbé J. Corblet.

Épaves archéologiques, par M. Albert d'Otreppe de Bouvette.

Fêtes de Liège (septembre 1869), par le même.

Revue critique, 12 livraisons.

L'Institut, avril à septembre 1869.

Répertoire archéologique du département de l'Yonne, par M. Max. Quantin.

Dictionnaire Topographique du département du Gard, par M. Germer-Durand.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, 6e vol., 2e partie, 7e vol., 1re partie.

Mémoires de l'Académie du Gard, 1867-68.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 7e série, t. I.

Bulletin de la Société Archéologique de Soissons, t. XX. t. Ier, 2e sér.

Bulletin de la Société Archéologique de Béziers, t. V, 1re livraison.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, 1er trim. 1869.

Bulletin de la Société Académique de Brest, t. V.

Recueil, Mémoires et Documents de l'Académie du Val d'Isère, 1er vol. 3e liv., 2e vol. 2e liv.

Bulletin du Comité Flamand de France, avril, mai et juin 1869.

Bulletin Scientifique, historique et littéraire du département du Nord, novembre et décembre 1869.

Annales de la Société historique d'Ypres, t. IV, 1re et 2e livraisons.

Revue des Sociétés Savantes, juillet, août, septembre et octob. 1869.

Les Sièges de Soissons en 1814, par M. Maxime Laurendeau.

Notes sur l'origine des noms des Bleuets de Lille, par M. Leuridan.

Essai sur les relations industrielles qui ont existé entre Roubaix et Arras de 1479 à 1786, par le même.

Précis sur l'histoire de Lannoy, par le même.

L'abbaye de Saint-Vaast, par MM. de Cardevacque et Terninck, t. III.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 2e, 3e, 4e et 5e livraisons, 1869.
Bulletin Scientifique, historique et littéraire du département du Nord, juillet à décembre 1869, 6 livraisons.
Revue bibliographique universelle, juillet à décembre 1869, 6 liv.

Il est ensuite donné lecture de la correspondance :

1° M. Alexandre Machart, médecin-dentiste à Saint-Omer, prie la Société d'accepter sa démission de membre titulaire; il ajoute qu'il sera toujours profondément reconnaissant de l'honneur que la Société lui a fait en le comptant dans son sein pendant plus de vingt années.

2° M. Tamisier, médecin-major du 1er régiment du train d'artillerie à Aire, nommé récemment membre correspondant, adresse une lettre de remercîments, il sera heureux de s'intéresser et de contribuer aux travaux de la Société autant que ses fonctions et les circonstances le lui permettront.

3° M. U. Leuridan, archiviste et membre correspondant à Roubaix, fait hommage à la Société d'un exemplaire de son *Histoire de la ville de Lannoy* et de deux autres opuscules, — et demande pour la bibliothèque de Roubaix les XIe, XIIe XIIIe tomes des Mémoires, dont il acquittera le prix.

4° M. le Président de la Société Archéologique d'Orléans, adresse un bon pour retirer de l'un de ses dépôts, le Xe volume des Mémoires de la Société.

La lecture de la correspondance terminée, M. le Président exprime à ses collègues le désir qu'au commencement de chaque séance, quelques-uns des membres de la Société rendent un compte sommaire des ouvrages offerts à la Compagnie. Cette proposition dont l'utilité est généralement reconnue sera mise à l'ordre du jour de l'une des prochaines séances.

M. Albert Legrand, Vice-Président, et M. Louis Deschamps de Pas, attirent l'attention de leurs collègues sur les travaux de restauration exécutés récemment à l'église Notre-Dame de Saint-Omer. Ils signalent la hauteur exagérée du toit de la chapelle absidiale, ils critiquent surtout les pinacles qui surmontent les tourillons de la tour, et les gargouilles qui s'échap-

pent de ces tourillons. Selon les honorables membres, ces ornements ne sont pas en harmonie avec l'architecture de la tour de notre vénérable basilique. Cet avis est partagé...

Et ne s'étant plus rien trouvé à l'ordre du jour la séance a été levée à 9 heures et demie.

Séance du 7 Février 1869.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures par la lecture et l'approbation du dernier procès-verbal rédigé par M. Delmotte, remplaçant alors M. le Secrétaire-Général en voyage dans le Midi de la France pour un malheur de famille.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le Président prenant aussitôt la parole, expose à la Société la perte quelle vient de faire dans la personne de M. Edouard de Laplane, doyen d'âge de ses correspondants qui était aussi le doyen des correspondants de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Ce savant et vénérable vieillard, dit M. le Président, est mort le 2 janvier 1870, à Sisteron (Basses-Alpes), dans sa 96e année, entouré de l'estime de ses concitoyens ; il a conservé jusqu'à la dernière heure toutes ses facultés et son goût prononcé pour l'étude de notre histoire nationale : historien, archéologue, numismate et bibliophile de premier ordre, il est l'un des plus anciens et des plus doctes membres de la Société des Antiquaires de la Morinie pour laquelle il professa toujours une particulière estime. La ville de Sisteron, sa patrie, lui doit entre autres ouvrages, sa remarquable histoire, qui lui ouvrit les portes l'Institut ; l'un des premiers en France M. de Laplane porta la lumière, à l'aide des archives, sur les institutions municipales du Midi et sur l'origine des noms de famille en Provence ; mais la ville de Saint-Omer, qu'il habita long-

temps par suite de son alliance avec une honorable famille artésienne, lui doit aussi quelque chose, il consacra au commencement du siècle ses soins éclairés au classement de la bibliothèque communale de cette ville et seconda activement M. l'abbé Aubin dans la rédaction de son catalogue (4 gros volumes in-f°), alors qu'il fallait reconstituer avec bien des éléments divers notre belle collection publique.

L'ancien Bénédictin devenu bibliothécaire de la ville, s'exprimait le 13 mai 1809 de la manière suivante dans la feuille de Saint-Omer, au sujet du regrettable collègue que la Société vient de perdre.

« Nous devons un témoignage public de reconnaissance à
« M. de Laplane ; cet homme de lettres non moins distingué
« par la douceur de son caractère que par l'étendue et la va-
« riété de ses connaissances a été assez zélé pour me donner
« les plus grands encouragements et m'aider de ses lumières,
« soit de vive voix soit par des notes intéressantes sur les édi-
« tions du xve siècle. »

M. de Laplane venait en effet, dans deux recueils des premières impressions faites à Cologne, de découvrir, dit M. Piers, un opuscule en double portant ce titre : « *Johanis Chrisostomi sancti doctoris sub psalmo 50 liber primus per me ulricum Zel de Hanau clèricum Dioces. Magutinen. Anno D^ni Millesimo quadragentesimo sexto (1466).* Circonstance extraordinaire qui faisait reculer au moins d'une année, dans cette ville, l'époque controversée de l'établissement de l'imprimerie. Le savant et modeste auteur de cette découverte précieuse et rarissime, dont il connaissait tout le prix, fut chargé par la ville de Saint-Omer, sur la demande du gouvernement, de porter lui-même à Paris l'un de ces intéressants et rares exemplaires bibliographiques et obtint à titre de change, par l'entremise de M. Dacier alors administrateur de la Bibliothèque impériale, un assez grand nombre d'autres ouvrages plus utiles, peut-être, que celui de Zell de Hanau, dont il nous restait d'ailleurs un exemplaire qui figure encore parfaitement relié dans notre collection communale, sous le n° 4,807.

Après l'expression de ce dernier et légitime hommage rendu à la mémoire du vénérable membre, presque centenaire, que la Société vient de perdre, la compagnie unanime s'associe aux regrets que lui inspire la mort de M. Edouard de Laplane, le doyen de ses correspondants, qui laisse dans ses rangs une place difficile à combler; elle prie M. le Président d'être l'organe de ses sentiments sympathiques et douloureux auprès de l'estimable famille du savant historien dont le nom ne saurait être oublié et restera gravé dans les souvenirs de l'histoire.

Il est ensuite donné communication des ouvrages reçus par la Société depuis la dernière réunion.

Ces ouvrages sont :

Mémoires de la Société impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, 2e série, t. XI.

Mémoires de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, 2e série, t. IX.

Mémoires de la Société Académique de Boulogne-sur-mer, t. III, 1re partie.

Bulletin du Comité Flamand de France, t. V, juillet, août, septembre 1869.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-mer, juin, juillet, août, septembre 1869.

Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, 2e trim. 1869.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, nos 10 et 11, 1869.

Bulletin de la Société pour la conservation des Monuments historiques d'Alsace, 2e série, 1re livraison.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 1868, t. Ier, 2e livraison.

Bulletin Scientifique du département du Nord, janvier 1870.

Revue des Sociétés Savantes, juillet, août, septembre, octobre, novembre 1869.

Revue Agricole de Valenciennes, septembre, octobre, novemb. 1869.

Revue Critique, nos 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52 (1869), 1, 2, 3, 4, 5 (1870).

Messager des Sciences historiques de Belgique, 3e et 4e liv. 1869.

Boppard sur le Rhin et le monastère de Marienberg, par M. G. Boulangé.

Récits Picards. — Procès célèbres. — Exécutions capitales, par M. A. Janvier.

Causerie sur les Œuvres bibliographiques du docteur Le Glay, par M. Jules Deligne.

Rapport sur la restauration des pierres tombales de Willerval, par M. le Cte Achmet d'Héricourt.

La Corbeille aux pensées, par M. d'Otreppe de Bouvette.

L'Hôtel de Ville d'Hesdin, par M. Jules Lion.

Recherches historiques sur la Puisage, Saint-Fargeau, Toucy (en Auxerrois), par M. le Dr P.-J.-E. de Smyttère.

Curiosités numismatiques, par M. R. Chalon.

L'Institut, octobre, novembre 1869, avec titres et tables.

Bulletin de la Société Académique de Boulogne, année 1868.

Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, janvier 1870.

Louis XI et la ville d'Arras, 1477-1483. Étude historique par M. A.-J. Paris.

Immédiatement après, M. le Secrétaire-Général communique la correspondance dont voici l'analyse :

1° M. le Ministre de l'Instruction publique informe la Société que par décision du 18 janvier 1870, les distributions des prix accordées aux sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne le 31 mars prochain. Une circulaire est adressée à cet effet.

2° Concours des questions adressées par la Société Académique de Saint-Quentin.

3° Programme des concours ouverts par l'Académie impériale de Reims en 1870 et 1871.

4° M. le Président de l'Académie archéologique de l'Orléanais adresse un bon pour retirer un volume des Mémoires de la Société.

La correspondance terminée, un membre demande où en est l'impression du Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque communale. L'impression de ce manuscrit avance, est-il répondu, mais on exprime en même temps le regret quelle se fasse si longtemps attendre et la crainte que le changement de

l'honorable M. Duchet qui vient d'échanger le Lycée impérial de Douai pour celui de Bar-le-Duc n'apporte de nouveaux retards. En conséquence M. de Laplane est prié de vouloir bien écrire à l'honorable auteur de ce travail pour lui demander d'en hâter autant que possible la continuation.

M. le docteur Chotompski, membre correspondant à Turin, envoie une collection de dessins relatifs au Boulonnais, lesquels avaient été dessinés par lui, sur les lieux, pendant que cet estimable confrère habitait l'Artois, lors de son exil en France où il s'était réfugié comme ancien colonel de l'armée polonaise. — Des remercîments lui sont adressés.

Avant de se séparer la Société délègue M. Delmotte pour la représenter à la Sorbonne de concert avec M. le marquis de Godefroi Ménilglaise, lors de la distribution des récompenses annuellement décernées aux meilleurs travaux des Compagnies savantes.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Séance du 6 Mars 1868.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures et demie par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel est approuvé sans observation.

Après cette lecture faite par M. le Secrétaire-Général, M. le Président annonce le titre des ouvrages reçus par la Société comme hommage ou comme échanges pendant le mois qui vient de s'écouler. Ces ouvrages déposés sur le bureau sont :

Mémoires de la Société Dunkerquoise, 14e vol., 1868.
Mémoires de l'Académie impériale d'Arras, 11e série, t. III.
Bulletin de la Société d'Émulation du département de l'Allier, t. XI, 1er livraison, t. X, 4e liv.
Bulletin du Comité Flamand de France, octobre, novembre, décembre 1869.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1869, n° 3.
Mémoires et Documents de la Société Archéologique de Rambouillet, t. Ier, 1re liv.
Annales de la Société d'Émulation de Bruges, t. IV, n° 4.
Revue Agricole de Valenciennes, décembre 1869.
Programme des Concours ouverts par la Société impériale des Sciences de Lille.
Revue critique, nos 7, 8 et 9.

Lorsque chacun de ces divers hommages ont été successivement examinés par les membres présents il est donné communication de la correspondance mensuelle, laquelle peut être analysée de la manière suivante :

1° M. Delmotte, membre et trésorier de la Société, écrit qu'une indisposition l'empêche d'assister à la séance ; il informe M. le Président que la Société Bibliographique à laquelle la compagnie est abonnée, publie également un bulletin dont un numéro a paru récemment. L'honorable membre fait remarquer qu'en ajoutant seulement le chiffre modique de 5 fr. aux 15 fr. qui forment l'abonnement annuel, on pourrait recevoir également le bulletin, ce qui permettrait de jouir de certains avantages énumérés dans les prospectus de cette publication.

La Société à la lecture de cette lettre adopte unanimement la proposition de son honorable trésorier qu'elle charge de demander l'abonnement indiqué.

Elle donne également à cet estimable membre le mandat de représenter la compagnie de concert avec M. le marquis de Godefroi de Méniglaise, membre correspondant, à la grande réunion des délégués des Sociétés savantes, qui doit avoir lieu à la Sorbonne les 20, 21, 22, 23 avril prochain, pour y faire ou entendre des lectures et assister à la distribution des récompenses décernées chaque année par le ministre de l'instruction publique aux meilleurs travaux scientifiques.

2° M. Duchet, membre de la Société, ancien proviseur des Lycées de Saint-Omer et de Douai, actuellement proviseur à

Bar-le-Duc, chargé de préparer un travail sur les Catalogues des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer, écrit qu'il n'abandonne pas cette intéressante publication que la Société a confié à ses soins ; une grande partie est faite, le supplément est imprimé, dit l'honorable membre, il saisira les premiers moments de loisir pour achever son œuvre attendue avec impatience par la Société qui, dès longtemps, a su apprécier le mérite qui s'attache invariablement aux écrits de ce docte correspondant.

En attendant et comme les occupations multipliées de l'honorable M. Duchet ne permettent pas de fixer l'époque à laquelle ce travail pourra être parachevé on se demande s'il n'y aurait pas lieu de faire paraître d'abord la partie déjà imprimée. L'examen de cette question est renvoyée après discussion à une séance ultérieure.

A la suite et à l'occasion de cette décision, M. Albert Legrand, Vice-Président, fait remarquer que parfois les publications historiques doivent par la force des choses paraître séparément ; il en est de même, dit l'honorable membre, pour le Dictionnaire Topographique de l'arrondissement de Saint-Omer. Lors de son impression on n'avait pas retrouvé encore dans les papiers du docte défunt la préface de son important travail. Elle a été retrouvée depuis dans de vieux papiers et comme cette préface a un mérite réel et jette un grand jour sur bien des points historiques non encore précisés, il a été reconnu utile de complèter la publication première par l'addition de la préface si heureusement récupérée. En conséquence elle sera ajoutée au volume par un supplément continuant la pagination en chiffres romains, en commençant à la page IX. M. le Secrétaire-Général est chargé de faire commencer ce supplément.

Cette décision est suivie d'une proposition de M. Louis Deschamps de Pas au sujet de l'inventaire général des Sceaux de l'Empire français.

L'honorable membre expose que la publication de ce magni-

fique inventaire aux frais de l'État, publication admise d'abord en principe et commencée par le Gouvernement, a dû être discontinuée par suite de diverses circonstances; il ajoute que l'éditeur M. de May désirant néanmoins, autant qu'il est en lui, ne pas laisser son œuvre incomplète, consulte la Société pour savoir s'il ne lui conviendrait pas de faire paraître à ses frais et par ses soins, dans une publication à part, la partie concernant la Flandre et l'Artois. Cette proposition soutenue par l'honorable M. Deschamps est généralement admise en principe sous la réserve toutefois de l'examen de la question financière, question importante d'où doit dépendre toute décision définitive à intervenir ultérieurement.

A cette occasion M. le Secrétaire-Général est invité à solliciter de M. le Ministre des Beaux-Arts, pour la bibliothèque de la Société, un exemplaire des Sceaux des archives de l'Empire, publiés par le Gouvernement. Une demande à cet effet a été immédiatement adressée à Son Excellence.

L'ordre du jour appelait ensuite une lecture.

M. Louis Deschamps de Pas obtenant la parole donne communication d'un travail intitulé : *Du Vicus Helena de Sidoine Apollinaire*, par M. le comte A. de Beaulaincourt. Ce travail plein d'aperçus nouveaux et accompagné d'un plan topographique est écouté avec intérêt et l'impression en est décidée dans l'une des premières publications de la Société en votant des remercîments à son estimable auteur.

Puis après le maintien unanime des membres du bureau de la compagnie pour l'année 1870, la séance est levée à 9 heures et demie.

Hri de Laplane,

Secrétaire-Général.

DU VICUS HELENA

DE

SIDOINE APOLLINAIRE.

Communication de M. le Comte A. de Beaulaincourt.

Il est un homme qui a joué un rôle considérable dans l'histoire de notre pays et que cependant le grand nombre connaît à peine de nom. Cet homme c'est le vainqueur d'Attila, c'est Aëtius dont à une époque bien difficile l'activité et la science militaire ont préservé d'affreux désastres, les deux tiers de la Gaule. L'on peut croire qu'avec les tendances actuelles vers les études historiques, tôt ou tard, ses hauts faits seront popularisés, par un écrivain de talent. Quant à nous, nous venons apporter une pierre à ce travail probable, nous croyons avoir fait avec succès une tentative pour connaître d'une manière précise, le lieu, incertain jusqu'à présent, où l'illustre romain a remporté sur les Francs un succès dont on ne trouve des traces chez les contemporains que dans quelques vers de Sidoine Apollinaire. Ces vers entrent dans divers détails circonstanciés qui, avec l'aide d'examens topographiques que nous avons été à même de faire, nous paraissent résoudre la question. Citons d'abord les vers, que le poëte suppose adres-

sés par la femme d'Aëtius à son mari, goûtant les douceurs du repos, afin de lui montrer un rival dans Majorien... elle parle de ce dernier :

« Cum bella timentes
Defendit Turones, aberas, Post tempore parvo
Pugnastis pariter, Francus quâ Chloio patentes
Atrebatum terras pervaserat ; hic coeuntes
Claudebant angusta vias, arcuque subactum
Vicum Helenam, flumen simul, sub tramite longo.
Artus suppositis trabibus transmiserat Agger
Illic, te posito, pugnabat ponte sub ipso
Majorianus eques. Fors ripœ colle propinquo
Barbaricus resonabat hymen, Scythicis que choreis
Nubebat flavo similis nova nupta marito
Nos ergo ut perhibent stravit ; crepitabat ad ictus
Cassis, et oppositis hastarum verbera thorax
Arcebat squamis ; donec conversa fugatus
Hostis terga dedit ; plaustris rutilare videris
Barbarici vaga festa tori, conjecta que passim
Fercula captivas que dapes................
Illicet increscit Mavors, thalami que refringit
Plus ardens Bellona faces, rapit esseda Victor
Nubentem que Nurum. »

Voici comment nous avons pensé devoir traduire :

« Vous étiez absent quand il défendit les habitants de Tours qui redoutaient la guerre. Peu après vous avez combattus ensemble à l'endroit par où le chef franc Chlodion était entré dans les terres découvertes des Atrébates ; là, des défilés fermaient des routes qui se rencontraient ; là, il y avait un rempart dont les branches se continuaient sous un pont long et étroit soutenu par des montants en charpente et formant comme une arcade au-dessus non-seulement du bourg d'Helena, mais aussi de la rivière ; pendant que vous restiez immobile, Majorien un simple chevalier combattait sous le même pont. Dans ce moment le destin voulait que la fête d'un hymen bar-

bare se célébrât bruyamment sur une colline voisine de la rive ; une jeune fille blonde comme son époux s'y mariait au milieu de danses à la manière des Scythes. Majorien, assure-t-on, défit les danseurs ; mais bientôt son casque retentissait sous des coups. Les écailles de sa cuirasse repoussaient des lances jusqu'à ce qu'enfin tournant le dos, les ennemis prirent la fuite. On vit les magnificences de l'union barbare briller sur des chars errants à l'aventure, des mêts étaient jetés de toutes parts, des vivres étaient saisis par les vainqueurs............ Mais tout à coup les fureurs de Mars grandissent ; cette fois Bellone plus ardente que jamais, brise les flambeaux de l'hymen ; le vainqueur reste en possession des chars de luxe et de l'épouse à peine mariée. »

Maintenant cherchons quels indices on peut tirer de ces paroles ; nous voyons d'abord que le lieu du combat était l'endroit par où Chlodion avait pénétré dans les terres découvertes des Atrébates, *terras patentes Atrebatum.* Pour connaître quelles étaient les contrées désignées ainsi vers 446, époque probable du combat de Vicus Helena, il est bon de jeter un coup d'œil géographique sur ce pays des Atrébates qui du temps des romains comprenait à peu près la moitié de notre département du Pas-de-Calais, et un peu de celui du Nord. Sa limite autant que nous pouvons savoir, longeait au nord-est la Laque, un affluent peu considérable de la Lys avec qui il a été parfois confondu, à l'ouest vers la source de la Laque, elle s'inclinait au sud-ouest ; puis, près d'Enguinegate elle tournait au midi ; à sa rencontre avec la Ternoise, elle se dirigeait de nouveau au sud-ouest ; à quelques kilomètres d'Hesdin, elle changeait de direction pour suivre de près la rive gauche de la Canche jusque vers Berlencourt où elle tournait de nouveau au sud ; elle atteignait vers Chièvre la ligne actuelle de séparation du Pas-de-Calais et de la Somme ; là, elle se confondait avec cette ligne puis avec celle qui sépare le Pas-de-Calais du Nord ; mais vers Aubencheul-au-Bac, elle la quittait et se dirigeait au nord avec quelques inflexions

en laissant Douai à gauche, à environ 4 kilomètres. Un peu au-dessus de Cobrieux, elle s'infléchissait à l'ouest vers La Bassée et Locon, elle passait à une petite distance de Saint-Venant et peu après rejoignait enfin la Laque. C'est dans la contrée ainsi limitée que nous avons à reconnaître des terres découvertes; dans ce but nous allons le parcourir par la pensée, en nous aidant au besoin de la carte du dépôt de la guerre. Supposons qu'on quitte Orchies qui en est éloigné à l'est d'environ 4 kilomètres, en y arrivant on verrait à droite un pays fertile et légèrement accidenté qui maintenant est peu boisé, mais qui anciennement a dû l'être bien davantage, au moins à en juger par la proximité à l'ouest des bois considérables de Phalempin et d'Ostricourt, au midi de celui de Flines. Si, ayant dépassé ce dernier, on tournait à gauche, l'on cheminerait dans une contrée qui, très marécageuse et couverte jusqu'à la route de Douai à Valenciennes, change ensuite souvent d'aspect. A des régions découvertes et fertiles, s'y succèdent tantôt des marais, tantôt des bois jusqu'au pays des anciens Nerviens. Dans le cas où au lieu de marcher au sud, le voyageur venu d'Orchies continuait de s'avancer à l'ouest, après être descendu des hauteurs où se trouvent les bois de Phalempin et d'Ostricourt, il arriverait à d'autres bois dont le plus grand est celui d'Espinoy, en avant de ce dernier et à sa droite, il appercevrait autour de Carvin un pays fertile et bien planté aboutissant vers l'ouest à de vastes marais que traverse le canal de la haute Deule, au midi à des marécages boisés où se trouve le canal d'Aire à La Bassée; il ne serait certainement pas en présence de terres découvertes; mais, s'il s'éloignait un peu, si tournant au midi, il arrivait à une hauteur voisine de Courrières il aurait devant lui et à sa droite un pays peu accidenté où les arbres sont rares, un pays dont l'apparence indique que c'est là au moins en partie la contrée désignée sous le nom de *terres découvertcs* dans les vers que nous avons cités. Voyons rapidement quelles en sont les limites. Ce sont, en prenant la hauteur de Courrières pour point

de départ, à l'ouest le bois d'Harponlieu et des marais plantés voisins de Douai, au sud-est une partie de la vallée de la Scarpe, au sud-ouest les villages boisés de Bailleul-sire-Berthout et de Willerval, les bois de Farbus, de Vimy, de Givenchy, de Liévin ; enfin jusqu'au delà d'Houdain à une petite distance de ce bourg, une chaîne de hautes collines longtemps très boisées et nommées les monts d'Artois. Au nord la limite est une ligne qui commencée à 2 kilomètres d'Houdain va de La Buissière à Houdain, puis après avoir laissé à gauche de vastes marais voisins de Béthune passe à La Bassée ; là elle fait une pointe entre le canal de la Deûle et les marais de Wingles jusqu'à Billy-Berclou d'où elle revient à Hulluch. Après avoir longé l'extrémisé méridionale du village boisé d'Annay, elle arrive près de Courrières à l'endroit que nous avions pris pour point de départ.

Évidemment à l'époque actuelle on peut donner le nom de *terres découvertes* au pays dont nous venons d'indiquer les limites ; mais il est douteux qu'en 446 ce nom lui était déjà applicable dans toute son étendue ; depuis lors les progrès de l'agriculture y ont amené de nombreux défrichements. D'un autre côté, en 409, l'horrible invasion des Vandales, des Suèves et des Alains avait changé presque tout le pays des Atrébates en véritable désert tellement que, sous Clovis, un ours avait sa tanière près d'Arras. Non cultivées pendant 37 ans, des régions fertiles comme par exemple le canton de Carvin étaient nécessairement devenues des bois ; mais il n'en a pas pu être ainsi de la plaine au sol calcaire où a été livrée, en 1648, la bataille de Lens ; le siècle dernier, c'était encore en grande partie une lande inculte où les arbres ne végétaient pas, la tradition rapporte qu'un seul avait pu offrir de l'ombre au grand Condé après sa victoire. De nos jours on n'en voit qu'un petit nombre et presque tous sont rabougris et souffrants ; il y a 1400 ans cette contrée infertile et des terrains d'un sol à peu près semblable qui la continuent jusqu'aux monts d'Artois ont dû être des terres découvertes ; mais il a pu en exister d'au-

tres dans le pays des Atrébates. Toutefois dans ce qu'il nous reste à examiner de ce pays, l'épithète de *découvertes* n'est applicable qu'aux contrées situées au sud de la Scarpe et limitées à l'ouest par la route d'Arras à Bapaume, contrées où l'on ne voit que quelques bois de peu d'étendue. Partout ailleurs l'aspect est différent ; dans l'angle entre les monts d'Artois et la route dont nous venons de parler, en la supposant prolongée au nord, le pays est très accidenté et très boisé, les villages disparaissent au milieu de grands arbres ; il en est à peu près de même entre la vallée de la Lave supérieure et la Laque. Le reste des régions habitées par les anciens Atrébates est compris dans ce qu'on nomme à Béthune *le Bas-Pays*, autrement, fait partie d'une plaine unie excessivement couverte où sont dispersées de nombreuses fermes qu'entourent des arbres élevés ; là, il y a peu de temps encore, on voyait autour de chaque champ, avec un fossé, une lisière formée d'une futaie d'aulnes et souvent en outre une rangée de saules.

Nous concluerons que les terres découvertes des Atrébates, bien différentes du pays des Atrébates, se composaient à quelques modifications près de la plaine de Lens prolongée vers l'ouest jusqu'aux monts d'Artois et peut-être aussi avec elle d'une partie, située au midi de la Scarpe, de notre département du Pas-de-Calais D'après ce que nous avons vu dans les vers de Saint-Sidoine, un point des confins de ces terres est l'emplacement, objet de notre recherche, où a eu lieu le combat entre Aëtius et les Francs ; à ce premier renseignement le poëte en joint d'autres, il dit qu'à l'endroit où l'on en vint aux mains, des routes se rencontraient. Nous sommes amenés à rechercher quelles peuvent être ces routes. En fait de voies romaines, nous avons ici les quatre qui conduisent à Arras, de Bapaume, de Cambrai, de Tournai, d'Estaires et celle de Cambrai à Vitry ; on voit que la jonction cherchée n'avait pas lieu entre elles ; mais elles n'étaient pas les seules routes de ce pays des Atrébates qui, du temps de Jules César, fournissait 15,000 soldats à la Confédération des Belges ; là, il devait

exister antérieurement à la conquête romaine, des moyens de communication qui, plus tard, n'auront pas été supprimés; nous en avons reconnu deux qui précisément se rencontrent sur la limite d'une plaine se rattachant à celle de Lens; ce sont deux routes jadis larges d'environ 11 mètres qui d'Houdain conduisent l'une à Estaires en passant par Béthune, l'autre à Arras en traversant les bois d'Ollehain et ont eu un embranchement probable sur Lens. Dans son parcours d'environ 28 kilomètres, la première de ces routes, qui de nos jours en comprend deux nommées les grands chemins d'Houdain et d'Estaires, passe en fait de lieux actuellement habités par la ville dont le nom de Béthune (probablement *Betdun*, colline de Prière) indique une ancienne localité celtique, puis par le village de Locon qui doit évidemment d'être appelé ainsi à un *lucus* bois sacré et par suite remonte à une époque antérieure à l'établissement germanique. En outre, elle longe sur le territoire de Vaudricourt un emplacement devenu désert qui a été peuplé aux époques antédiluviennes, celtiques et gallo-romaines. Des fouilles y ont fait découvrir à un ou deux mètres de profondeur, bon nombre de haches en silex brut, plus haut on en a trouvé en silex poli et même en bronze; près du sol actuel, on a recueilli des objets de provenance romaine, des tuiles, des carreaux, des amphores brisées, des ustensiles en cuivre et des monnaies; nous ajouterons que deux extrémités du terrain dont il s'agit sont indiquées par de nombreux débris d'urnes et qu'on s'y procurait de l'eau au moyen de cinq puits dont les parois formées de grosses pierres, sans ciment ni mortier, sont évidemment antérieures à la conquête romaine.

La seconde route existe encore avec une largeur de 11 mètres sur un certain trajet près du village de Maisnil-lez-Ruitz, son tracé est par les sommités des monts d'Artois, l'on remarque près de son parcours un dolmen appelé dans le pays, Table des Fées, et situé dans le voisinage du hameau de Verdrel. Quant à l'embranchement sur Lens, sans en avoir la preuve bien positive, nous avons été amenés à y croire par l'existence

près d'Aix-Noulette, village placé entre Lens et Houdain, d'une forteresse celtique reconnaissable à ses parapets contenant des branchages carbonisés et qu'on désigne dans le pays sous le nom de Ville d'Huson. A Houdain, il y a, comme nous le verrons plus loin, les traces d'un autre lieu de refuge des anciens Atrébates, d'un præsidium et d'un bourg romains. L'antiquité de Lens dont les habitants se sont nommés Heleni n'est pas contestée ; nous avons donc ici trois lieux d'une certaine importance à l'époque celtique, entre lesquels il a dû exister des routes. Nous ferons remarquer que la voie romaine d'Arras à Estaires passe aussi par Lens ; là, une jonction de routes porterait à y placer le lieu du combat entre Aëtius et les Francs, de préférence à Houdain dont le nom germanique Woodheim, *Maison du Bois,* ne dérive évidemment pas d'Helena. Mais l'on sait que pour beaucoup de localités la conquête franque a fait substituer de nouveaux noms aux anciens : la route de Maisnil-lez-Ruitz à Houdain se nomme encore chemin de *Lin*, d'un autre côté le mot d'Hellen dans l'ancienne langue celtique signifiait, dit-on, pente roide et devait avoir un sens qui se rapprochait du Glen (vallée) des écossais ; or, Houdain est au bas d'une déclivité très abrupte et dans une vallée ; en outre, une tradition, fondée probablement sur l'identité du nom, y place une habitation de sainte Hélène ; il y existait avant la révolution une chapelle dédiée à cette sainte et une médaille votive trouvée dans le voisinage témoigne d'un culte fervent en son honneur.

Nous ferons observer que le débat n'est pas nécessairement circonscrit dans les limites étroites, d'avoir à décider entre Houdain et Lens ; d'anciennes routes, soit celtiques, soit gallo-romaines, ne nous sont pas connues ; d'un autre côté, les noms de diverses localités ont fait croire qu'elles avaient été le bourg d'Helena ; il en est même une, le vieil Hesdin que l'on affirme avoir eu cette antique désignation en se basant comme pour Houdain sur une résidence traditionnelle et un culte de la sainte mère de Constantin ; de là et de situations sur les limi-

tes du pays des Atrébates, sont résultées plusieurs prétentions dont nous allons faire litière. Commençons par celles qui pour Alaine [1], Chelene et Ollehain ont été la conséquence d'une similitude de noms : de ces trois localités, la 1re est un village voisin de Péronne ; la seconde est un terrain vague situé dans le département de la Somme entre Doulens et Albert ; elles sont toutes deux hors des limites où a dû être le *vicus* du combat ; il n'en est pas ainsi de la 3e qui est voisine d'Houdain ; mais aucun motif ne vient militer en sa faveur si ce n'est la ressemblance des mots Ollehain et Helenn, ressemblance dont il est difficile de rien conclure, puisque Ollehain, peut-être *Wolleheim*, *Maison de la Toison*, ou *Helleheim*, *Maison de l'Enfer*, est probablement un nom d'origine teutonique. Bien que l'ancienne bourgade du vieil Hesdin ait pour elle l'abbé

[1] M. l'abbé de Lagny (Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1864) indique quelques arguments en faveur d'Allaines, près de Péronne, nous lui ferons les objections suivantes :

1° Le récit de Sidoine Apollinaire ne parle pas de deux collines distinctes ;

2° Nous n'y voyons aucun indice que le combat ait été une affaire considérable et sanglante, l'abbé Dubos le nomme une camisade.

3° Il serait singulier que les morts de ce combat aient donné lieu à *une vaste sépulture dont on ne connaît pas les bornes.*

4° On peut trouver de l'obscurité dans les vers de Saint-Sidoine que nous avons cités ; mais, suivant nous, le passage qui place l'endroit du combat dans le pays des Atrébates est très-clair.

De la même manière que le nom de *Glenn* s'applique à des vallées de l'Écosse, le mot *Helenn* a fait évidemment partie du nom d'un certain nombre de localités dans le nord de la Gaule. Outre celles dont nous avons parlé, il existe près de Saint-Omer, un village de la vallée de l'Aa qui se nomme Hallines, en patois on doit dire Hallènes, là aussi il y a une rivière et des collines. Cependant personne n'y a cherché le *Vicus Helena* de Sidoine Apollinaire, Hallines est du reste situé dans le pays des Morins, quant à l'Allaine du voisinage de Péronne, nous ne doutons pas qu'il y ait eu soit sur son emplacement, soit auprès, un Hellen quelconque même important et probablement aussi un camp romain, mais nous le répéterons, on y est loin du pays des Atrébates et ce n'est pas notre *Vicus Helena*.

Dubos et d'autres savants du siècle dernier, nous ne pouvons non plus lui reconnaître aucun droit, elle est dans le pays des Morins à environ 25 kilomètres des monts d'Artois et par conséquent loin des *terres découvertes* de Sidoine Apollinaire.

Il est encore deux localités, Evin Malmaison et Moncheaux, que leur voisinage de la frontière des Atrebates du côté du pays des Nerviens a fait supposer être le vicus Helena : outre que le ruisseau qui arrose les territoires de ces villages n'apu guère être appelé un fleuve, d'après ce que nous avons dit plus haut, les contrées voisines du bois d'Ostricourt n'ont pas dû être comprises en 446 dans les confins des terres découvertes du pays des Atrébates ; en outre, il nous paraît peu probable que commandant des forces trop faibles pour accabler le corps franc au combat d'Helena, Aëtius soit arrivé jusqu'à 34 kilomètres de Tournai au risque de voir les Salyens établis à Cambrai se jeter en masse sur ses derrières.

Nous ne voyons donc de discussion sérieuse possible qu'à l'égard du bourg d'Houdain et de la ville de Lens ; celle-ci a pour elle une opinion ancienne adoptée de nos jours par Augustin Thierry. En dehors de la ressemblance des noms, cette opinion n'a pu se fonder suivant nous que sur la phrase : « *Quâ Chloïo patentes Atrebatum terras pervaserat* » mot à mot « *par où Chlodion avait marché à travers les terres découvertes des Atrébates* » : on y aura vu la preuve que le combat avait eut lieu au moment où les Francs pénétraient dans la plaine de Lens ; on n'a pas réfléchi que le *plus-que-parfait* indique une action passée ; le panégyriste de Majorien ne montrant pas son héros vainqueur de Chlodion, on peut affirmer que ce roi des Francs n'assistait point au combat, on aurait dû en conclure qu'il s'était engagé tout nouvellement, peut-être la veille, avec la plus grande partie de son armée, dans les terres découvertes des Atrébates et qu'un corps, celui attaqué par les Romains était seul resté en arrière. La question est de savoir si Chlodion, alors souverain de Tournai et de Cambrai, plus tard du pays des anciens Ambiens jusqu'à la

Somme, partait pour une expédition à l'ouest où s'il en revenait ; tout tend à nous faire croire qu'il en revenait. A cette époque les Francs entraient ordinairement en campagne dans le mois de mars ; instruit de leur mouvement, Aëtius, qui appela Majorien de Tours, avait dû prendre quelque temps pour rassembler des troupes. Il y a lieu de penser que l'intention du général romain avait été de se jeter entre les Francs et leur nouveau pays, mais que ceux-ci prévenus à temps avaient battu en retraite, qu'ensuite pour éviter de rencontrer leurs ennemis sur la voie romaine de Thérouanne à Arras, ils s'étaient engagés dans la route d'Houdain à Lens, route qui était d'ailleurs la plus courte pour regagner Tournai. Dans cet ordre d'idées le combat n'aurait pas pu avoir lieu près de Lens ; d'un autre côté la description du poëte n'est pas en accord avec l'étude qu'on peut faire aujourd'hui des environs de cette ville : le Lens actuel est bâti dans une vallée ou plutôt une plaine large de un ou deux kilomètres, où coule la petite rivière du Souchez et qui est bornée vers le sud-est par une colline peu élevée ; au XVIIe siècle le terrain de cette vallée était tellement marécageux, qu'avant la bataille de Lens, le grand Condé ne jugea pas prudent de la traverser pour attaquer les impériaux et qu'il feignit une retraite afin de décider ces derniers à descendre dans la plaine célèbre où ils allaient être battus. Plusieurs routes se rencontrent à Lens ; mais sauf pour deux qui partent du centre de la ville, le point de jonction est éloigné de la colline, d'environ deux kilomètres, et c'est dans l'espace intermédiaire que se trouvent la ville et la rivière. Pour que, conformément au récit de Saint-Sidoine, cette colline ait pu être le lieu du combat, il faudrait qu'une route ancienne s'y soit rencontrée, soit avec la route actuelle de Douai, soit avec toute autre ; il faudrait qu'un bourg antique ait été placé entre la colline et la rivière, de fait l'on ne voit de traces, ni d'ancienne route sur le sommet de la colline, ni d'ancien bourg immédiatement au-dessous ; d'ailleurs nulle élévation artificielle de terrain n'y fait penser à un agger ou

rempart, enfin, on ne peut pas croire que, pour attaquer une position défendue par des soldats aguerris, Aëtius, lui aussi un grand général, ait fait la faute, évitée plus tard par Condé, de suivre un chemin entouré de marécages ; je ne parle pas de la possibilité difficile ici à admettre, que le bourg ait été placé sous l'arche d'un pont partant d'une colline si peu élevée. Quelques détails du combat viennent à l'appui de l'opinion probable que cette rencontre a eu lieu assez longtemps après le mois de mars, c'est-à-dire après l'époque où conformément à leurs habitudes les Francs avaient dû traverser le pays des Atrébates se dirigeant vers ceux des Morins et des Ambiens ; peu après la surprise, les magnificences de la noce brillaient aux yeux des spectateurs, donc il faisait jour ; toutefois les mets *fercula* et les autres vivres *dapes* n'avaient point été mangés, d'où l'on doit conclure que la nuit n'avait pas été longue. Au résumé, sous aucun rapport, nous ne pensons pas qu'on puisse voir soit dans la ville de Lens, soit dans un bourg supposé voisin, le Vicus Helena de Sidoine Apollinaire.

Passons maintenant à Houdain ; quand on vient des plaines de l'Artois, l'on monte par une pente longue mais peu sensible à l'endroit au-dessus de ce bourg où se rencontrent la route dite de *Lin* et le grand chemin d'Houdain ; là, ce dernier aboutit à un chemin creux qui par une pente très rapide descend dans la vallée de la Lave supérieure, tandis que l'autre, dont une partie était il n'y a pas bien longtemps encore encaissée et étroite, se continue sans cesser d'être carossable, en longeant un bois dans lequel l'on distingue parfaitement un rempart long d'environ 125 mètres et précédé d'un fossé en partie comblé. Quand on suit le chemin creux on laisse d'abord à sa droite ce bois et ce rempart ; mais bientôt l'un et l'autre disparaissent ; seulement, lorsqu'on arrive en bas à la route actuelle d'Arras, route éloignée du point culminant d'environ 300 mètres, l'on peut remarquer dans le même sens un mouvement de terrain qui est l'indice d'une ancienne élévation artificielle. Vis-à-vis le chemin creux, à environ 100 mè-

tres de la route, une habitation du moyen âge, actuellement une brasserie, est entourée d'herbages où des travaux dans le sous-sol ont fait reconnaître des substructions romaines ; des fossés voisins se nomment *fossés de la ville ;* plus loin encore d'environ 100 mètres par rapport à la hauteur, l'on rencontre la rivière qui en cet endroit coule du sud au nord se rapprochant de la route, mais qui parvenue à 100 mètres de celle-ci tourne presque à angle droit et reprend son cours dans la direction de la vallée. Peu après elle coule sous un pont où passe un chemin presque droit qui conduit du bourg à une chaussée Brunehaut, l'ancienne voie romaine d'Arras à Thérouanne et cela après un trajet d'environ 800 mètres.

Une singularité de la bourgade qui nous occupe est la situation de son église à une assez grande hauteur au-dessus d'elle. Cet édifice qui est isolé vers le haut d'une pente dominant le bourg est éloigné d'environ 11 mètres du bois où s'est conservé le rempart dont nous avons parlé en commençant cette description. Ce rempart, reste probable d'une place de refuge des Atrébates, n'est pas la seule trace d'ancienne fortification qu'on y reconnaisse ; immédiatement derrière l'église on distingue un terre-plein rectangulaire entouré de trois côtés par des parapets, et du quatrième, celui le plus voisin du bourg, d'un chemin légèrement creux qui sépare le bois de l'église et qui vers l'est conduit au point de jonction des routes. Sur le parapet qui est opposé à ce chemin et devant lequel au nord s'étend un large fossé, on reconnaît aux deux extrémités les fondations d'anciennes tours romaines qui sous le nom de *Vieilles tours des Sarrazins* se sont élevées longtemps à une certaine hauteur au-dessus du sol, et ont fait appeler le bois : *Bois des tours*. De leur sommet intact, on a dû dominer à la fois la plaine voisine, la vallée et la chaussée Brunehaut, l'on pouvait signaler l'approche de tout corps ennemi, le terrain au-dessous de l'église est très abrupte, parfois presque à pic ; pour le gravir en venant du bourg on y a construit des escaliers en pierre.

Voyons si les vers de Saint-Sidoine peuvent se rapporter à cette description. D'abord, près de la rencontre des voies, nous trouvons un rempart, l'*agger;* dans le chemin creux très roide, on peut voir le fossé d'une de ses branches descendantes qui aurait été applanie par l'agriculture, mais qui reparaît sur la route actuelle d'Arras. Il est très admissible que pour communiquer facilement du présidium à l'enceinte fortifiée inférieure du bourg placé en bas, les Romains aient élevé sur des montants en charpente un pont, long et étroit qui partant d'un point élevé de la branche dont nous venons de parler passait au-dessus des maisons du *Vicus Helena ;* on peut croire que l'on trouve dans le voisinage de la brasserie les traces de l'enceinte inférieure fortifiée ; d'un autre côté, il n'y a pas de motif pour que dans une partie de son cours, la Lave n'ait pas été comprise entre cette enceinte et la hauteur, même une circonstance particulière le rend très probable ; un souterrain parfois comblé qui débouche dans la bourgade actuelle, non loin de la rivière servait, d'après la tradition, à y mener boire les chevaux des habitants des *Vieilles tours.*

En supposant que le *Vicus Helena* s'élevait au moins en partie sur l'emplacement où est aujourd'hui Houdain; examinons comment d'après Sidoine Apollinaire le combat a dû être livré. D'abord les Romains arrivant du midi par la chaussée Brunehaut avaient marché la nuit puisque les Francs maîtres du bourg et par suite des tours du présidium n'avaient pas reconnu leur approche. On doit aussi admettre qu'après avoir passé la rivière sur quelque point guéable en avant du *Vicus,* les soldats d'Aëtius étaient arrivés avant le jour près des remparts sans être aperçus ; là, leur général fit faire halte et chargea Majorien d'attaquer l'ennemi avec une partie de l'armée, tandis que l'autre devenue une réserve serait sous ses ordres immédiats. Le point choisi pour l'attaque était au-dessous du passage étroit suspendu ; là, le futur empereur trouva une forte résistance ; du haut du pont, une grêle de traits devait être lancée sur ses troupes ; dans ce moment, il entendit

une grande clameur au-dessus de sa tête, changeant rapidement le projet arrêté, il gravit la hauteur et fondit sur de nombreux Francs qui au milieu des réjouissances d'une noce brillante ne s'étaient pas gardés contre une surprise. Ceux-ci attaqués à l'improviste se mirent à chercher leurs armes ; ils semblèrent fuir ; mais ils eurent vite retrouvé leurs lances et leurs framées. D'abord vainqueur sans coup férir, Majorien eut une lutte violente à soutenir, probablement des renforts lui furent envoyés, les Francs accablés par le nombre cédèrent le terrain, les étoffes précieuses qui ornaient le lit nuptial tombèrent entre les mains des vainqueurs. Pendant que ceux-ci les pillaient, leurs adversaires purent se reconnaître. Arrivant par le chemin qui passe près de l'église, les autres barbares qui occupaient le bourg d'Helena, au commencement de la lutte, étaient venus se joindre à eux ; le combat recommença avec acharnement, *increscit mavors ;* mais les Romains étaient de plus en plus nombreux, les Francs durent se décider à battre en retraite ; dans leur mouvement rétrograde des chars de luxe *esseda* et avec eux la mariée restèrent au pouvoir de l'ennemi ; rien ne dit que les vainqueurs poursuivirent les vaincus ; on doit même croire que s'ils l'avaient fait, Majorien eut trouvé d'autres occasions de se distinguer et que son panégyriste ne les aurait point passées sous silence.

Concluons : en nous résumant, nous dirons : 1° les terres découvertes des Atrébates n'occupaient dans le pays de cette peuplade, qu'une partie ayant pour une de ses limites, la chaîne de collines nommées les monts d'Artois ; 2° Chelène, Alaine, Olehain, Hesdin, Evin Malmaison, Moncheaux et Lens ont été supposés à tort le *Vicus Helena* de Sidoine Apollinaire ; 3° les considérations stratégiques, le site, les circonstances du combat et en outre quelques conséquences de la tradition, sans parler du nom de *Lin* donné à une route, rendent excessivement probable qu'on a cherché avec raison le *Vicus* dont il s'agit, sur l'emplacement où existe aujourd'hui le bourg d'Houdain, un chef-lieu de canton du Pas-de-Calais.

Nous dirons encore à l'appui de cette opinion, qu'elle n'est pas nouvelle; nous l'avons entendu énoncer il y a une quarantaine d'années par un partisan de l'emplacement de Lens : dans une note manuscrite des archives d'Arras, M. Podevin, sous-préfet de Béthune, en 1810, l'adopte d'une manière affirmative. Enfin, l'auteur d'une histoire d'Hesdin, M. Danvin, l'indique pour la combattre en s'appuyant contre elle de ce motif singulier que personne ne la soutient.

Post scriptum. — Depuis que j'ai fait le travail précédent, j'ai appris que le point culminant qui domine La Buissière s'appelait le mont d'Helen, ne pourrait-on pas en conclure que le hameau nommé *la Place à Bruay*, situé sur les bords de la Lave supérieure à environ un kilomètre et demi, aurait été le véritable *Vicus Helena?* Les circonstances topographiques et stratégiques se rapprochent beaucoup de celles d'Houdain, ici également une hauteur où ont pu avoir lieu les fêtes du mariage franc, pendant que l'on se battait plus bas. Le donjon du château de La Buissière, une tour de garde des anciens ducs de Bourgogne a pu s'élever sur l'emplacement d'un présidium ; mais, dans les terrains environnants il est difficile de voir d'anciens remparts, la chaussée Brunehaut et le grand chemin d'Houdain sont éloignés de plusieurs kilomètres. Nous continuerons donc à donner la préférence à Houdain ; d'ailleurs, n'est-il pas possible que le *Vicus* ait pris son nom d'une hauteur qui en était éloignée d'environ quatre kilomètres ?

C[te] A. de BEAULAINCOURT.

SAINT-TREVERIUS A TÉROUENNE

VERS L'AN 520

RÉSUMÉ HISTORIQUE

Communication de M. Edmond Liot de Nortbécourt,
membre titulaire.

Si nous devions nous borner à parler de Saint-Treverius et de son apostolat dans la Morinie, on serait fondé à penser que nous remontons bien haut dans le résumé qui va probablement absorber aujourd'hui toute la place qu'on veut bien nous laisser, et le lecteur pourrait s'écrier avec le président Perrin Dandin de comique mémoire : « Avocat passons au déluge. » Mais nous avons annoncé plusieurs communications relatives à la période gallo-romaine si discutée et pourtant si obscure encore. Pour mettre un peu d'ordre dans ce chaos et de clarté dans notre travail, il nous a paru nécessaire de fixer quelques dates et de rappeler ces grandes émigrations des peuples asiatiques qui ont, à trois reprises différentes, bouleversé la face de l'Europe et amené, en dernier lieu, la dissolution de l'empire d'Occident.

On ne manquera pas de nous accuser de témérité, nous chétif qui osons toucher à ces hautes fonctions réservées aux savants. Répondons en deux mots que nous cherchons la vérité de bonne foi avec tout le soin dont nous sommes capable

et que nous n'avons pas d'ailleurs à indiquer le moyen de se soustraire à une lecture ennuyeuse.

D'après les traditions les plus probables, l'Espagne, le sud de la Gaule et l'Italie seraient la partie de l'Europe la plus anciennement habitée. La race Ibérienne aurait fourni ces premiers habitants qui seraient arrivés par le sud-ouest en suivant, sur la côte africaine, le littoral de la Méditerranée jusqu'aux lieux ou se forma plus tard, à la suite de quelque grande commotion, le détroit de Gibraltar.

Bien des siècles après, des hommes d'une autre race appelés Celtes [1], mais beaucoup plus nombreux, prirent le même chemin et donnèrent des habitants à toute l'Europe jusqu'aux limites de l'Asie. Le siège principal de la nationalité et de la civilisation celtiques était à l'extrémité occidentale, sur les bords de l'Océan atlantique et dans le Grande-Bretagne. Au centre et à l'est on ne rencontrait plus que quelques peuplades éparses. Plus on allait vers l'est, plus le pays devenait désert.

Dès la plus haute antiquité on trouve les Celtes divisés en deux grandes familles : les Galls Galatai, Galli Gaulois qui par leurs alliances avec les Ibères, ont fondé la nation des Celtibériens dont la résidence s'étendait de la Garonne à la Manche et de l'Océan au Rhin ; et les Kimris, Cimmériens, Cimbri, Cimbres, dispersés dans le vaste espace compris entre le Rhin et la Vistule et depuis la source du Danube jusqu'à son embouchure. Donc les Galls étaient Celtes occidentaux et les Kimris, Celtes orientaux.

Un poëme grec intitulé *Argonautique*, publié dans le XVI[e] siècle, par un théologien allemand nommé Michel Neander, a été reconnu, sinon pour l'œuvre d'Orphée, du moins comme un recueil de traditions antérieures à la guerre de Troie. Il était déjà question alors des Cimmériens qui sont plongés, dit le poète, dans une nuit éternelle, parce que le Mont Riphée

[1] *Ceillach* veut dire habitants des forêts. — *Calédonien* a la même signification.

et le Mont Caspien (l'Oural et le Caucase), leur cachent les rayons du soleil levant, le Phlégré (les montagnes de Thrace et d'Illyrie), la clarté du midi, et les Alpes la lumière du couchant. Le système est absurde, sans doute, mais il permet de désigner avec précision les limites du territoire parcouru par les tribus Cimbriques et l'on voit que ces limites embrassaient toute l'Europe centrale et boréale sans excepter la Russie.

Plutarque (vie de Marius), rapporte, que de son temps, on disait encore que le pays des Celtes s'étendait depuis l'Océan et les rivages septentrionaux jusqu'à l'Orient vers le Palus Méotide et qu'il touchait même à la Scythie Pontique, c'est-à-dire au Caucase.

Hipparque, cité par Strabon, livre 2, enseignait qu'au nord du Borysthène et dans la Celtique, le soleil ne quittait pas l'horizon pendant les nuits d'été. Ainsi les Celtes habitaient la Russie et l'Europe boréale [1].

Enfin Pausanias assure que les Gaulois portaient primitivement le nom de Celtes.

Il paraît donc bien démontré que l'Europe a eu pour premiers habitants les Ibériens et les Celtes, et que ces derniers se divisaient en deux grandes familles : les Galls ou Gaulois les Kimris ou Cimbres.

Les plus anciens navigateurs grecs qui ont pénétré dans les contrées septentrionales désignent les Cimmériens comme les habitants des glaces éternelles, comme les fils des ténèbres et de la mort; c'est chez eux qu'ils placent l'entrée des enfers et Ulysse, quand il veut converser avec les ombres des héros, est forcé de lancer ses vaisseaux à travers les sombres flots de l'Océan jusqu'au pays des Cimmériens. Les commentateurs des 10e et 11e livres de l'Odyssée placent dans la Méditerranée

[1] En supposant que le lecteur a présentes à la mémoire les divisions de la carte d'Europe, ainsi que la situation des plus grands fleuves et des principales chaînes de montagnes, nous évitons d'interminables explications et nous gagnons plusieurs pages que nous espérons employer utilement.

le théâtre des scènes qui y sont décrites, c'est là une erreur sans doute et l'on croit aujourd'hui qu'il faut y voir des souvenirs. Dans une haute antiquité, les Grecs ont entretenu des relations avec les contrées boréales. Ainsi, c'est dans les mers du nord qu'on trouve les types de ces innombrables troupeaux d'animaux marins conduits par Protée, de ces syrènes poétiques, de ces harpies représentées par ces oiseaux voraces qui se jettent avec une incroyable hardiesse sur les vivres et salissent de leur fiente ce qu'ils ne peuvent emporter. C'est encore une tradition du Nord que cette fable de Circée [1] qui, d'un coup de baguette, change les hommes en pourceaux. Les nymphes de la Grèce et de l'Italie n'ont rien de commun avec cette terrible magicienne dont le nom (kirk) signifie ouragan et qui a tant de ressemblance avec les druidesses de l'île de Sein.

Tacite (Germanie) rapporte une tradition d'après laquelle Ulysse serait le fondateur de la ville d'Asciburgum sur le Rhin ; on y aurait découvert un autel portant son nom et celui de Laerte. Il existait encore alors sur les confins de la Germanie et de la Rhétie des monuments et des tombeaux où on lisait des inscriptions en caractères grecs. Ce sont les grands bouleversements dont nous parlerons tout à l'heure qui ont interrompu les voyages des Grecs dans le nord.

Les mœurs des Celtes-Cimmériens justifiaient la terreur qu'ils inspiraient; pasteurs et nomades, ils se nourrissaient de la chair de leurs bestiaux et des produits de leur chasse. Leurs vêtements étaient de peaux de bêtes fauves au poil hérissé. Nus, ils couraient au combat en poussant des cris sauvages. Ennemis

[1] Le nom Circée paraît indiquer la prêtresse consacrée au culte du dieu Circius, *Kirk*, le vent du nord-ouest si redouté des marins des côtes de l'Atlantique. Le culte de ce dieu s'étendait jusqu'au midi de la Gaule ou Auguste lui éleva un temple. « *Galliam Circius infestat cui ædificia quassanti tamen gratias agunt tanquam salubritatem cæli sui tribuant ei. Divus certe Augustus templum illi, cum in Galliâ moraretur vovit et fecit* (Strabon). »

des dieux et des hommes, ils méprisaient toutes les superstitions et immolaient à des divinités inconnues leurs prisonniers et les étrangers.

La plupart de ces traits sont communs aux Celtes-Galls ou Gaulois ; même férocité, même courage, haine des étrangers et de leurs croyances, usage des sacrifices humains. On remarque toutefois que de très-bonne heure et bien des siècles avant le développement de la puissance romaine, les mœurs des Gaulois s'étaient adoucies et que des connaissances étrangères à la grande majorité des peuples de l'antiquité leur étaient devenues familières. Est-ce à leur contact avec les colonies grecques et phéniciennes qu'ils en étaient redevables ? Faut-il y voir un débris de cette civilisation primitive qui semble remonter jusqu'à l'origine asiatique du genre humain [1] ?........

Toujours est-il que les premiers récits des historiens latins, remontant à 600 ans avant l'ère chrétienne, nous disent que la nation entière des Gaulois était divisée en peuplades ou cités indépendantes associées entre elles par les liens d'une fédération. Dans chaque cité la population se partageait en trois castes : celle des nobles ou guerriers, seuls propriétaires du sol ; celle des prêtres ou des druides qui se recrutait dans la première ; enfin celle des artisans ou cultivateurs réduits à une sorte d'esclavage dont la condition des serfs, dans la France centrale au moyen-âge, peut donner une idée.

[1] Nous n'essayerons pas de pénétrer sur ce terrain enveloppé de ténèbres. Alexandre de Humboldt : Cosmos, t. 2, p. 134 à 140, et t. 3, p. 19 et suiv., a consacré quelques pages à l'étude de cette civilisation primitive et de cette sagesse des premiers hommes. Il y a aussi dans la métaphysique d'Aristote un passage où il est fait mention des restes de la sagesse primitive qui a disparu de la terre, du culte des forces naturelles et de divinités semblables aux hommes : « Beaucoup d'autres mythes, dit le philosophe, ont été » ajoutés pour convaincre la foule, pour servir d'appui aux lois et » en vue d'autres buts non moins intéressants. » Ce sujet, bien qu'intéressant est en dehors de notre cadre.

Les Bénédictins qui, les premiers, ont étudié la religion des Gaulois, font ressortir l'analogie frappante de leur culte avec celui de l'antique Egypte. Cette remarque a été depuis très souvent produite, et, chose étrange, les voyageurs ont constaté la similitude parfaite des institutions et du culte des habitants de l'empire Mexicain avec ceux de la Gaule.

L'autorité des druides était immense et incontestée, ils présidaient aux assemblées de la nation et dirigeaient les délibérations. Ils étaient les seuls médecins, les seuls philosophes, les seuls littérateurs. Seuls ils exécutaient les arrêts de la justice et faisaient brûler vifs ou immoler, en l'honneur des dieux, les criminels. C'est à l'école des druides que la jeunesse noble venait puiser des connaissances plus étendues peut-être qu'on ne le croit, bien qu'elles ne fussent transmises que par la tradition orale.

L'influence des druides était irrésistible pour la classe des pauvres serfs gaulois qui leur obéissaient aveuglement comme à des dieux terribles ou secourables à des guides infaillibles. Le nom celtique de fée a laissé dans nos campagnes des souvenirs encore vivants de puissance miraculeuse, de vengeance ou de protection. Tout le monde sait ce qu'étaient les fées de l'île de Sein [1].

Plus de six siècles avant l'ère chrétienne, disons-nous, et dès son premier contact avec les Romains, la nation gauloise se présente déjà dans un état de civilisation matérielle très-remarquable. Les champs étaient cultivés, les armées y trouvaient facilement des vivres et franchissaient rapidement de grands espaces, ce qui prouve l'existence des routes frayées. Les villes étaient nombreuses, beaucoup de nos cités d'aujourd'hui sont à même de démontrer que leur origine est antérieure à la conquête romaine et dans bien des contrées inhabitées on retrouve des traces d'oppidum gaulois.

[1] On a publié beaucoup d'écrits sur les druides; les derniers, dit-on, sont les meilleurs; nous n'avons extrait que ce qui nous a paru nécessaire à notre sujet.

Ce peuple avait beaucoup de chevaux et une excellente cavalerie, il élevait des bestiaux de toute espèce surtout d'immenses troupeaux de porcs. Ce sont les Gaulois qui ont appris à toute l'antiquité l'art des salaisons dont ils faisaient un commerce très-étendu. Les premiers ils imaginèrent de maintenir par des cercles de légères pièces de bois et de façonner des tonneaux. Leur industrie était renommée pour le tissage, la teinture et la broderie des étoffes et ils luttaient, sous ce rapport, avec les grandes monarchies de l'Asie. Sous les empereurs, le monde romain adopta les vêtements des chefs gaulois qui sont le type de ceux de l'Europe moderne. Ce sont encore les Gaulois qui, les premiers, naviguèrent à la voile, sans le secours des rames, et qui donnèrent à leurs navires assez de solidité pour résister aux longues traversées. Inventeurs des procédés de placage et d'étamage, ils ornaient de plaques métalliques brillantes et finement ciselées, leurs chars, leurs armes et les harnais de leurs chevaux. Ils étaient riches en métaux précieux et savaient les exploiter. Leurs chefs portaient des colliers d'or et se servaient d'argenterie artistement travaillée.

Cette civilisation des Gaulois à une époque si reculée, contraste avec l'état de barbarie où restaient plongés les autres membres de la famille celtique ; les Cimbres, habitants de l'Europe centrale, vivaient encore, même du temps de César, à l'état nomade et leur pays offrait l'aspect d'une sombre solitude.

[1] Revenons pour un instant aux conquérants de la Toison d'Or et suivons les hardis navigateurs dans leur périlleux voyage. Les Argonautes, après leur conquête, ayant appris qu'Aete occupait l'embouchure du pont et que cette issue leur était fermée, exécutèrent pour rentrer dans leur patrie un voyage bien extraordinaire. Après avoir remonté le Tanaïs

[1] C'est surtout en vue de ce paragraphe et des suivants que nous avons écrit la note deuxième, p. 2.

(le Don) jusqu'à sa source, ils tirèrent leur vaisseau par terre, le traînèrent au moyen de cordes, dans un autre fleuve (le Volga) qui avait son embouchure dans l'Océan et parvinrent ainsi à la mer. Ils furent portés du nord au couchant, et, sans cesser d'avoir la terre à leur gauche, ils entrèrent près de Gadès (Cadix) dans la Méditerranée. Le poème attribué à Orphée, que nous avons cité déjà, rapporte que les Argonautes[1] ayant pénétré dans le Palus Meotides s'engagèrent dans un fleuve impétueux qui y jette ses eaux ; après dix jours de navigation, ils reconnurent les monts Riphées (la chaîne de l'Oural) ; de là leur navire est emporté à travers un détroit fort resserré, dans la mer hyperboréenne ; puis ils se trouvent engagés dans des eaux marécageuses et sont obligés de descendre à terre pour traîner leur bâtiment avec des cordes. Après avoir cotoyé le pays des Macrobiens (où l'on vit longtemps la Scandinavie), ils arrivèrent au rivage des Cimmériens (Danemarck et Jutland). Assaillis pendant douze jours, par une affreuse tempête, dans la mer du Nord, ils cotoient l'Irlande, voient de loin l'île de Circée couronnée de pins (Ouessant ou Noirmoutiers) et rentrent dans la Méditerranée par les colonnes d'Hercule (Gibraltar).

Il n'y a certainement pas le moindre rapport entre les Argonautes et saint Trévérius, qui vivait au moins deux mille ans plus tard, mais notre but est de démontrer qu'au 6e siècle il n'y avait plus de Morins à Térouanne, qu'ils y étaient remplacés par des peuplades germaniques nommées par Tacite Bructères, Tenctères, Angrivariens, Cattes, et confédérées par la suite sous la dénomination générale de Francs. Pour arriver à cette démonstration, il nous faut rappeler les événements qui ont forcé les habitants de la Germanie à franchir le Rhin pour chercher un asile dans la Gaule. On est à peu près

[1] Pernety, religieux bénédictin, a publié en 1758 une longue et curieuse dissertation sur les Argonautes et sur le poème ou ce pérypIe est rapporté. *(Les Fables Egyptiennes et Grecques dévoilées)*.

d'accord aujourd'hui à reconnaître que les Asiatiques, envahisseurs de l'Europe au 7e siècle avant l'ère chrétienne y ont pénétré en parcourant, sur le continent, les mêmes contrées que les Argonautes. C'est pourquoi nous nous sommes occupé si longtemps de ces derniers. Nous tâcherons d'éviter à l'avenir ces digressions qui ne feraient qu'entraver une marche déjà bien embarrassée.

PREMIÈRE ÉMIGRATION EN EURÔPE DES PEUPLES ASIATIQUES.
(Scythes, Teutons) 630 avant Jésus-Christ [1].

Vers l'époque où, pour la première fois, les Gaulois sont entrés sur la scène historique, de grands bouleversements avaient eu lieu parmi les peuples de l'Asie qu'on peut appeler l'ancien monde. Après des guerres sanglantes qui avaient duré plus d'un siècle, entre les Perses, les Mèdes et les Scythes et qui semblent avoir eu pour cause le prosélytisme des sectateurs de Zoroaste, les Grecs et les peuples de l'Asie mineure virent arriver sur les bords de la Mer-Noire une nombreuse émigration de Scythes qui, chassés par les Perses des versants du Caucase et des plaines voisines de la mer Caspienne, venaient chercher un refuge sur les confins de l'Europe et de l'Asie. C'est probablement dans cette grande émigration qu'il faut chercher l'origine de la race Teutonne, car on a remarqué de frappantes analogies entre les langues Tudesques et les anciens idiomes de la Perse ; de grandes ressemblances de mœurs viennent confirmer cette donnée ; ainsi le système des compositions ou indemnités pécuniaires substituées à la punition des meurtres a toujours existé et existe encore en Perse. Or, c'est sur ce système qu'est basée la loi salique.

Nous verrons par la suite les chroniqueurs du moyen-âge

[1] Ce paragraphe se trouve en grande partie dans le 4e livre d'Hérodote (Melpomène). On cite encore au sujet des guerres des Perses contre les Scythes, un poème héroïque, le *Shah Nameh*. Voir Brunet, art. Firdousi, t. 2, c. 1267.

reproduire confusément des traditions sur l'origine asiatique des races Tudesques.

A l'approche de l'émigration schytique, les tribus Cimbriques ou Cimmériennes qui habitaient les bords de la Mer-Noire et du fleuve Tyras (Dniester), après quelques essais de résistance, quittèrent le pays et se retirèrent au sud du Danube; les Scythes s'établirent à leur place. On lit dans Hérodote livre IV, beaucoup de détails sur les Scythes et sur le pays où ils se sont fixés après leur expulsion de l'Asie.

Trois cents ans plus tard, vers le 3e siècle avant l'ère chrétienne, le nom des Teutons [1] paraît pour la première fois dans l'histoire et c'est par le nord qu'ils pénètrent dans l'Europe centrale. Chassés de l'Asie, arrêtés par les Cimmériens, ils ont dû forcément se diriger vers le Nord. On a remarqué, du reste, qu'à l'est de l'Europe, s'étend un vaste plateau marécageux (la Russie méridionale et la Pologne) infranchissable aux grandes masses d'hommes. Les Huns, dont nous parlerons tout à l'heure, l'ont tourné par le sud en suivant le cours du Danube ; les Tartares du moyen-âge y ont péri ainsi que les conquérants modernes. Dans le nord, au contraire, les marais, les rivières, les mers elles-mêmes, ne présentent, en hiver, qu'une croûte de glace solide où des hordes nomades, suivies de leurs chariots placés sur des traineaux peuvent, avec facilité, errer en tous sens. La route qui, de la Mer Noire, conduit à la Baltique en remontant le cours du Don et du Volga, dont les eaux poissonneuses offrent partout une nourriture abondante jusqu'aux lacs de la Russie septentrionale, avait été, dès les temps les plus reculés, fréquentée par les Grecs ; elle fut suivie, du temps d'Alexandre, par le marseillais Pytheas [2].

[1] Cluvier, *Germania Antiqua*, livre 1er ch. 26, disserte longuement sur l'étymologie du mot Teuton, il attribue aussi à ce peuple une origine asiatique. Aujourd'hui Scythes et Teutons sont synonymes et signifient nomades.

[2] Strabon le cite plusieurs fois, livres 2, 3 et 4. — Pythas a écrit un traité *de Ambitu terræ*.

Si l'on admet que les Teutons aient suivi cette direction, il est facile de concevoir comment, 200 ans après la grande invasion des Scythes sur la Mer Noire, le point de départ de leurs nouvelles émigrations se trouve dans la presqu'île Scandinavique et sur les rives de la mer du nord. C'est dans ces régions que nous chercherons à l'avenir le berceau de la race Teutonique, car à partir du 4e siècle avant Jésus-Christ, toutes leurs émigrations ont pour point de départ l'Europe septentrionale et pour but les pays au sud et au sud-ouest. Il a été constaté que la Scandinavie a conservé, dans toute sa pureté jusqu'au moyen-âge, la langue des Sagas qui est évidemment la mère de tous les idiomes Tudesques.

Dès qu'ils voulurent sortir des régions boréales, les Teutons se retrouvèrent en face des tribus Celtiques-Cimmériennes qui occupaient toujours l'Europe centrale. Nous allons indiquer, selon les probabilités, la position de ces tribus. Sur les bords de la mer du nord et de la Baltique, entre l'Elbe et l'Oder, se trouvaient les Kimris (Cimbres) les plus barbares de leur race. Ils touchaient à la Scandinavie par la presqu'île nommée alors Chersonnèse Cimbrique, aujourd'hui le Jutland. En allant vers l'Occident on rencontrait ensuite, entre l'Elbe et le Rhin, les Bolgs, Voles ou Belges. Leur limite au sud était la contrée alors déserte et montagneuse nommée par les habitants le Haarts et par les anciens : Forêt Hercynienne. César, livre 6. évalue à neuf journées de marche la largeur de cette forêt [1].

Au sud et à l'est, habitaient les Boïens, dont le pays a pris de leur nom celui de Bohême.

On peut conjecturer que le premier contact des Teutons avec les Cimbres fut suivi d'une sanglante guerre, car les deux peuples étaient braves et féroces, mais soit à cause de cette

[1] Le traducteur de la Germanie de Tacite (édition Panckouke), donne sur la forêt hercynienne une note extraite en partie de Malte-Brun. Elle se termine par trente-un noms de localités qui ont haartz pour radical. L'auteur se propose sans doute de déterminer les anciennes limites de cette forêt déjà citée par Erathostène et Aristote.

similitude de mœurs, soit pour un autre motif, ils tardèrent peu à se rapprocher, à se coaliser et à marcher ensemble à la recherche de contrées moins âpres. Leurs noms étaieut toujours unis dans les cris de terreur que leur approche arrachait aux nations menacées.

Au commencement du 4e siècle avant l'ère chrétienne, un cataclysme qui, peut-être, ouvrit le passage du Sund aux flots de la Baltique, couvrit une vaste contrée et mit les habitants en fuite.

« Partis des extrémités de la Germanie et fuyant l'Océan qui » avaient inondé leurs terres, les Cimbres, les Teutons et les » Tigurins cherchaient par tout l'univers de nouvelles de» meures. Repoussés de la Gaule et de l'Espagne, ils remon» tent vers l'Italie, envoient des députés au camp de Silanus » et de là au Sénat, prient le peuple de Mars de leur accorder » quelque territoire à titre de solde et promettent, à cette con» dition, d'employer leurs bras et leurs armes à son service. » Mais qu'elles terres pouvait leur donner le peuple romain » chez qui les lois agraires allaient allumer la guerre civile. » Il refuse, les barbares s'apprêtent à conquérir, le fer à la » main ce qu'ils n'ont pu obtenir par la prière [1]. »

Le traducteur semble douter de la réalité du cataclysme puisqu'il ajoute en note : « L'attrait d'un climat plus doux, » telle fut la première cause de toutes les émigrations des » barbares du nord vers le midi. » Mais le fait incontesté de l'émigration est le seul qui nous intéresse.

Les Bolgs ou Belges furent donc les premiers comme plus rapprochés à subir les attaques des émigrants. La durée de la lutte est inconnue, mais il est certain qu'à la fin du 4e siècle avant l'ère chrétienne, les Belges refoulés sur le Rhin franchirent ce fleuve et se répandirent dans toute la Gaule septentrionale jusqu'à une ligne tracée au sud et à l'ouest par les montagnes des Vosges, la Marne et la Seine. Quelques tribus

[1] Florus, livre 3e.

même parvinrent à se fixer entre le Rhône et les Pyrénées, le Languedoc d'aujourd'hui. Ce sont les Volks Arécomikes et les Volks Tectosages dont Strabon, au livre 4, désigne clairement le pays. Vers la même époque, d'autres tribus Belges envahirent la Grande-Bretagne et l'Irlande.

Depuis le 3e siècle avant l'ère chrétienne jusqu'à l'arrivée de César, le territoire de la Gaule se trouva divisé entre trois races d'hommes différents de langage, de mœurs et d'institutions. Les Aquitains, race Ibérienne, parlant le Basque, entre la Garonne et les Pyrénées, les Galls (Gaulois) entre la Garonne, la Méditerranée, les Alpes, les Vosges, la Seine et l'Océan, et les Belges depuis la Seine jusqu'au Rhin.

Nous reviendrons plus tard sur les caractères distinctifs de ces trois sortes d'habitants, et nous raconterons leurs luttes malheureuses contre la puissance romaine. Suivons, quant à présent, pour plus de clarté, les traces des peuples asiastiques envahisseurs de l'Europe.

Les Belges, maîtres de la Gaule septentrionale et des rives du Rhin, s'opposèrent avec succès au passage de l'invasion des Teutons. Le Rhin fut, pour ces derniers, une barrière infranchissable. Forcés de retourner sur leurs pas, ils se répandirent sur les contrées situées à l'est de la forêt Hercynienne, attaquèrent et défirent les Boyens et les poursuivirent jusqu'au Danube.

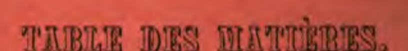
Peu de temps après il se forma une masse d'émigrants composée de Boïens, de Bolgs-Tectosages et d'aventuriers Teutons, qui franchit le Danube et envahit l'Illyrie, la Mæsie et la Thrace jusqu'aux frontières de la Macédoine ; c'est du 4e siècle avant l'ère chrétienne qu'il faut dater cette irruption.

LIOT DE NORTBÉCOURT.

(La suite au prochain Bulletin).



TABLE DES MATIÈRES.



AVIS.

MM. les Correspondants de la Société ou toutes autres personnes qui croiraient avoir à faire quelques communications scientifiques, historiques, numismatiques, artistiques, bibliographiques, etc., de quelque intérêt et dignes de figurer utilement dans le Bulletin, sont priées d'en donner connaissance à M. le Secrétaire-Général de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Prière à MM. les Correspondants qui reçoivent le Bulletin trimestriel, de vouloir bien faire acquitter, AU PLUS TÔT, le prix de leur abonnement, 3 fr. par an, entre les mains de M. Delmotte, avocat, trésorier de la Société, rue du Poirier, nº 1, à Saint-Omer.







SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

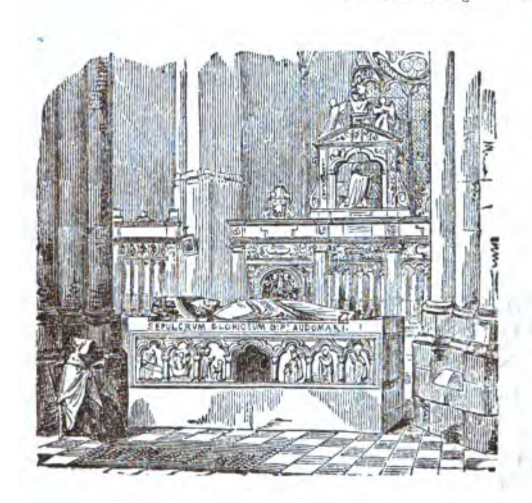
BULLETIN HISTORIQUE

DIX-NEUVIÈME ANNÉE.

75e ET 76e LIVRAISONS.

JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE, OCTOBRE, NOVEMBRE & DÉCEMBRE 1870.

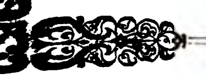
Doctrina investigando restituet.



SAINT-OMER

IMPRIMERIE FLEURY-LEMAIRE, RUE DE WISSOCQ.

1871



BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 2 Mai 1870.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND, VICE-PRÉSIDENT.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

La réunion mensuelle du mois d'avril 1870 n'ayant pu avoir lieu par suite de l'absence de plusieurs membres, la Société s'est assemblée le 2 du mois de mai, à 7 heures 1/2 du soir, au lieu ordinaire de ses séances.

Le fauteuil de la présidence est occupée par M Albert Legrand, vice-président, en l'absence de M. le président Quenson, retenu à la campagne.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la

reunion du mois de mars Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observation.

Immédiatement après, M. le Président annonce les titres des ouvrages reçus par la Société depuis le mois de février. Ces ouvrages déposés sur le bureau par les soins de M. le Secrétaire-Général, passent successivement sous les yeux des membres de la Compagnie. Ils sont intitulés ainsi qu'il suit :

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, t. XXVIII, 1re livraison.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XXXI.

Mémoires de la Société d'Agriculture de Douai, 2e série, t. IX.

Mémoires de la Société d'Agriculture du département de la Marne, 1869.

Mémoires de la Société d'Archéologie du département de l'Oise, t. VII, 2e partie.

Mémoires de la Société d'Histoire de Genève, t. XVII, 1re livraison.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XXVII et XXVIII.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, 2e et 3e trimestres 1869.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1869.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 3e et 4e trimestres 1869.

Bulletin de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, janvier 1870.

Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, 3e et 4e trimestres 1869.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, nº 12, 1869, nº 1, 1870.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 4e trimestre 1869.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, nos 10, 11 et 12.

Bulletin de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, n° 1, 1870.
Bulletin de la Société scientifique du département du Nord, Mars-Avril 1870.
Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, Avril 1870.
Travaux de l'Académie de Reims, t. XLVI.
Recueil des publications de la Société Hâvraise, 1868.
Annales de la Société d'Emulation de Bruges, t. V, n° 1.
Annales Archéologiques de Didron, t. XXVII, 1re livraison.
Revue Agricole de Valenciennes, Janvier et Février 1870.
Revue des Sociétés savantes, Décembre 1869.
Revue critique d'Histoire et de Littérature, nos 7 à 17.
Revue bibliographique universelle, Avril 1870.
Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1re livraison 1870.
Historiæ provinciæ Flandro-Belgicæ societatis Jesu, quum e veteribus documentis colligit. C.-F. Waldack, ejusdem societatis.
Archives de l'empire. — Collection de Sceaux, par M. Douët-d'Arc, 2 vol. in-4°.
Ly myreur des Histors, chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse, publié par Ad. Borgnet, t. II.
De Brabantsche yeesten, of Rijmkronijk van Braband zivende boek uitgegeven door J. H. Bormans, derde deel.
Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, par J.-J. de Smet, t. II, 2e partie.
Nederlandsche Gedichten nit de veertiende eeuw van Jan Boendale, hein van Aken en anderen, uitgegeven door F.-A. Snellaert.
Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour 1870.
Les Pourbus, par Kervyn de Volkaersbeke.
Curiosités numismatiques, pièces rares ou inédites, par M. Renier Chalon.
Compte-rendu de la Société de Bienfaisance pour l'enseignement des bègues indigents, par M. Terme.

Grande charte de Henri de Transtamare conférant à Bertrand du Guesclin le duché de Molinx, par M. André.
Tablettes liégeoises, par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette.
L'Institut, Décembre 1869, Janvier-février 1870.

Cette lecture est suivie de la correspondance, laquelle se résume ainsi :

1° Le Ministre des Beaux-Arts annonce, en réponse à une demande qui lui avait été adressée par M. le Secrétaire-Général, qu'il vient, par arrêté du 23 mars, de mettre à la disposition de la Société un exemplaire de la collection des Sceaux, publiée par la direction générale des archives de l'empire. Cet ouvrage a été immédiatement envoyé par la poste ; il figure au nombre des hommages déposés sur le bureau. — Remercîments empressés à Son Excellence, M. Maurice Richard.

2° M. le Ministre de l'instruction publique annonce, par dépêche du 31 mars, qu'il a reçu et fait parvenir à leur destination respective les numéros 71 et 72 du Bulletin historique destinés aux diverses sociétés savantes.

3° M. le Sous-Préfet de Saint-Omer (Faton de Favernay), demande, pour le 1er Juillet, un rapport sur les travaux annuels de la Société, pour le soumettre au conseil d'arrondissement et au conseil général.

4° M. Quetelet, Secrétaire-Perpétuel de l'Académie royale des Sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique, annonce l'envoi de diverses communications des documents inédits de la Belgique. — Remercîments.

5° Le docteur Jos. Klein, bibliothécaire de la Société des Antiquaires Rhenans, à Bonn (Prusse Rhénane), demande, au nom de cette compagnie, à entrer en relation avec la Société par un mutuel échange de publications. — Accepté à l'unanimité.

6° M. Ernest Thorins, libraire-éditeur, rue de Médicis, 7, à Paris, écrit à la date du 19 mars 1870, qu'il a reçu de l'Aca-

démie des Sciences d'Amsterdam, un paquet de livres à l'adresse de la Société.

Il a été immédiatement répondu d'en faire le dépôt chez M. Derache, correspondant de la Société, rue Montmartre, 48, à Paris.

A la suite de la correspondance, M. le Secrétaire-Général donne communication d'un rapport adressé à M. le Sous-Préfet concernant les travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler. Ce rapport sommaire est ainsi conçu :

Saint-Omer, le 20 avril 1870.

Monsieur le Sous-Préfet,

Vous nous faites l'honneur de nous demander quelques renseignements sur les travaux annuels de notre compagnie, afin de les transmettre à l'appréciation de l'autorité supérieure qui doit les soumettre, à son tour, au conseil général, dont les précieux encouragements ne nous ont jamais fait défaut. Ce compte-rendu est fort simple, Monsieur le Sous-Préfet, la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie poursuit toujours avec le même zèle le cours de ses intéressantes études embrassant tout ce qui concerne notre histoire locale. Si elle n'a point à présenter, cette année, des ouvrages importants comme ceux qu'elle a pu produire les années précédentes, elle n'est point demeurée inactive pourtant, et sans cesse appliquée à l'exploration des archives comme à celle des bibliothèques publiques ou particulières, elle s'efforce d'étudier et de faire connaître les anciens monuments oubliés de notre histoire ; ainsi, elle a publié depuis peu les 69e, 70e, 71e et 72e livraisons de son Bulletin historique trimestriel. Ces publications contiennent, outre les analyses détaillées des procès-verbaux des séances, quelques notices intéressantes :

1° Sur une récente découverte, par M. Edmond Liot de Nortbécourt ;

2° Sur un manuscrit artésien, par M. le comte d'Héricourt ;

3° Sur les manuscrits inédits de Dom Jean Ballin, moine de Clairmarais, par M. de Laplane ;

4° Sur la chronique de Pierre Leprêtre, ancien abbé de Saint-Riquier.

5° Sur la confrérie des Sayetteurs d'Arras, par M. Louis Deschamps de Pas.

6° Sur le Boulonnais et le Ternois, par M. Giry.

7° Sur Hesdin, par M. le baron Dard, etc., etc.

Dans ce moment, la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie livre à l'impression une importante préface posthume destinée à compléter le remarquable dictionnaire topographique de M. Courtois, sur l'arrondissement de Saint-Omer. Elle poursuit la publication du catalogue des manuscrits de la bibliothèque de cette ville, avec des notes critiques et explicatives, par M. Duchet; elle songe à continuer, à ses frais, le texte interrompu de l'Inventaire des sceaux de Flandres, sans préjudice d'autres travaux.

Vous jugerez, par ce rapide aperçu que nous avons l'honneur de vous soumettre, Monsieur le Sous-Préfet, vous jugerez si la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie a cessé un seul instant de mériter les encouragements que les élus du pays, d'accord avec l'autorité supérieure, ont bien voulu lui accorder depuis sa naissance, et dans l'espoir que ces encouragements lui seront continués, nous avons l'honneur de vous offrir, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression respectueuse de tous nos sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire-Général de la Société Impériale des Antiquaires de la Morinie,

Hri DE LAPLANE.

Cette lecture entendue, des remercîments sont adressés à M. de Laplane, et une discussion s'engage sur divers sujets historiques ; tous les membres y prennent part.

Puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 13 Juin 1870.

Présidence de M. QUENSON.

Secrétaire-Général : M. Hri DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures par la lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est adopté sans observation.

Immédiatement après, M. le Président donne communication des ouvrages reçus par la Société depuis la dernière réunion. Ces ouvrages déposés sur le bureau par M. le Secrétaire-Général, sont les suivants :

Dictionnaire topographique du département du Morbihan, par M. Rosenzweig.

Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, t. IX, 6e livraison.

Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, complément des t. II et III.

Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, t. X, 1868.

Annales de la Société Archéologique de Namur, t. X, 4e liv.

Annales de la Société d'Agriculture du Puy, 1868, t. XXIX.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1870.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1869, no 4.

Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, nos 2 et 3, 1870.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, nos 2 et 3, 1870.

Bulletin de la Société scientifique du Limbourg, t. X, 1869.

Bulletin du Comité Flamand de France, t. V, no 5.

Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois, t. X, 1re livr.

Société d'Emulation de Roubaix. — Séance solennelle du 17 Décembre 1869.

Revue Agricole de Valenciennes, Mars 1870.
Revue des Sociétés savantes, Janvier-Février 1870.
Messager des Sciences historiques de Belgique, 1re liv. 1870.
Annuaire de la Société Philotechnique, 1869.
Publications de l'Institut Archéologique du Luxembourg, 1870.
Origines de la Foi Chrétienne dans les Gaules, par M. l'abbé J. Corblet.
Revue Critique, nos 19 à 24.
Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 2e livraison 1870.
Bulletin de la Société Bibliographique.
Bulletin scientifique du département du Nord, par M. Desplanque, Mai 1870.
Revue Bibliographique universelle, t. V, 5e livraison.

Vient ensuite la lecture de la correspondance qui se résume ainsi :

1° Le docteur Jos. Klein, bibliothécaire de la Société des Antiquaires Rhenans, demande, au nom de la Societé qu'il représente, l'échange des publications respectives et indique le mode d'envoi de ces publications. — Ce mode sera suivi.

2° M. G. Bernard, Secrétaire-Archiviste de la Société d'Emulation de l'Allier, réclame l'envoi de quelques volumes et livraisons du bulletin qui forment une lacune dans les collections de cette Compagnie savante.

3° M. le baron Danvin de Ardenthun, adresse la copie certifiée d'une charte d'Anselme, comte de St-Pol, à Guillaume, 2e abbé de Clairmarais, charte provenant des archives de l'empire ; en même temps il réclame la copie intégrale d'une charte précédente consentie à Gunfrid, prédécesseur de Guillame, charte donnée par extrait dans Bertin de Vissery, et dans les Abbés de Clairmarais. Répondu que cette charte n'existe pas *in extenso* dans le manuscrit ni dans l'ouvrage sus-indiqués,

4° L'abbé Robert, curé et correspondant à Fouquières-lez-

Lens, adresse un document concernant les limites de la ville d'Hesdin et du bourg de Marconne, extrait du registre aux mémoires de la ville d'Hesdin.

Des remercîments sont adressés à cet honorable membre associé ; le document dont il s'agit sera inséré au bulletin.

5° M. G. Bormans, Secrétaire de l'Institut archéologique Liégeois, annonce l'envoi d'un volume des publications de cette Compagnie et adresse un bon pour retirer ce volume.

6° M. de Saulcy, Président de la Commission de la topographie des Gaules, adresse un tableau à remplir pour les différents ouvrages relatifs aux antiquités celtiques ou gallo-romaine.

7° M. le docteur Tamisier, membre correspondant, en garnison à Aire-sur-la-Lys, adresse à la Société, par l'entremise de M. de Lauwereyns. quelques copies de pièces manuscrites prises dans les archives de la ville d'Aire-sur-la-Lys. Ces pièces intéressantes au point de vue historique, concernent : 1° l'histoire des deux sièges d'Aire en 1641, par Jean Humetz ;

2° Les sièges d'Aire de 1641, 1676 et 1710, par l'abbé Denuncq, ancien religieux de l'abbaye de Clairmarais ;

3° Le journal du siège d'Aire en 1710, par un officier de l'armée des alliés.

4° Une copie du plan des fortifications d'Aire, puisée dans les archives du génie de cette ville, est joint à cet envoi.

L'honorable M. Tamisier annonce, en même temps, qu'il a rencontré dans les mêmes bibliothèques : 1° le journal du siège d'Aire en 1710, par M. Duhon, copie qui a été insérée déjà dans les 67e et 68e livraisons du bulletin de la Société ; 2° une notice historique sur la ville d'Aire, prise sur une autre copie. Cette notice, dont l'auteur est Dom Guilain Campion, religieux de Clairmarais, est une narration sur la fondation et les fondateurs de la ville d'Aire [1], ainsi que sur ses premiers bienfaiteurs.

[1] Voir l'article concernant Guislain Campion dans l'histoire des Abbés de Clairmarais ; par M. de Laplane (T. 1, p. 205).

Ces deux manuscrits ont été déposés à la bibliothèque d'Aire par M. Toffart, secrétaire en chef actuel de la mairie de Saint-Omer, au nom de M. l'abbé Denuncq, ancien religieux, qui les a copié lui-même.

3° L'estimable et zélé correspondant ajoute que, dans ses recherches, il a rencontré également un autre manuscrit assez volumineux, comprenant l'origine et la description de la ville d'Aire ; 2° d'un catalogue des prévots de la collégiale de la même ville, depuis sa fondation jusqu'en 1764, avec indication de leur famille et la durée de leurs fonctions ; 3° une serie des arrêts du conseil d'Etat, ainsi qu'un grand nombre d'autres renseignements sur les abbayes et les grandes familles artésiennes.

La Société écoute avec le plus vif intérêt les communications présentées par M. de Lauwereyns, au nom de M. le docteur Tamisier ; elle offre ses remercîments unanimes à cet honorable membre pour ses utiles recherches ainsi que pour les précieux documents dont il a bien voulu lui faire hommage ; elle espère qu'il voudra bien continuer à lui faire part du résultat de ses investigations historiques.

M. de Lauwereyns de Rosendael est prié d'être assez bon pour transmettre à M. le docteur Tamisier l'expression des remercîments et des félicitations de la Compagnie.

De même suite, il est décidé que les copies offertes par M. Tamisier seront examinées pour être insérées, s'il y a lieu, dans les premières livraisons du bulletin historique.

8° M. Louis Deschamps de Pas, donne communication d'une lettre de M. Cocheris, conservateur de la bibliothèque Mazarine, qui demande à compléter, pour cet établissement public, la collection des Mémoires de le Société des Antiquaires de la Morinie. La Société consultée, décide à l'unanimité que les volumes réclamés par l'honorable M. Cocheris, seront immédiatement mis à sa disposition à titre d'hommage en faveur du bel établissement dont la direction lui est confiée.

La lecture de la correspondance étant épuisée, M. de La-

plane dépose sur le bureau un petit pot en terre noire présumé de l'époque gallo-romaine et trouvé depuis peu en extrayant des cailloux, dans la commune de Bayenghem-lez-Eperlecques, non loin et presque sur le même plateau où l'on a rencontré, il y a quelques années, tant de mémorables puticules pleins de débris appartenant à la période romaine. Ce pot rempli de terre noirâtre, humide et cendrée, paraissant remonter au temps de l'incinération des corps, était complet à l'intérieur, la terre n'y a pas été remuée ni altérée, elle a été scrupuleusement conservée par les soins de l'honorable Secrétaire-Général, dont la maison de campagne est peu éloignée du lieu de la découverte, telle qu'elle était au moment de la trouvaille, afin que la Société put en juger par elle-même. A l'extérieur, le vase s'est fendu au contact de l'air, mais il a été immédiatement resserré au moyen d'une lanière et d'un jonc. La vérification intérieure de ce pot exigeant des soins particuliers pour le conserver intact, cette opération a été confiée à l'honorable M. Auguste Deschamps de Pas, dont la spécialité est connue. Grâce à son zèle, on peut espérer qu'à la prochaine réunion le vase sera reproduit complet dans son intégrité et que le contenu pourra être minutieusement examiné sans danger pour le contenant dont la place est marquée au musée dans la collection déjà assez intéressante des poteries romaines.

Cet examen est, en conséquence, renvoyé à une séance suivante.

A la suite de ce renvoi, M. Louis Deschamps de Pas demandant la parole, donne quelques renseignements qu'il avait été chargé de prendre au sujet de l'inventaire des sceaux d'Artois.

Il résulte de la correspondance de M. Demay, dit l'honorable membre, que la publication de cet inventaire exigerait 40 feuilles de texte, plus 5 feuilles pour l'introduction et la table, total 45 feuilles in-4°.

Quant aux planches, ajoute-t-il, il est facile de trouver

pour 500 fr. ou 1,000 fr. de sceaux méritant les honneurs de la gravure, mais d'une gravure à bon marché revenant tout au plus à 10 fr. la pièce.

Dans la pensée de l'honorable membre, il conviendrait de demander au ministère des beaux-arts l'autorisation de publier cet inventaire, attendu que ce travail, ayant été fait à l'aide de mission payée par ce ministère, doit lui appartenir ; on pourrait également, dit-il, demander une subvention au ministère de l'instruction publique, pour aider à cette publication, soit sous la forme d'une somme d'argent, soit sous celle d'une souscription à un certain nombre d'exemplaires. Le tirage d'ailleurs ne serait pas considérable, est-il ajouté en terminant, il ne devrait guères dépasser cent exemplaires, ce livre ne pouvant convenir qu'à un nombre très limité d'appréciateurs.

D'après ces renseignements, la Société adopte en principe la publication des sceaux d'Artois en format in-4°, mais elle en ajourne l'exécution à un moment utile et plus praticable pour elle au point de vue de ses finances.

Passant à une autre communication, M. de Laplane entretient l'assemblée du catalogue des manuscrits de la bibliothèque communale. On sait, dit M. le Secrétaire-Général, que lors de la publication de ce catalogue dans la collection des Documents inédits imprimés par le gouvernement, catalogue rédigé par un élève de l'Ecole des chartes, M. Michelant, la ville de Saint-Omer, sous l'inspiration de la commission de la bibliothèque publique, demanda et obtint l'autorisation de faire tirer à part cent exemplaires de ce qui la concernait. Ce fut l'allocation municipale annuelle de la bibliothèque qui dut faire les frais de ce tirage. Plus tard, la Société des Antiquaires crut devoir compléter ce catalogue par quelques additions et rectifications et par une introduction. Cet important travail bibliographique, confié aux soins éclairés de l'honorable M. Duchet, l'un de ses membres les plus distingués, a été heureusement accompli en majeure partie.

La compagnie a fait l'avance des frais de cette importante addition, frais s'élevant à 720 fr. ; mais la commission administrative de la bibliothèque communale trouvant que la propriété d'un travail si précieux devait lui appartenir puisqu'il double la valeur du premier catalogue, a proposé à la Société des Antiquaires de la Morinie de la faire rentrer dans ses avances en acquittant cette partie des frais comme la première sur le fonds annuel d'entretien, en une ou plusieurs annuités à sa convenance, de telle sorte que la Société se trouvera désintéressée au point de vue financier, mais conservera le mérite de l'œuvre généreusement accomplie, ce que la commission de la bibliothèque veut bien reconnaître en mettant à la disposition de la Société des Antiquaires de la Morinie un certain nombre d'exemplaires pour ses membres actifs.

La Société entend avec plaisir cette communication à laquelle elle donne son entière approbation avec des remercîments au négociateur qui, en sa double qualité de membre du conseil municipal et de la commission de la bibliothèque, a pu mener cette affaire à bonne fin.

Puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Séance du 4 Juillet 1870.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND, Vice-Président.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à sept heures par la lecture d'une lettre de M. le Président Quenson qui s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion, parce qu'il est retenu à Nielles-lez-Bléquin.

M. de Laplane, Secrétaire-Général, donne ensuite communication du procès-verbal de la dernière séance, lequel est unanimement adopté sans observation.

Immédiatement après, M. le Président annonce les titres des ouvrages reçus par la Compagnie depuis la dernière réunion. Ces ouvrages sont intitulés :

Travaux de l'Académie Impériale de Reims, 1867-1868, n°s 1 et 2.

Procès-verbaux des séances de la Société Havraise d'études diverses (25 février 1870).

Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord, par M. Desplanques, Juin 1870.

Bulletin de la Société Bibliographique.

Revue bibliographique universelle, 3e année, t. V, 6e livr.

Revue critique d'histoire et de littérature, n°s 25 et 26.

Vieil-Hesdin, par M. Jules Lion, 3e partie.

De même suite, il est donné connaissance de la correspondance mensuelle, laquelle se résume ainsi qu'il suit :

M. R. Demarlys, Secrétaire de la Société historique de Compiègne, demande quelques renseignements pour la solution, dit-il d'un petit problème archéologique dont un des termes se trouve à Compiègne et les autres sont à Saint-Omer, concernant Monseigneur de Brunes de Montlouet, ancien évêque de Saint-Omer, membre des Etats d'Artois, député à la Cour, mort subitement en cette ville, en remplissant son honorable mission.

On voit à Compiègne, dit l'honorable correspondant, dans l'église Saint-Jacques, une grande dalle de marbre blanc, portant une longue inscription consacrée à la mémoire du prélat ; d'autre part, ajoute-t-il, quelques historiens disent que les Etats firent ériger un monument à l'évêque Montlouet, et il demande, en conséquence, si ce projet a été mis à exécution ? Si la dalle actuellement à Compiègne peut abriter encore la dépouille mortelle de l'évêque de Saint-Omer ? Ou bien si elle n'est qu'une simple pierre mémorative qui, privée du personnage auquel elle fut destinée, n'offre plus dès-lors un si grand intérêt de restauration.

Il a été immédiatement répondu par M. le Secrétaire-Général que Monseigneur François-Joseph de Brunes de Montlouet est parfaitement connu à Saint-Omer. Ce prélat, d'abord vicaire général et official du diocèse de Dôle, sa patrie, fut sacré évêque de Saint-Omer le 12 janvier 1755. Député du clergé aux Etats d'Artois, il avait été délégué à la Cour, fonction à laquelle il fut continué pendant trois ans sur la demande de tous les ordres de la province et mourut à Compiègne le 23 août 1765, dans la 83e année de son âge. Les Etats assemblés à Arras arrêtèrent, dans leur séance du 11 novembre 1765, qu'ils feraient élever à leurs frais un monument à la mémoire du prélat, dans l'église de Compiègne. On conserve aux archives d'Arras et nous possédons nous même un exemplaire d'une gravure contemporaine de ce monument avec l'inscription funéraire qui y est tracée. Il n'y a pas de doute, ajoute M. de Laplane, que le marbre de Compiègne ne soit le débris du monument élevé à Monseigneur de Montlouet, dont le corps ne tarda pas à être ramené dans sa cathédrale à côté de ses prédécesseurs. On peut fournir un spécimen de la gravure et de l'inscription si on le désire.

2° M. le comte de Galametz, à Arras, adresse une série de détails historiques sur l'ancienne ville de Thérouanne. Ces détails intéressants à plus d'un titre, sont renvoyés à l'examen de l'honorable M. Albert Legrand, pour être insérés dans l'une des prochaines livraisons du bulletin. Des remercîments sont adressés à M. le comte de Galametz.

3° M. Comignan, lauréat de plusieurs concours académiques, ex-rédacteur en chef de plusieurs journaux politiques, littéraires et scientifiques, adresse une circulaire annonçant la fondation d'un nouveau journal intitulé : *Journal des Sociétés savantes en province*, paraissant le 1er et 15 de chaque mois. Il est donné lecture de cette circulaire selon le désir exprimé par le correspondant.

La lecture de la correspondance épuisée, M. le Président distribue à tous les membres présents les 73e et 74e livraisons

du bulletin historique, pour les mois de Janvier, Février, Mars, Avril, Mai et Juin 1870.

Puis la parole étant donnée à M. Louis Deschamps de Pas, pour une proposition, cet honorable membre présente M. le comte Adolphe de Beaulaincourt, officier supérieur d'artillerie, en qualité de membre correspondant. Cette proposition étant appuyée, l'élection est renvoyée à la séance mensuelle suivante conformément au réglement.

A la suite de cette décision, une discussion est ouverte sur l'exécution et les plans des restaurations opérées à l'ancienne cathédrale de Saint-Omer, plusieurs membres prennent la parole; le système adopté par les architectes officiels pour la reconstruction des tourelles qui surmontent l'édifice, sont généralement blâmées comme n'étant pas de bon goût et peu en rapport avec l'édifice.

On pense unanimement comme quelques archéologues l'avaient indiqué, qu'il eut été plus simple et de bien meilleur goût, de rétablir ces tourelles telles qu'elles étaient autrefois exactement semblables à celles que l'on voit encore intactes sur la tour de Saint-Bertin, et on exprime le regret que la Société n'ait pas été écoutée, elle eut probablement prévenu le disgracieux *quillage* qui choque la vue et dépare le caractère grave et bien accentué du monument restauré.

Ces regrets exprimés, la séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 2 Août 1870.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND, VICE-PRÉSIDENT.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à huit heures par la lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Ce procès-verbal est approuvé sans observation.

M. le Président annonce ensuite les titres des ouvrages reçus en hommage ou à titre d'échange ou d'acquisition depuis la dernière réunion. Ces ouvrages sont :

Mémoires de la Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon, 1869.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, t. VII, 2e livraison.

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, t. V, nos 60, 61, 62 et 63, avec titre et table du 4e volume.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1870, n° 1.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 1er trimestre 1870.

Bulletin de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, n° 4.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, 1870, nos 4 et 5.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 1870, 2e livr.

Annales Archéologiques de Didron, t. XXVII, 2e et 3e livr.

Revue Agricole de Valenciennes, Avril 1870.

Recherches sur les monnaies des comtes de Namur, par M. Renier Chalon. — Suppléments.

Revue Critique, nos 27, 28 et 29.

Ecole spéciale d'architecture.

Les Coupures ou Fragments épars, par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette.

Les Artistes Audomarois.

Etude sur l'Atrébatie avant le 5e siècle, par M. A. Terninck.

Revue Bibliographique universelle, juillet 1870.

Bulletin scientifique du département du Nord, juillet 1870.

Ces publications diverses passent successivement sous les yeux de chacun des membres de la compagnie, puis il est donné communication de la correspondance suivante :

1° M. le Préfet du Pas-de-Calais demande d'urgence au nom du ministère des lettres, sciences et beaux arts :

1° La date de la fondation de la Société avec sa dénomination très-précise ;

2° Le nombre des volumes qu'elle a publiés sous forme de mémoires ou bulletins ;

3° La date de son autorisation ministérielle ;

4° La date de sa reconnaissance comme établissement d'utilité publique, s'il y a lieu ;

5° Les noms des Président, Vice-Président et Secrétaire, aujourd'hui en exercice.

Il a été immédiatement répondu à ces questions par M. le Secrétaire-Général.

2° M. de Lauwereyns, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance à cause d'une affaire imprévue, adresse en même temps une nouvelle communication de M. le docteur Tamisier. Cette communication ayant pour titre : *Edification et destruction de Terrouanne*, en vers français, et un *fac simile* photographié d'une pièce qui est aux archives de la ville d'Aire. — De nouveaux remercîments sont adressés à M. Tamisier.

Immédiatement après, M. le Président fait l'ouverture d'un vase gallo-romain en poterie brune commune, trouvée récemment sur le territoire de Bayenghem-lez-Eperlecques, hameau de Monnecove, non loin du lieu où l'on a rencontré tant de puticules. Ce pot qui paraît remonter à l'époque de l'incinération des corps, était plein d'une terre noirâtre, coagulée, très-dense, très-compacte, très-dure à détacher. Elle contenait quelques petits cailloux et un tesson de poterie de même nature que le vase ; mais ainsi qu'on pouvait l'espérer, il ne contenait aucune pièce de monnaie ni aucun signe qui ait pu faire prouver plus exactement la période à laquelle remonte cet intéressant souvenir du passé.

Cette opération terminée, M. de Laplane soumet à ses collègues un croquis de l'ancien château situé sur l'esplanade de Saint-Omer, entre la caserne d'infanterie et le magasin à poudre. Ce croquis, dû au crayon contemporain de M. E. Wallet, excellent dessinateur audomarois, est peut-être le seul souvenir graphique qui reste de cette vieille construction historique qui a subsisté en partie jusqu'à la fin du siècle dernier. A ce titre,il doit être précieusement conservé. Ce dessin,

quelque incomplet qu'il soit, a sa place marquée dans les archives de la Société et il figurera plus utilement encore dans une nouvelle histoire de la ville de Saint-Omer.

Conformément à l'ordre du jour, M. Albert Legrand rend compte des pièces historiques communiquées par M. le comte de Galametz, concernant la ville de Thérouanne; parmi ces documents se trouve une attestation de mise en ferme de plusieurs pièces de terre situées dans cette ville et des certificats authentiques de militaires tués sous les murs de cette ville pendant le mémorable siège de 1553, qui amena la destruction complète de la vieille cité des Morins. Ces pièces sont renvoyées, pour l'insertion, à la commission du bulletin historique et de nouveaux remercîments sont adressés à M. le comte de Galametz.

Cette communication donne lieu naturellement à une discussion approfondie sur l'existence et l'importance ancienne de la ville de Thérouanne. Plusieurs avis sont émis à ce sujet, divers renseignements historiques et précis sont fournis par l'honorable M. Legrand, il en résulte que la vieille capitale des Morins dont l'emplacement des fossés actuels indique encore parfaitement l'enceinte et l'étendue, pouvait avoir au plus 5 à 6,000 âmes au moment de sa destruction.

A la suite de cette intéressante discussion et conformément à l'ordre du jour, il est procédé à l'élection d'un membre correspondant.

M. le comte de Beaulaincourt, chef d'escadron d'artillerie, régulièrement proposé à la séance précédente, est nommé membre correspondant. M. Louis Deschamps de Pas est prié par M. le Secrétaire-Général de lui annoncer sa nomination.

Après cette opération, la séance est levée à 9 heures 1/2 et les réunions mensuelles sont renvoyées au mois de novembre à cause des vacances.

Le Secrétaire-Général de la Société
H[ri] DE LAPLANE.

SAINT-TREVERIUS A TÉROUENNE

VERS L'AN 520

RÉSUMÉ HISTORIQUE[1]

(SUITE)

Communication de M. Edmond Liot de Nortbécourt,
membre titulaire.

L'an 281 avant Jésus-Christ, une horde de Volcs-Tectosages, de Boïens et d'un petit corps de Teutons, commandée par un chef nommé Luther ou Lothaire, parvint à franchir les Thermopyles et pilla le célèbre temple de Delphes. La grande majorité de cette expédition se composait de Celtes et de Gaulois chassés de leur patrie par l'invasion. Attaqués et dispersés dans leur retraite par les Thessaliens, ils se réunirent dans la Thrace, franchirent le Bosphore, se jetèrent dans l'Asie mineure et, après en avoir ravagé le littoral, se fixèrent sur le plateau montagneux qui en occupe le centre. C'est à ces émigrés qui se firent, par la suite, redouter de tout l'Orient et devinrent les auxiliaires des grandes monarchies asiatiques que les Grecs ont donné le nom de Galataï.

Cependant les Teutons poursuivaient leurs conquêtes dans l'Europe centrale et achevaient d'expulser de la contrée comprise entre le haut Danube et la forêt hércynienne, les restes des Boïens. Une nouvelle horde d'émigrants composée de Cimbres-Boïens sous un roi nommé Boïorix, accompagnée d'un corps de Teutons sous les ordres de Teutobod, Theobald

[1] Voir pour la première partie, 74[e] livraison, pag. 396 à 408.

ou Thibaut, s'efforça d'entrer en Italie par les défilés du Tyrol (av. J.-C. 113), après une victoire remportée sur le consul Papirius Carbon et une vaine tentative sur la ville de Noreia; il fallut rétrograder jusqu'au delà des Alpes Tridentines.

Quelques tribus se dispersèrent dans l'Illyrie ; la masse remonta le Danube jusqu'à sa source, entraîna dans sa marche les Celtes-Helvétiens, habitants des vallées des Alpes, et tous ensemble ils envahirent la Gaule dont ils ravagèrent pendant dix ans le centre et le midi.

Après avoir pénétré jusqu'en Espagne et battu plusieurs armées Romaines, ils trouvèrent enfin un vainqueur. Marius détruisit d'abord, dans les plaines d'Aix, les Teutons et les Celtes-Helvétiens réunis (av. J.-C. 102) et ensuite, l'année suivante, près de Verceil, les Cimbres-Boïens qui étaient parvenus à se frayer un passage dans le nord de l'Italie.

Ce fut le dernier effort des tribus Cimbriques pour se créer une patrie. Il ne resta plus d'elles que le souvenir de l'effroi causé par leurs invasions, quelques peuplades éparses sur les bords de la Baltique et quelques unes composées de Boïens et de Belges entre le Rhin et la forêt Hercynienne. Ainsi, au dernier siècle av. J.-C., les Celtes habitants originaires de l'Europe centrale, avaient disparu ; ils étaient remplacés par des peuples de race Teutonne ou Tudesque qui occupèrent tout l'espace compris entre le Rhin, le Danube, l'Oder et la mer du Nord.

C'est vers cette époque qu'ils furent connus sous le nom de *Wehr-menn Germains* (guerriers) et qu'on donna à toute la région qu'ils occupaient le nom de Germanie.

La forêt Hercynienne qui forme comme une longue barrière au centre de la Germanie, devint la ligne séparative des deux parties de ce grand corps. Ceux au nord de la forêt furent nommés Sicambres ou Saxons (sédentaires), ceux au sud Suèves (nomades, de Schweben) [1].

[1] Nous devons nous borner aujourd'hui à exposer, plus tard nous nous permettrons quelques remarques.

Pendant les trois derniers siècles antérieurs à l'ère chrétienne, à part quelques tentatives peu considérables sur la Belgique, les Saxons ou Sicambres ne cherchèrent point à s'étendre. Les Suèves, au contraire, continuèrent leurs luttes avec les Cimbres-Boïens dont l'expulsion définitive ne remonte pas à plus de 100 av. J.-C., et ils furent toujours associés aux mouvements qui précipitèrent les Cimbres sur les contrées civilisées de l'Asie et de l'Europe méridionale.

D'après César (liv. 4), la confédération Suévique comptait cent nations ou tribus dont chacune fournissait, tous les ans, mille guerriers qui sortaient du pays pour tenter de nouvelles conquêtes. Vers l'an 50 av. J.-C., les Celtes-Helvétiens harcelés sans relache par ces dangereux voisins. se jetèrent en masse sur la Gaule. César les repoussa dans leurs montagnes et consentit cependant à coloniser dans le Bourbonnais dépeuplé un corps de Boïens qui avait fait partie de l'expédition.

A la même date les Gaulois-Séquanais en guerre avec leurs voisins, demandèrent du secours aux Suèves qui s'empressèrent d'envoyer des auxiliaires sous le commandement d'Arioviste (Her Wirck ou Hervé). Bientôt les protecteurs opprimèrent ceux qui avaient imploré leur assistance. César fut appelé et força les Suéves à repasser le Rhin, mais il fit payer cher son intervention. Toute la partie de la Gaule que Marius avait laissé libre fut convertie en province romaine.

Pendant longtemps les Suèves se montrèrent bien supérieurs aux autres peuples Tudesques, leurs anciens confédérés. Les Saxons ou Sicambres, furent eux-mêmes exposés à leurs attaques. Ainsi les Ubiens de la rive gauche du Rhin durent payer tribut ; les Usipetes et les Teuchteres, à la suite d'une défaite, voulurent chercher un asile dans les Gaules et en furent expulsés par César.

La durée et les détails de la lutte entre les deux grandes fractions de la race Teutonne sont inconnus. On sait toutefois que sous le règne d'Auguste, les Thoringi ou Thuringiens,

habitants les montagnes du Haartz et voisins des Suèves furent chassés de leurs retraites par ces derniers et se réfugièrent sur le Rhin. Auguste leur permit de passer ce fleuve et de s'établir sur la rive gauche de la Meuse dans le pays désert habité antérieurement par la nation Cimbrique des Attuatici, détruite et dispersée par César.

L'émigration forcée des Thuringiens est la dernière preuve de la supériorité des Suèves. Un siècle plus tard, resserrés dans leurs limites au sud et à l'est de la forêt Hercynienne, au lieu de combattre les Romains, ils se mettaient à leur solde [1]. Les Sicambres ou Saxons devenaient à leur tour les plus puissants et soutenaient seuls la lutte contre Rome.

Au commencement de l'ère chrétienne, ces grandes fluctuations des peuples avaient cessé, une sorte d'équilibre s'était établi, et, selon le mot de l'Evangile : *Le monde était en paix.*

L'empire romain embrassait tout le sud et l'ouest de l'Europe, l'Asie occidentale et le nord de l'Afrique. L'Europe centrale était devenue la résidence de la race Teutonne, Tudesque ou Germanique. Des camps fortifiés en grand nombre, reliés entre eux par des remparts et défendus par les légions, protégeaient la ligne des frontières du haut Danube, du Rhin et des Alpes; la Gaule asservie adoptait forcément les usages de Rome.

Cet équilibre qui dura deux siècles paraissait encore inébranlable aux Romains du temps de Tacite [2], une nouvelle émigration asiatique le renversa.

[1] Tacite Germania, ch. 42.
[2] Il nous semble utile de rappeler ici que Pline et Tacite divisaient la race Tudesque en trois sections : les *Ingævones* habitants de la Germanie intérieure, les *Istævones* habitants des bords du Danube (Ister), et les *Herminones* dont le nom est le même que celui de Germains (Wehr-Men). On reconnait facilement le verbe *Wohnen* et *Gewohen* (habiter) dans les deux premiers noms. (Pline, livre 4 ch. 43. — Tacite. Germania, § 2).

DEUXIÈME ÉMIGRATION DE PEUPLES ASIATIQUES.

Odin et ses compagnons.

Peu de temps avant l'ère chrétienne parut au nord de l'Europe une troupe d'Asiatiques nomades conduits par un chef nommé Sig. *Les Sagas*, poèmes héroïques des Scandinaves, désignent ce chef tantôt comme un prophète envoyé par le dieu Odin, tantôt comme un fils ou descendant de ce dieu, tantôt enfin comme le dieu incarné. On s'est demandé si ce nom d'Odin ou *Wodden* ne serait pas une forme dégénérée de celui de Boouddha et si Odin ne serait pas un des prédicateurs de la secte du Bouddhisme issue de l'Inde et répandue aujourd'hui dans la Chine et l'Asie centrale. L'analogie de cette doctrine avec les traditions mythologiques des Scandinaves font pencher par l'affirmative.

De même que les ancêtres des Teutons, les compagnons d'Odin sortaient des steppes de l'Asie centrale et faisaient partie de ces tribus nomades confondues sous les dénominations générales de Scythes par les anciens et de Tartares par les modernes. Ils appartenaient à la race Turque et étaient originaires des plaines situées entre la mer Caspienne et la mer d'Aral. Leur émigration paraît avoir été provoquée par une invasion de Chinois qui, vers ce temps, s'avancèrent jusqu'à la mer Caspienne en conquérants et en persécuteurs du Bouddhisme qu'ils devaient adopter plus tard. Refoulés vers l'ouest, Odin et ses compagnons se virent arrêtés sur les bords de la Mer-Noire par Pompée et Lucullus, chefs des armées romaines qui, après la défaite de Mithridate, firent dans la Scythie de grandes courses, funestes aux tribus nomades. Ne trouvant d'issue que vers le nord, ils prirent le chemin que nous avons désigné, et, de même que les Teutons, ils remontèrent les grands fleuves de la Russie méridionale. Sig ou Odin, après avoir fondé un royaume dont la capitale fut la ville célèbre de Novogorod, s'avança vers la Baltique. Les côtes méridionales de cette mer étaient encore habitées par

les restes des tribus Celtiques ou Cimbriques, échappés, comme nous l'avons dit, à la destruction presque générale de leur race par les Teutons. Ces peuples se soumirent sans résistance et adoptèrent les doctrines religieuses apportées par Odin qui forma de la Cimbrie un royaume dont il donna le gouvernement à son fils Skiold. Il entra ensuite dans la Scandinavie, où s'était fixée une partie des Teutons, lors de la première émigration des Asiatiques.

Au nord de la presqu'île était le pays nommé *Dwarf-Heim* (pays des Nains-Lapons). Au centre, le *Yotn-Heim* (pays des Géants ou Goths [1]). La partie méridionale se subdivisait en plusieurs districts, tels que le *Suder-Mann-Heim*, pays des hommes du sud (aujourd'hui la Sudermanie en Suède) et le *Nord-Man-Heim,* patrie des fameux pirates des 8e et 9e siècles.

Odin fut bien accueilli dans le pays des hommes *(Mann-Heim)*, Gylfe, roi de ce pays, adopta, sans difficultés, la religion et la civilisation nouvelles. Le mariage de ses filles avec les fils d'Odin cimenta l'union des deux peuples. Au reste, les Sagas ajoutent que, pour obtenir la confiance des Scandinaves, Odin n'oublia pas de leur rappeler leur commune origine Asiatique, que comme lui ils étaient sortis de la grande Scythie ou Tartarie Occidentale et qu'ils étaient venus dans le Nord par le même chemin.

Maître de la Scandinavie méridionale, des côtes de la Baltique et du nord de la Russie, Odin s'arrêta. Consolider sa domination, répandre, avec son culte, la connaissance de l'écriture et de quelques arts de l'Orient, tel fut l'emploi du reste de sa vie. Se sentant appesanti par l'âge et voulant

[1] La haute taille des montagnards Suédois justifie le titre de Géants. D'après les Sagas, ce pays, avant l'arrivée d'Odin, était gouverné par un roi nommé *Gud-Mund* (bon homme), les peuples voisins croyaient que la mort n'avait pas de pouvoir sur son royaume et qu'on y jouissait d'une santé inaltérable. Cette tradition est tout à fait conforme à celle des Grecs sur le pays des Macrobiens.

s'épargner la honte de mourir de vieillesse, il se jeta sur un bûcher enflammé après s'être fait par tout le corps des incisions circulaires avec la pointe de son glaive. De pareils actes ont été, de tout temps, considérés comme très-méritoires par les sectateurs de Bouddha, et, de nos jours même, les Anglais, bien que maîtres de l'Inde, ne parviennent qu'avec peine à mettre un terme à ces coutumes barbares.

Les fils d'Odin gouvernèrent après lui, avec une autorité absolue les royaumes qu'il avait créés, mais ce ne fut pas sans résistance qu'ils établirent leur domination sur le *Jotnaheim*, pays des Géants ou Goths. Après un siècle de guerre, préférant l'exil à la soumission, ces derniers quittèrent le pays sauf quelques tribus qui maintinrent leur indépendance en se retirant sur les rochers inaccessibles de la Scandinavie d'où ils redescendirent plus tard pour exterminer les Asiatiques.

Tacite, qui écrivait à la fin du 1er siècle, ne mentionne pas les Goths dans son énumération des Barbares fixés dans l'Europe centrale. On en conclut que leur émigration a dû commencer vers le milieu du 2e siècle, puisque cent ans plus tard, au commencement du 3e, ils étaient établis sur les frontières de l'empire romain après avoir bouleversé, dans leur passage à travers la Germanie, toutes les positions des tribus Tudesques répandues dans cette vaste région.

En sortant de la Scandinavie, les Goths s'emparèrent d'abord de la Chersonnèse Cimbrique, car, depuis lors, cette péninsule s'appela *Jutland* ou terre des Goths Ils s'avancèrent ensuite vers le sud en remontant le cours de l'Elbe et envahirent le territoire des Suèves qui, comme nous l'avons dit, déchus de leur supériorité, n'étaient plus sortis de leurs limites.

Les tribus Germauiques répandues entre l'Elbe et le Rhin, avaient seules continué la lutte contre la puissance Romaine. C'est dans leurs forêts que périrent Varus et ses légions sous Auguste ; c'est là aussi que Germanicus remporta ses victoires sous Tibère. Il n'est donc pas étonnant que Tacite ait pu transmettre à la postérité des connaissances si exactes sur le

caractère, les mœurs et l'organisation de ces peuples. Ses écrits sont encore aujourd'hui le meilleur commentaire des premières lois des Francs.

Nous devons faire remarquer ici une différence entre l'organisation des Germains *(Herminones)* et celle des Suèves : les premiers étaient subdivisés en tribus dont chacune formait un peuple indépendant qui avait son nom particulier. Ainsi les Cattes, les Bruchtères, les Tenchtères, les Angrivariens de César et de Tacite étaient autant de nations distinctes. En cas d'attaque, ils se réunissaient pour repousser l'ennemi. Les Suèves, au contraire, étaient réunis en une seule confédération composée d'un grand nombre de peuplades comprises sous cette dénomination générale (Tacite Ger. 28). Le même auteur ajoute que les Suèves portaient les cheveux tressés et rassemblés par un nœud en une seule natte, que les Germains laissaient flotter leur chevelure en liberté, coutume conservée par les Francs. Les peuples Gothiques nouaient leurs cheveux en un grand nombre de petites tresses qui retombaient autour de la tête. Ainsi la coiffure suffisait pour distinguer les trois grandes sections désignées par Pline et Tacite, sous les noms de *Ingœvones*, *Herminones* et *Istœvones*.

Les seules tribus Suèves connues des Romains étaient celles fixées sur les bords du Danube. On les nommait *Marcomans* (Marck-mann-hommes des frontières). Ils forment, dit Tacite, comme le front de la Germanie sur toute l'étendue de ce fleuve. Au nord des Marcomans et à l'est de la forêt Hercynienne étaient les Hermundures, successeurs des Boïens dans le pays qui a conservé le nom de Bohême. Les Vandales, les Lombards, les Ruges, les Hérules et d'autres peuples plus obscurs, occupaient toute l'étendue du pays comprise entre l'Elbe et l'Oder jusques près de la Baltique, nommée par Tacite *Mare Suvicum*. Les marchands de Rome pénétraient jusques-là pour y acheter des pelleteries et de l'ambre jaune,

A leur sortie du *Jutland*, les Goths émigrés tombèrent d'abord sur les Vandales habitants le Mecklembourg actuel,

qui, incapables de résister, cédèrent et peut-être se joignirent à la horde envahissante. On présume que les Hermundures voulurent s'opposer au passage et qu'ils furent détruits ou dispersés, car leur nom ne paraît plus dans l'histoire. Les Goths arrivèrent ainsi jusques sur les bords du Danube, chassant devant eux tout ce qui leur faisait obstacle et s'établirent sur tout le cours inférieur de ce fleuve aux confins des provinces romaines de la Pannonie, de la Mesie, de la Dacie et de la Thrace. Ils sont mentionnés, pour la première fois, dans l'histoire romaine, en l'an 215 après Jésus-Christ. Caracalla leur fit la guerre. Vingt ans plus tard, en 235, Rome eut pour Empereur Maximin, un Goth. Dix ans après, les Goths étaient les maîtres de toutes les contrées Slaves jusqu'à l'embouchure du Dniester ; ils avaient sur la mer Noire des bâtiments légers qu'ils employaient à la piraterie. On les trouve alors séparés en deux branches : les Ostrogoths et les Wisigoths. En 269, les Ostrogoths organisèrent une expédition composée d'une flotte de 2,000 navires et de 300,000 hommes. Après d'affreux ravages sur les côtes de la Grèce, de l'Asie Mineure et en Macédoine, ils essayèrent de remonter le Danube en dévastant les contrées riveraines. L'Empereur Claude II les surprit près de Nyssa et les anéantit entièrement. On décerna au vainqueur le nom de Gothique, on lui éleva dans le Capitole une statue d'or haute de dix pieds. L'éclat de la récompense fait apprécier la grandeur du péril.

En 274, Aurélien, après plusieurs années de guerre avec les Goths, leur abandonna toutes les possessions de l'empire au delà du Danube. Au cortége triomphal que lui décerna la ville de Rome, on vit paraître le char du roi des Goths traîné par quatre rennes. Donc ces peuples avaient encore à cette date des relations avec le Nord.

Tandis que les Goths étendaient leur domination du nord au sud-est, depuis la Baltique jusqu'à la mer Noire, les Suèves chassés de leur position entre l'Elbe et l'Oder, se portèrent vers les sources du Danube entre la forêt Hercynienne et le

Rhin. Cette contrée est nommée par Tacite *Decumates Agri*, champs décumates parce qu'elle était la seule partie de la Germanie qui consentit à payer des impôts ou dîmes. Les habitants étaient de race Gauloise. A la suite de l'alliance des deux peuples, elle se nomma *Suevia*, Souabe. Mais bientôt d'autres fractions de toutes les races disséminées à la suite de ces continuelles perturbations, vinrent se joindre à ces alliés, et, de toutes ces fractions, il se forma une confédération générale qui, à raison de ces origines diverses, prit le nom d'*Allemanique* (hommes de toute race). Ce nom paraît pour la première fois en 214. Caracalla se prétendant vainqueur réclama et obtint le titre d'Allemanique.

La confédération des Allemands porta à l'empire romain les coups les plus funestes. Par sa position, elle présentait deux fronts d'attaque où elle pouvait se transporter rapidement et sans obstacle. Par le Rhin elle entrait dans la Gaule, par le Danube en Italie. Les Romains retardés, chaque fois, par le passage des Alpes, ne pouvaient arriver que quand le mal était fait. Les campagnes de Marius contre les Cimbres et les Teutons qui prirent la même contrée pour point de départ, en sont la preuve.

En l'an 256, la confédération Allemanique fit, contre l'empire romain une attaque générale, et entra simultanément par le Danube et le Rhin dans l'Italie et dans la Gaule. Les riverains du Danube furent repoussés, mais ceux du Rhin pénétrèrent jusqu'au centre de la Gaule, dévastèrent les bords du Rhône et furent enfin exterminés, comme leurs ancêtres, les Cimbres-Teutons, dans les plaines d'Arles. Leur chef, nommé Crochus par Grégoire de Tours [1], périt dans les supplices.

Vers 270, nouvelle invasion Allemanique par les deux mêmes points, mais plus terrible. Les Allemands du Danube s'avancèrent jusqu'aux environs de Milan et de Plaisance ; Aurélien ne les chassa qu'avec peine et après avoir essuyé

[1] Liv. 1er ch., 80 et 82. Au ch. 2 du liv. 2, on lit : *Hos seculi Suevi id est Allemani.*

une défaite. Bientôt après, les Allemands du Rhin entrèrent du nouveau dans la Gaule. L'Empire, déchiré par les guerres civiles, n'était pas en état de résister, aussi les ravages furent-ils affreux. Partout, sur leur passage, les barbares coupaient les arbres, arrachaient les vignes, brûlaient les habitations. Soixante-dix villes furent rasées; on en trouve encore les débris dans les plaines du Berry et du Bourbonnais. Enfin, en 277, Probus extermina ces hordes sauvages et employa ses troupes à rebâtir les maisons, réparer les routes et replanter les vignes.

D'après les récits contemporains, Cette masse envahissante était un composé de Marcomans, de Vandales, de Bourguignons, de Lyges, de Gépides, de Bastarnes et de Juthongues. Ces quatre derniers peuples, de race Slave, avaient été chassés par les Goths de la Silésie et de la Pologne, leurs pays. Les Bourguignons étaient une confédération formée de débris de peuplades Suéviques et de ce qui avait survécu des Hermundures.

Bien que l'émigration Gothique n'eut pas entamé le territoire des Teutons (Herminones, Germains), au nord de la forêt Hercynienne, ils n'en éprouvèrent pas moins le contre-coup. Les peuplades établies entre l'Elbe et le Weser se trouvant, après le passage de l'émigration, en contact direct avec les Scandinaves soumis aux fils d'Odin, adoptèrent leur culte et se réunirent en corps de nation sous leur ancien nom de Saxons. On compte, dans cette confédération, plusieurs tribus Suèves placées au-delà de l'embouchure de l'Elbe (dans le Holstein et le Sleswick) et le nom d'Anglen, conservé à l'un de leurs territoires rappelle les Angli de Tacite qui devinrent les-Anglo-Saxons conquérants de la Grande-Bretagne.

Profitant des avantages que leur offrait la possession d'une grande étendue de côtes et des embouchures de deux grands fleuves, les Saxons se livrèrent à la navigation. Semblables aux Normands par les mœurs et par le culte, ils les précédèrent dans la piraterie. Vers le milieu du 3e siècle, on entend

parler de leurs expéditions sur les côtes de la Grande-Bretagne, de la Gaule et de l'Espagne. A partir de l'année 266, leurs flottes promènent, pendant douze ans, la dévastation sur ces rivages. Il fallut garnir de postes fortifiés toute la ligne des côtes de l'Océan et faire stationner des flottes nombreuses à l'embouchure des fleuves. Mais bientôt, suivant l'exemple des autres armées romaines, ces troupes voulurent avoir leur empereur et, en l'année 287, Carausius, chef de la flotte destinée à défendre la Grande-Bretagne et les côtes de la Morinie, fit alliance avec les Saxons qu'il aurait dû combattre, se fit proclamer empereur par ses troupes, se rendit maître de la Grande-Bretagne et transmit, sans obstacle, son pouvoir à Allectus, usurpateur comme lui. Cet état de révolte dura dix années [1].

[1] On voit que nous avons hâte d'en finir avec le récit des invasions des peuples Asiastiques que nous abrégeons le plus possible ; nous passons, sans en dire un mot, sur beaucoup d'événements auxquels notre Morinie a participé, et dont nous n'avons jusqu'ici que des notions assez peu exactes. En outre, notre topographie ancienne est peu connue malgré les dissertations publiées sur quelques points. Nous avons le projet de nous en occuper, de décrire les vestiges d'établissements remontant à l'époque gallo-romaine, que nous avons visités, de rappeler les évenements qui y donnèrent lieu et d'apprécier leur importance probable.

A peu de distance de St-Omer, dans l'espace qui s'étend du côté de la mer et surtout dans les vallées arrosées par des rivières, on trouve, à chaque pas, des traces d'anciens terrassements. Sur la foi d'une phrase de Montesquieu, citée par Gibbon, nous avions pensé que ces crêtes étaient de vieux remparts érigés autrefois par les habitants, pour protéger leurs demeures contre les invasions subites des pirates Normands. Cela peut être vrai pour beaucoup de localités ; mais, dans quelques unes, les remuements de terre sont si considérables qu'ils n'ont pu être effectués que par une nombreuse réunion d'hommes. Citons aujourd'hui la colline de Bayenghem-lez-Eperlecques, où l'on a découvert plusieurs puits comblés avec des débris de toute espèce remontant évidemment jusqu'à l'époque gallo-romaine. Les hautes crêtes qui l'entourent à peu près de tous côtés et qui étaient bien certainement autrefois à peu près perpendiculaires; les chemins nombreux qui y aboutissent et rayonnent

Les Germains, proprement dit, répandus entre le Weser et le Rhin, qui soutenaient à peu près seuls, depuis longtemps

dans tous les sens; la construction particulière de ces chemins qui, lorsqu'ils franchissent la colline, s'enfoncent dans des tranchées recouvertes de broussailles, dont le but bien évident était de cacher les voyageurs aux regards des ennemis; la grande quantité des fragments de ce ciment ferrugineux mêlé de cailloux qui recouvrait autrefois les chaussées romaines *d'une certaine classe*, et qu'on retrouve tant sur la hauteur que dans les champs aux environs et bien d'autres indices sur lesquels nous nous proposons de revenir; tout cela, disons-nous, permet de conclure que ce lieu a servi longtemps de refuge à une nombreuse réunion d'hommes, peut-être à une légion tout entière.

Il y a un an environ, près du hameau du Culhem, à un kilomètre et demi de la colline de Bayenghem, des terrassiers occupés à niveler un chemin vicinal, mirent à découvert des fragments de poterie. Inutile de dire que nous accourûmes à leur appel. Grâce à mille précautions, nous parvînmes à retirer intactes deux petites écuelles en terre rouge d'une grande finesse, recouvertes d'un beau vernis et ornées, sur les bords, de petites canelures exécutées avec beaucoup de soin; une autre écuelle, moins bien faite, de couleur verdâtre, deux petits plats rouge, au fond desquels on voit une empreinte dont nous n'avons pas pu déchiffrer les caractères. Tout auprès nous avons ramassé en assez grande quantité, des morceaux de vases en terre rouge et noire qui se brisaient au moindre contact; des parcelles de charbon et d'ossements; deux morceaux d'émail qui ont dû faire partie d'un ornement rond, pereé de distance en distance; deux parcelles de verre d'une extrême ténuité; probablement les débris d'une petite fiole; cinq fragments en cuivre fortement oxidé, espèces de grosses épingles à la tête percée. Nous présumons qu'elles faisaient partie d'une de ces agrafes nommées *fibula*.

Tout cela était enfoui à une profondeur de 1 m. 60 c. et par suite d'un déplacement accidentel ou d'éboulement, les objets se trouvaient bouleversés. Rien du reste ne pouvait faire supposer une excavation et, après l'examen le plus attentif, nous pouvons affirmer que la terre qui recouvrait ces débris était semblable à celle du champ voisin. Même densité, même nuance.

Sauf plus ample informé, nous pensons que ces puits comblés avec des débris de toute espèce, remontent au moins jusqu'au 5e siècle de l'ère chrétienne, que les camps retranchés où ils se trouvent sont l'œuvre des légions romaines, que lors de leur départ

les efforts des armées romaines, se voyant entourés de ces nouvelles aggrégations, sentirent la nécessité de s'unir pour la défense commune. Vers l'année 336, ils avaient éprouvé de grandes défaites. L'Empereur Maximilien s'était vanté devant le Sénat de Rome d'avoir incendié et dévasté leur pays sur une étendue de 400 milles. Il est possible que ce désastre ait déterminé les confédérations sous le nom de Francs *Franken*, qui équivaut à l'épithète latine *Ferox*, fier, belliqueux. On lit pour la première fois le nom de Francs, dans l'histoire, vers l'année 240, sous le règne de Gordien. Aurélien, alors simple tribun, leur livra, près de Mayence, un combat sanglant. La confédération Franque embrassait toutes les tribus Germaniques placées entre le Mein et la forêt Hercynienne au sud ; le Weser à l'est et le cours inférieur du Rhin à l'ouest. Les Bructères, les Tenchtères, les Chamaves, les Cattes, et les Angrivariens en faisaient partie. C'est par erreur que quelques écrivains leur attribuent des expéditions de piraterie, car ils étaient séparés de la mer du nord par les Frisons qui bordaient toute la côte depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à celle du Weser. Ces derniers ont gardé leur indépendance jusqu'au temps de Charlemagne et ils se sont presque toujours associés aux Saxons leurs voisins.

Les Francs n'étaient donc pas, comme on l'a dit si longtemps une simple peuplade germanique, mais bien une confédération de plusieurs tribus ayant chacune leur nom et leur gouvernement particulier, et ne se réunissant que si un danger commun venait les menacer, ou s'il s'agissait d'une entreprise à laquelle tous prenaient intérêt.

Tacite a donné la nomenclature complète des nations Ger-

définitif provoqué par Stilicon, elles détruisirent à la hâte tout ce qui pouvait servir à leurs ennemis : les Saxons, du côté de la mer, la confédération Franque du côté du Rhin.

En attendant, nous renvoyons nos lecteurs aux lettres de Sidoine Appolinaire, à l'histoire critique de Dubos, enfin aux autorités invoquées par Gibbon.

maniques connues de son temps, c'est-à-dire, sous le règne de Trajan, à la fin du premier siècle. Cent cinquante ans plus tard, on ne voit plus un seul de ces noms parmi les peuples de même race et de même pays qui envahirent l'empire romain. Tous sont remplacés par d'autres, inconnus jusqu'alors.

L'invasion Gothique, en bouleversant la position territoriale de tous les peuples de la Germanie, a dissous les anciennes confédérations et nécessité la formation de nouvelles alliances.

Pour ce qui regarde les Francs, St-Jérôme — vie de St-Hilarion — explique très clairement leur position et leur origine. « Entre les Saxons et les Allemands, il existe une nation » moins grande par son étendue que par sa force. Elle est » nommée Germanie par les historiens, et aujourd'hui France. » *Inter Saxones et Allemanos gens extat non tam lata quàm* » *valida ; apud historicos Germania nunc Francia voci-* » *tatur.* » La narration d'un événement de la fin du 4e siècle, donnée par Sulpitius Alexander fait connaître la démarcation des territoires occupés par les deux grandes fractions de la confédération Francque. Sunon et Marcomir, rois de ces peuples, avaient commis des actes de brigandage dans la Gaule. Arbogaste, Franc lui-même, mais allié des Romains et commandant leurs armées, se mit à leur poursuite et, après avoir passé le Rhin, il pilla les bourgades des Bructères et des Chamaves, voisines du fleuve, ces tribus avaient Sunon pour Roi. Marcomir, à la tête des Angrivariens et des Cattes, ses sujets, se plaça à l'entrée des montagnes et empêcha les Romains d'y pénétrer [1].

[1] Arbogastes Sunonem et Marcomerem subregulos Francorum gentilibus odiis insectans Agrippinam regente maximè Rieme petiit ratus tutò omnes Franciæ recessus penetrandos. Collecto ergo exercitu, Rhenum transgressus, Bructeros ripæ proximos, pagum etiam quem Chamavi incolunt depopulatus est, nullo unquam occursante, nisi quod pauci ex Ampsivariis et Cattis, Marcomere duce, in ulterioribus collium jugis apparuere. — Cet historien n'est connu que par des fragments reproduits dans Grégoire de Tours, liv. 2.

Ce récit, d'un auteur contemporain, est décisif ; il démontre avec évidence que la dénomination de Francs était alors appliquée d'une manière générale aux anciens Germains. Nous aurons plus tard l'occasion de revenir sur ces faits, lors de l'arrivée et de l'établissement des Francs dans la Morinie.

A la fin du 4e siècle de l'ère chrétienne, l'Europe centrale bouleversée par l'invasion des Goths « offrait l'aspect d'une » ruche immense où, dispersés par un corps étranger, les » frelons bourdonnent et s'agitent en tournoyant sur eux- » mêmes jusqu'à ce que, se lançant au dehors, ils se préci- » pitent furieux sur le premier objet qui se présente à leur » vue. »

Trois aggrégations principales se formèrent enfin des débris de toutes ces tribus désorganisées par les émigrations et les guerres intestines. La première était celle des nations Gothiques sur le cours inférieur du Danube ; la seconde celle des nations Suèves sur le Haut-Danube et le Haut-Rhin et la troisième celle des nations Germaines ou Saxones sur le Rhin inférieur jusqu'à l'Océan.

La ligne des frontières Romaines était donc bordée, dans toute sa longueur, par des masses de barbares. La vaste enceinte qui s'étendait depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à celle du Danube ne pouvait être partout bien gardée. Souvent les Barbares faisaient des trouées, envahissaient les provinces intérieures et toujours leur expulsion était précédée d'affreux ravages. Ces coups multipliés ébranlaient la puissance romaine, mais ce grand corps était encore entier. Vers la fin du 3e siècle, il sembla tomber en dissolution ; chaque armée proclama son Empereur et trente tyrans se disputèrent les lambeaux de l'empire.

Aurélien parvint à rétablir l'unité du pouvoir, mais il reconnut bientôt l'impossibilité de placer sous une direction unique des forces disséminées sur une immense étendue. On créa deux empereurs ; l'un pour l'Orient, l'autre pour l'Occi-

dent. Les frontières furent distribuées à quatre commandants en chefs à qui on décerna le titre de César.

Le calme semblait renaître lorsqu'une nouvelle invasion, partie des extrémités de l'Asie, vint se précipiter sur ces masses de Barbares agglomérés et les pousser en avant. Alors commença l'agonie du colosse.

E. LIOT DE NORTBÉCOURT.

(La suite au prochain Bulletin).

DOCUMENTS INÉDITS

TOUCHANT LES LIMITES DE LA VILLE D'HESDIN ET DU BOURG DE MARCONNE

Extraits du Registre aux Mémoires de la ville susdite.

Communication de M. l'abbé Robert, curé et membre correspondant, à Fouquières-lez-Lens.

Cette limitation de la nouvelle banlieue d'Hesdinfert est la même que celle de l'ancienne banlieue faite par le commissaire du Roi dont l'original a été écrit de la main de Philippe Barbier, greffier d'Hesdin, et produit dans un procès que les Mayeurs et Echevins de cette ville ont eu, sur requête contre la demoiselle du Maisnil, au conseil d'Artois, pour la juridiction de cette nouvelle banlieue au bourg d'Hesdin, et rendue le deux du mois d'avril 1583.

« Nous, hommes de Franche, conseilles et maître des requêtes, etc.

» Item pour nouvelle banlieue pour la meilleure commodité d'icelle ville, Marconne, avec le village de Ste-Austreberthe, comme étant fort proche d'icelle ville du côté de la porte allant à Arras, etc. Lesquelles demandes étant présentées aux s^rs gouverneurs et officiers, après avoir délibéré par ensemble désirant accommoder la ville et donner occasion d'embellissement et accroissement à icelle, ont consenti et consentent auxdits Mayeur et Echevins que ladite ville puisse étendre sa

jurisdiction et limites conformément au placard de Sa Majesté, en datte du mois de mars 1562, pour en jouir et possesser à l'avenir, depuis la porte du bourg faite et à faire, jusqu'au pied du pont de Saint-Leu, en relournant d'icelle vers le bourg jusqu'à la fontaine de Saint-Maurice en Marconne, s'étendant jusqu'au marais, et d'icelle fontaine allant jusqu'au chemin qui retourne et, sans en comprendre les bois et marais de tout coté de la dite ville de Sa Majesté, ce qui leur a été accordé par les dits sieur gouverneur et officiers, pour la nouvelle banlieue, sur le bon plaisir de Sa Majesté demourans les dits Mayeurs et Echevins en la même liberté et franchise qu'ils ont eues de tems immémorial, aux faits et exercice de la jurisdiction en toute l'ancienne banlieue comme ils ont fait du temps passé, sauf les maisons appartenantes à icelles, esquelles les dits Echevins n'auront aucune connoissance ou jurisdiction, etc., il est ainsi au dit registre, témoin le greffier soussigné, signé Catin.

» Collationné le présent extrait à l'expédition signée Catin, exîbé et rendu et trouver y concorder, par les notaires royaux d'Artois à la résidence d'Hesdin, où le papier timbré ny le controle ne sont point en usage. Soussignés à Hesdin, le 24 décembre 1762, signés Flamant et A. Lion, avec paraphe. »

A cet extrait nous ajouterons cet autre touchant la déclaration donnée par les lieutenant, gens de lois et quatre plus haut cotisés au centième de la paroisse de Marconne, de tous les biens fonds, manoirs, prairies, terres labourables et produisant le revenu compris dans l'étendue du vain pâturage du dit lieu et limitant encore la banlieue de la ville d'Hesdin.

« Quatrième canton, article 22.

» La dite communauté de Marconne possède quarante mesures de marais, tenant d'une liste à 60 mesures de terre à Monsieur de Marconne, et 40 mesures de marais d'Hesdin, inhabitables en tout temps, d'autre liste àla chaussée d'Hesdin, d'un bout à l'article précédent, d'autre bout à l'article suivant, d'un revenu estimé 40 livres.

» Nous lieutenant et gens de lois et principaux habitants, quatre plus haut cotisés au centième du dit lieu, certifions la dite déclaration sincère et véritable.

» Fait à Marconne, le 2 Avril 1761, et avons signé : Gomartin, Lhomme, Chiveux, Viart, Ignace Poiriez et Pruvost.

» Collatioanné par le secrétaire général du département du Pas-de-Calis, Lefebvre-Cayet, sec. génér. »

Aujourd'hui ces marais inhabitables sont devenus de charmantes prairies ou promenades publiques ; grâce à la longue administration, si intelligente et si honorable de M. Prévost, ancien maire d'Hesdin, ancien membre du conseil général et chevalier de la Légion-d'Honneur.

ROBERT,

Curé de Fouquières-lez-Lens.

PIÈCES DIVERSES

CONCERNANT

THÉROUANNE ET BOULOGNE[1]

Communication de M. le comte de Galametz, membre correspondant à Arras.

4 Juillet 1553.

Acte de notoriété donné par noble homme Jehan Lamorestie, âgé de 30 ans, de la ville de Miremont-en-Renois, caporal de la compagnie du feu capitaine Ferrière, Pierre Mirande, âgé de 25 ans, de la ville de Marmande, Jehan Grenier, âgé de 20 ans, demeurant au Braigera, et Louis Dumarest, âgé de 35 ans, du village de Pouacq, gascons et compagnons de guerre sous la charge dudit capitaine Ferrière, par lequel ils attestent avoir bien connu Jacques Morel, compagnon de guerre sous la charge dudit capitaine Ferrière, qu'il était avec eux enfermé dans la ville de Thérouanne ; que lors du premier assaut donné à ladite ville par les Flamencqs, Allemands, Espagnols

[1] Ces pièces dont la Société doit la communication à l'obligeance de M. le comte de Galametz, d'Arras, pouvant avoir un intérêt historique, il a paru utile de les consigner dans notre bulletin, où elles seront, au besoin, utilement consultées.

Hri DE LAPLANE.

et Wallons, tenant le party de l'Empereur, il fut blessé d'un coup de canon sur l'épaule gauche, dont il mourut trois jours après, et qu'il fut enterré dans le cimetière de l'église Saint-Nicolas de ladite ville de Thérouanne ; que ledit assaut fut donné par un lundy, lendemain de la fête Saint-Barnabé dernier ; qu'il commença à 8 heures du matin et finit entre trois et quatre heures ; que ledit Morel était sous le caporal Delamorestie ainsi que les attestants. Duquel acte Vallentin Gellée, marchand, demeurant à Cherens, beau-frère dudit feu Morel, stipulant en cette partie pour Mariette Gellée, veuve dudit feu, a requis et lui a été accordé acte par lesdits notaires pour servir à ladite Mariette Gellée, sa sœur, là, où et quand il appartiendra ce que de raison.

Extrait du 2r registre des actes d'Honoré Leblond,
notaire à Abbeville, fo 121 vo.

---

31 juillet 1554.

Certificat donné par Antoine Videlaine, caporal du capitaine Labarre, Jehanne Debeauqueme, veuve de Jehan Sauvaige, huissier de MM. du chapitre de l'évêché de Thérouanne, et Marguerite Sauvaige, fille à marier, pour lors demeurant tous à Abbeville, par lequel ils attestent avoir connu noble homme Jehan Damonneville, morte-paie de la ville et château de Hesdin, et qu'ils savent que le lundi avant le premier assaut donné à ladite ville de Thérouanne au mois de juin 1553, ledit Damonneville qui y était en garnison reçut un coup de canon à la tête dont il mourut deux jours après ; qu'ils étaient présents lorsqu'il décéda pour avoir été enfermés avec lui en ladite ville avant l'assaut donné par les ennemis du Roy. De laquelle déclaration Dlle Anne Lamiré, sa veuve, a requis et demandé acte qui lui a été accordé pour lui servir et valoir où il appartiendra ce que de raison.

Idem fo 297 vo.

1er Août 1554.

Bail par Me Pierre Lescuier, chanoine de Thérouanne, tant en son nom que comme député par les chantre, écolatre, chanoines et chapitre dudit Thérouanne, translatés en la ville de Boulongne, suivant l'acte capitulaire du 17 May 1554, transcrit en entier dans ledit bail, duquel il résulte qu'il avait le pouvoir à lui donné par

Pierre Boulenger, chantre,
Philippe de Senlis, écolatre,
Philippe Fœullet,
Pierre Fourroy,
Guillaume Saultin,
Jehan de Vaudricourt,
François Dupin,
Jacques Doucimes.
Jehan Domyn,
Charles Pecquet.
Jehan Fœullet,
Robert Barbier.
Jehan Cauchie,
Robert Ducrocq,
Claude Guabec, prêtres et capitulaires.
François de Hodicez,
Jacques d'Oultrelaue ou d'Oultreau,
Louis Picquet,
Oudard du Biez,
Gabriel de Callonne, non capitulants.

Tous chanoines prébendés en l'église de Thérouanne de présens translatés de l'autorité du Roi, par Mgr. le Réver. cardinal de Lorraine, archevêque de Rheims en l'église de Saint-Vulmer de la ville de Boulongne, pour faire et continuer le service divin comme ils avaient coutume de le faire en leur église de Thérouanne.

Au profit de Robert Bouche et Honoré Féron, demeurant à

Villers-l'Hospital et Bonnières, bailliage de Hesdin, de la ferme de Bonnières, appartenant, en temps de paix, aux abbé et religieux d'Anchin, et pour lors à mesdits sieurs du chapitre par don que leur en a fait le Roy, par forme de récompense, ferme cy devant occupée par Jacques Deslaviers, leur fermier, qui s'est retiré au pays des ennemis.

Idem f° 298.

---

23 Octobre 1554.

Procuration de sœur Marguerite Dualastre *(sic)*, maîtresse des sœurs et religieuses du couvent de Saint-Dominique en Thérouanne, réfugiée pour lors en l'hôpital de Saint-Julien d'Abbeville, depuis la prise et destruction de cette ville, donnée à Messieurs Mes Pierre Martin et Jehan Boullenger.

Du 3e registre f° 18 v°.

---

24 Mars 1470.

Ordonné par les députés des Etats d'Artois assemblés à Arras, que pour faire connaître au duc le consentèment d'une imposition de 500,000 écus pendant six ans sur les païs de pardeçà ils enverront Jehan Reumet (Rumet), clerc de Hesdin, tant pour rendre ladite réponse que pour poursuivre les provisions qne le duc accordera au païs sur le fait des gens d'armes aux gages de 24 sols parisis par jour qui font 27 sols dont

Arras et Saint-Omer paieront chacune six sols.

Hesdin, Béthune et Aire, chacune trois sols.

Bapaume, Lens, Saint-Pol et Thérouanne, chacune 18 deniers.

Archives municipales d'Arras.

DIRECTION GENERALE DES ARCHIVES DE L'EMPIRE

SECTION HISTORIQUE.

CHARTE D'ANSELME

COMTE DE SAINT-POL,

N° 8625 PORTÉ SUR TOUTES LES PIÈCES DÉLIVRÉES PAR LES ARCHIVES.

Communication de M. le baron d'Auvin de Hardenthun.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris, quod ego Anselmus, Dei gratia, comes de Sancto Paulo, justis petitionibus Willelmi abbatis et fratrum de Cloromaresch [1] libenter annuens, donationes quas in presentia Engelramni comitis, fratris mei, sub testimonio curie ipsius, ab hominibus terre sue prefate ecclesie collate suo et scripto sigilli ejusdem impressione mu-

[1] Guillaume, successeur de Gunfrid à la prélature de l'abbaye de Clairmarais, fut le second abbé de ce monastère qu'il administra de 1149 à 1169. — Voilà donc une date précise pour cette charte dont nous n'avions pas eu connaissance en écrivant l'*Histoire des Abbés de Clairmarais*. A ce titre, nous avons cru devoir la consigner ici comme pièce justificative qui pourra être consultée au besoin.

H^ri DE LAPLANE,
Secrétaire-Général.

nito confirmate, eas quatcumque in presentia mea, coram baronibus meis predicte ecclesie sunt addite, libere possidendas in perpetuam elemosinam concessi, quarum ista sunt vocabula : Quicquid Anselmus de Pas in nova villa habebat, cum duabus partibus decime a monachis de Pas per Anselmum de Pas cambio congruente acquisitis, concedente priore Sancti-Martini-de-Campis ; terra Godardi in nova villa quam excolendam fratres obtinent; terra cum luco quam canonici Monte Sancti Eligii possederant in parrochia de Anvin, terra cum Bosco etiam in parrochia d'Ostroville contiguo, Nove-Ville nemori ; terra de Mainardsart cum aliis terris ab Adam de Briast acquisitis, concedente Balduino de Orivile, et cum terris etiam quas a Balduino milite de Briast de Briast *(sic)* concedente domino ipsius scilicet Balduinus de Anvin, fratres acquisierunt cum duobus partibus decimarum et toto terragio terrarum predictarum que jacent a terra Godefridi Palemard et Godefridi Boteri usque ad terram Hadewidis sororis Adam de Rivilcurt, coneedentibus Adam et Balduino quicquid in predictis decimis et terragiis alterutrum commune habebant quedam terra Balduini de Blenaincurt in parrochia de Munci per manum Balduini de Orvile de cujus feodo erat, terra quoque que dicitur Camfolcard quam Peraldus filius Ertaldi de Wachin prefate ecclesie contulit, concedentibus sororibus ejus et maritis earum et Hugone Tyranno de quo tenebat cam et Adam de Mainil ; terra a Walone de Hukelies pro terragio, jure hereditario à Matilde de valle Hugonis et Balduino filio ejus quanquam terra pro sexta garba jure hereditario quamdam terra a Winemaro de Caleeia a medietariam qui etiam concessit fratribus terram ad dimidium modium sementis juxta mensuram de Sancto Paulo in qua ipse nihil accipiet ; quarta pars terre plane de Eweldsart quam a Willelmo de Matringehem jure hereditario pro decima et terragio ; item, aliud quarta pars ejusdem terre quam a Roberto de Fontaine, similiter jure hereditario pro decima et terragio excolendam prefate ecclesie fratres acceperunt cum terra nemorosa eidem terra contigua

pro terragio tantum; terra cum nemore ab Ernulfo de Lisburch acquisita pro sextario pisum; terra quam fratres acquisierunt ab Hemfrido Cornet; terra de Fiz cum nemore jacens inter viam Berte et viam que vadit versum Lares, quam Robertum de Fontaines et Hugo de Chokes communem habebant, ab ipsis fratribus legitime acquisita; terra quem predicti fratres a Ricardo, abbato de Blangy, ejus capitulo annuente, acquisierunt in parrochia de Fevin pro terragio tantum cum terra a Symone majore de Hundingehem annuente eodem abbate et capitulo ejus; terra a Hugone de Azli, concedente domino Adam Toizet et tantum dem ejusdem terre a Roberto de Fontaines pro terragio tantum; tota terra nemorosa de Alodiis Clarembaldi de Wandone quam possederat in parrochia de Fiz. Hec igitur predicta, quondam sub testimonio legitimarum personarum a fratribus acquisita sunt, vel si qua alia in comitatu in eo juste et secundum jus patrie acquisierunt, ea fratribus de Claromaresch libere et impertubate possidenda pro salute anime mee et predecessorum meorum concessimus in manu domni Willelmi abbatis et ne posteros latere possit, presentis pagine scripto mandare et sigilli mei impressione munire curavimus. Horum autem testes sunt : Hugo, Balduinus, Balduinus, sacerdotes; Balduinus de Averdon, Deodotus clericus; Balduinus de Orivile; Anselmus de Pas; Wenemarus de Enere; Adam de Briast; Engelramnus de Wercy; Balduinus junior de Anvin; Adam de Mouin; Walterus de Averdon; Ysaac de Alfai et Robertus, frater ejus; Walterus Flael; Nicole de Bulevileir; Balduinus Morel; Pierlin de Valle; Acard de Aniz [1].

Vu et collationé :

Le Chef de Section historique,
Signé, Douet d'Arcq, sous-chef.

Vu et collationné :

Le Chef de la Section du Secrétariat,
Signé, Huillard-Bréholle.

La présente expédition collationnée et visée par les deux chefs de section dont les signatures sont ci-contre et par eux trouvée conforme à l'original qui est déposé aux archives (section historique série K 1248), a été délivrée par nous, directeur général desdites archives, pour servir à valoir ce que de raison (et sur la demande du baron Fréderic d'Anvin de Hardenthun, domicilié à Achicourt, ancien garde du corps du roi Charles X, jusqu'en 1830).

En foi de quoi nous avons signé la dite expédition et y avons fait apposer le sceau des archives.

Fait à Paris, le vingt-huit mai mil huit cent soixante-neuf.

Le Directeur général des Archives de l'Empire,
Signé, ALFRED MAURY.

AVIS.

M. Victor Advielle, correspondant de la Société (25, rue d'Argenteuil, à Paris), fait appel à ses collègues pour obtenir des renseignements aussi détaillés que possible, sur :

1° La Confrérie de Notre-Dame de Monserrat dans l'ancienne province d'Artois.

2° Sur la famille Caigniez, dont l'un des membres a été médecin des hôpitaux à Saint-Omer au XVIII[e] siècle et s'est allié aux familles Buret et Clinquemaille de la même ville.

3° Sur la famille de Schodt, de Bourbourg, et en particulier sur le dernier abbé de Clairmarais qui portait ce nom.

4° Le lieu et la date du décès de D. Gosse, dernier prieur d'Arrouaise.

M. Advielle a extrait des registres de Catolicité de Saint-Omer les renseignements qu'il a pu y rencontrer, il serait heureux de recevoir communication de portraits, lettres ou papiers concernant les membres des familles sus indiquées et sur lesquelles il prépare un travail historique et généalogique.



TABLE DES MATIÈRES.

AVIS.

MM. les Correspondants de la Société ou toutes autres personnes qui croiraient avoir à faire quelques communications scientifiques, historiques, numismatiques, artistiques, bibliographiques, etc., de quelque intérêt et dignes de figurer utilement dans le Bulletin, sont priées d'en donner connaissance à M. le Secrétaire-Général de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Prière à MM. les Correspondants qui reçoivent le Bulletin trimestriel, de vouloir bien faire acquitter, AU PLUS TÔT, le prix de leur abonnement, 3 fr. par an, entre les mains de M. Delmotte, avocat, trésorier de la Société, rue du Poirier, no 1, à Saint-Omer.



SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

BULLETIN HISTORIQUE

VINGTIÈME ANNÉE.

77e ET 78e LIVRAISONS.

JANVIER, FÉVRIER, MARS, AVRIL, MAI & JUIN 1871.

Doctrina investigando restituet.



SAINT-OMER

IMPRIMERIE FLEURY-LEMAIRE, RUE DE WISSOCQ.

1872

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 4 Juin 1871.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. Hri DE LAPLANE.

Le lundi 4 juin 1871, la Société des Antiquaires de la Morinie régulièrement convoquée par M. le Secrétaire-Général sur l'invitation de M. le Président, a repris le cours de ses séances forcément suspendues par le deuil de la patrie et la dispersion de plusieurs de ses membres actifs.

En témoignant tous ses regrets de cette interruption momentanément amenée par la douloureuse invasion étrangère et par la naturelle préoccupation causée par l'insurrection parisienne, M. le Président émet le vœu et garde l'espérance

que le calme étant actuellement rétabli à la suite des plus cruels désastres, rien ne viendra plus s'opposer désormais à la continuation des études et des travaux historiques auxquels se livre la Société. Cette espérance est généralement partagée par l'assemblée.

A l'ouverture de la séance, M. le Président expose à ses collègues la perte sensible que la compagnie a faite depuis la réunion dernière dans la personne de l'un de ses membres les plus zélés, les plus sympathiques, M. Auguste Deschamps de Pas, membre du Conseil municipal et conservateur du Musée archéologique de la ville de Saint-Omer. M Auguste Deschamps, dit l'honorable Président, était un artiste de mérite, il était l'un de nos collaborateurs les plus dévoués, les plus soigneux, les plus assidus, la Société trouva toujours en lui un membre plein d'obligeance et de connaissances variées.

Le Musée de Saint-Omer lui est redevable du classement, de l'appropriation des plus intéressantes collections, il seconda toujours avec un soin et une activité incessante son estimable frère qui siége parmi nous, dans la conservation de la partie archéologique, notamment dans les belles collections des armes et la riche collection de numismatique où le plus grand ordre chronologique, le meilleur classement a été par eux soigneusement établi... On doit encore à M. Auguste Deschamps, qui était doué d'une spécialité artistique toute particulière, la formation d'une intéressante collection de céramique, dans laquelle on admire de curieux spécimens, des faïences les plus recherchées de nos provinces du Nord et de celles surtout de la ville de Saint-Omer qui, jadis dans ses faubourgs, possédait aussi une importante fabrique de ce genre.

La mort de M. Auguste Deschamps de Pas est une perte pour la Société des Antiquaires comme pour toutes les associations auxquelles il appartenait, ajoute M. le Président, nous regrettons en lui un précieux collègue, un ami sûr et un excellent collaborateur; la compagnie s'associe unanimement aux paroles de son Président et charge son Secrétaire-Général

d'être l'interprète de ces sentiments de condoléance auprès de la famille du regrettable défunt.

A la suite de cette décision il est donné connaissance du titre des ouvrages envoyés en hommage à la Société, lesquels sont déposés sur le bureau.

Ces ouvrages sont :

Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, t. XI.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1er trimestre 1870.

Bulletin du Comité Flamand de France, t. V, nos 6 et 7.

Mémoires de la Société d'Histoire de Genève, t. XVII, 2e livraison.

Bulletin de la Société Bibliographique.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 3e et 4e liv. 1870.

Revue des Sociétés savantes, mars, avril, mai 1870.

Revue Agricole de Valenciennes, mai 1870.

Rapport sur le Service vicinal pendant l'année 1869.

Catalogue raisonné des Monnaies du Comté d'Artois, par M. Adolphe Dewismes.

Curiosités numismatiques. — Pièces rares ou inédites. — Don Juan Perez, par M. Renier Chalon.

Revue critique d'Histoire et de Littérature, nos 31, 32, 33.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XXXI, 1re liv.

Vient ensuite la communication de la correspondance qui se borne à divers accusés de réception d'ouvrages et à une lettre de M. le Recteur de l'Académie de Douai, demandant à M. le Président de lui envoyer des propositions relatives aux membres de la compagnie qui se sont le plus distingués dans leurs historiques travaux ou qui ont soumis ou lu des mémoires au concours de la Sorbonne. Cette demande a pour but de décerner des récompenses académiques ou universitaires aux meilleurs auteurs, ainsi que cela se pratique chaque année.

M. le Président se charge de répondre sans délai au vœu de M. le Recteur.

Immédiatement après, un membre demande où en est l'impression du Bulletin. Il est répondu que la 75e livraison depuis quelque temps suspendue par suite des douloureuses circonstances qui ont forcément arrêté tous les travaux, va être reprise avec l'espérance qu'elle ne tardera plus longtemps à paraître. Chaque membre de la Société est invité à apporter son tribut à la continuation de cette utile publication.

Cette explication donnée, M. le Président annonce avec regret les pertes que la Société a faites récemment dans la personne de Monseigneur Affringues, prélat de la maison de Sa Sainteté, chanoine d'Arras et membre correspondant, décédé à Boulogne, dans celle de M. Alexandre-Joseph Desplanque, Archiviste du département du Nord, correspondant à Lille et dans celle de M. Charles Arnaud, également correspondant.

Il est en même temps donné connaissance de la démission, en qualité de membres titulaires, de MM. Wintrebert, docteur en médecine à Saint-Omer et Robert, aumônier du pensionnat des Frères.

Les démissions de ces honorables membres sont déposées sur le bureau, puis après diverses communications qui donnent lieu à plusieurs discussions la reprise des travaux de la Société est décidée et la séance est levée à 9 heures et demie, après que M. le Président a remis à chacun des membres un exemplaire du catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Omer, travail contenant les annotations et le supplément soigneusement rédigés par le savant M. Duchet, ancien proviseur du Lycée de Saint-Omer, actuellement proviseur à Bar-le-Duc. L'introduction annoncée seule manque, elle pourra être annexée avec un titre au précieux volume aussitôt que l'auteur aura pu y mettre la dernière main.

Séance du 7 Août 1871.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND, VICE-PRÉSIDENT.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

L'an 1871 et le lundi 7 août à 7 heures du soir, la Société des Antiquaires de la Morinie convoquée par le Secrétaire-Général sur l'invitation de M. le Président, s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances (rue du Poirier) pour la réunion mensuelle du mois d'août.

M. le Président Quenson s'excuse de ce qu'une légère indisposition le retenant à la campagne le met dans l'impossibilité d'assister à la séance.

A 7 heures 1/4, M. Albert Legrand, Vice-Président, ouvre la séance et donne la parole à M. de Laplane, Secrétaire-Général, lequel fait la lecture de son procès-verbal de la réunion précédente ; ce procès-verbal est approuvé sans observation. Immédiatement après, M. le Président annonce les titres des ouvrages qui ont été reçus par la Société depuis la dernière séance.

Ces ouvrages sont les suivants :

Revue des Sociétés savantes, juin, juillet 1870.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1871.

Le Dimanche, semaine religieuse du diocèse d'Amiens.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e, 3e, 4e trimestre 1870.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, t. XI

Bulletin du Comité flamand de France, no 8, 1870.

Annales de la Société Archéologique de Namur, t. XI, 1re et 2e liv.

Bulletin scientifique du département du Nord, mars et avril 1871.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 1re livr. 1871.
Revue Bibliographique universelle, t. VI, 3e livr.
Le Monastère de Steneland, par M. Louis Cousin.
Documents historiques sur la Flandre maritime, par E. de Coussemaker.
M. Calluaud, député à l'Assemblée nationale, par M. E. Prarond. (Nécrologie).
Mémoires de la Société d'Agriculture de Lille, 38 vol. in-8o.
Mémoires de la Société de Statistique, Sciences et Arts des Deux-Sèvres, 2e série, t. X.
Recueil des publications de la Société Hâvraise d'études diverses, 1869.
Bulletin de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, nos 5 à 12.
Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord. Juin 1871.
Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, nos 6, 7, 8, 9 et 10.
Annales de la Société historique de la ville d'Ypres, t. IV.
Messager des Sciences historiques de Belgique, 2e liv. 1871.
Robert de Cassel, par J.-J. Carlier.
Rapport sur les Sépultures gallo-romaines du Havre, publié par la Société Havraise.
Le tombeau de Robert d'Artois et de Jeanne Durazza, par M. Ch. de Linas.
Rapport sur la découverte de 184 coins de l'atelier monétaire d'Arras, par M. Dancoisne.

Après l'audition de cette nomenclature bibliographique il est donné connaissance de la correspondance qui peut se résumer ainsi :

1o M. le Préfet du Pas-de-Calais, par l'intermédiaire de M. Arthur de Chateau, Secrétaire-Général, demande un rapport sur les travaux de la Société, afin de le soumettre au Conseil Général à l'occasion de la subvention départementale.

Il a été immédiatement répondu la lettre suivante dont M. le Secrétaire-Général donne lecture.

Monsieur le Préfet,

Vous nous faites l'honneur de nous demander quelques renseignements sur les travaux de notre Société pendant l'année qui vient de s'écouler, afin de pouvoir soumettre à Messieurs du Conseil Général les titres que nous pouvons avoir à la continuation de la subvention départementale qui a été annuellement allouée jusqu'ici à notre compagnie savante par la bienveillance éclairée des élus du pays... Ces titres, Monsieur le Préfet, nous paraissent être les mêmes que par le passé ; si les terribles événements qui ont si cruellement pesé sur notre malheureuse France ont temporairement fait diversion à nos modestes et utiles études, ils n'en ont point pour cela interrompu le cours, ils semblent au contraire devoir raviver parmi nous les hautes leçons, les grands enseignements de l'histoire... Aussi, avons nous repris avec une activité nouvelle la continuation de nos recherches et de nos publications historiques. Les 75ᵉ et 76ᵉ livraisons de notre Bulletin trimestriel paraissent en ce moment, elles contiennent outre les derniers procès-verbaux de nos séances, quelques notices instructives sur les *diverses Émigrations des peuples Asiatiques dans nos contrées ;* de plus, d'autres travaux sont à l'étude, notamment une histoire du Château et de la Seigneurie d'Éperlecques, l'une des communes les plus importantes de l'arrondissement de Saint-Omer, etc., etc.

Si nous y ajoutons la publication récente du Catalogue complet et annoté des précieux manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Omer, vous penserez probablement comme nous, Monsieur le Préfet, que la Société des Antiquaires de la Morinie ne demeure pas inactive et que dans la limite de ses attributions elle ne néglige aucune occasion de porter la lumière sur les points nébuleux ou ignorés de notre histoire locale, s'effor-

çant aussi de répondre toujours autant qu'il est en elle à la confiance du Gouvernement comme à celle des élus du pays. Dans la persuasion que vous daignerez apprécier nos efforts,

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments aussi respectueux que dévoués.

Le Secrétaire-Général de la Société des Antiquaires de la Morinie

H[ri] DE LAPLANE.

Après quelques réflexions présentées à ce sujet, cette lecture entendue, l'ordre du jour appelle la communication d'un travail historique que M. de Laplane prépare sur l'ancienne Châtellenie d'Éperlecques, son vieux Château, son Église et le remarquable Clocher de cette paroisse. Ce travail intéressant rédigé en partie sur des notices posthumes du regrettable M. Courtois, reçoit l'approbation de l'assemblée qui, en félicitant l'auteur, l'engage à poursuivre la continuation de cette importante étude et à en donner connaissance dans une réunion postérieure.

Il est répondu que ce travail sera continué sans relache et que comme complément on espère y annexer quelques pages sur la riche et modeste commune voisine de Bayenghem-lès-Éperlecques, celle où l'on a rencontré déjà ces problématiques puticules qui ont attiré l'attention du monde savant et où l'on exhume encore tous les jours des débris rappelant l'époque Gallo-Romaine.

La lecture de M. de Laplane ayant absorbé toute la séance, l'ordre du jour étant épuisé, on se sépare à 10 heures renvoyant toute réunion ultérieure jusqu'au 1[er] novembre à cause des vacances.

Séance du 6 Novembre 1871.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND, VICE-PRÉSIDENT.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

L'an mil huit cent soixante-et-onze et le 6 du mois de novembre, la Société des Antiquaires de la Morinie s'est réunie à 7 heures du soir dans le lieu ordinaire de ses séances sur l'invitation de M. le Secrétaire-Général pour reprendre le cours de ses travaux ordinaires interrompus pendant les vacances.

M. le Président Quenson retenu à Arras pour le Conseil Général, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance qui s'ouvre à 7 heures et demie par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel communiqué par M. le Secrétaire-Général est adopté sans observation.

Immédiatement après, M. le Président donne connaissance des ouvrages reçus à divers titres par la Société depuis la réunion dernière. Ces ouvrages déposés sur le bureau sont successivement examinés et intitulés ainsi qu'il suit :

Collection des Chroniques belges inédites. — *Chroniques des religieux des Dunes*, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove.

Idem. — *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Trond,* publié par M. Ch. Piot.

Mémoires de l'Académie du Gard, novembre 1868, août 1869.

Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, t. XXXI, 1re partie.

Mémoires de la Société d'Archéologie du département de l'Oise, t. VII, 3e partie.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XXIX et XXX.

Bulletin du Comité Flamand de France, n° 9, 1871.

Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, 1870.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 2e, 3e et 4e trimestres 1870.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1871.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine, 2e série, t. IV.

Recueil des Mémoires et documents de l'Académie de La Val d'Isère, t. I, 4e livraison, t. II, 3e livraison.

Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, 3e série, t. IX.

Revue des Sociétés savantes, août, septembre 1870.

Revue Agricole de Valenciennes, juin, juillet 1870, juillet, août 1871.

Revue critique d'histoire et de littérature, nos 34 et 37.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 1871, 3e livr.

Plan de la ville de Saint-Omer en 1695, donné par M. Félix Le Sergeant de Monnecove.

Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour 1871.

Curiosités numismatiques. — Monnaies rares ou inédites, par M. R. Chalon.

Valeur intrinsèque des florins de Brabant, depuis le milieu du XVe siècle jusqu'en 1794, par M. R. Chalon.

Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution.

Histoire du Boulonnais, par M. Hector de Rosny, t. 3e.

Revue Agricole de Valenciennes, septembre 1871.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1870, 4e, 5e et 6e livr.

Revue bibliographique universelle, 1870, 4e, 5e et 7e livr.

Bulletin de la Société bibliographique, juin, juillet, août 1871.

Notice sur l'église de Crépy, par M. l'abbé Fromentin, curé de Crépy.

Dévotion de Sainte-Berthe, fondatrice de l'abbaye de Blangy, par M. Fromentin.

Bulletin de la Société scientifique du département du Nord, juin à octobre 1871, 4e livr.

Notice sur M. Desplanques, archiviste en chef du département du Nord, par M. l'abbé Fromentin, curé de Crépy (manuscrit).

La chanson de Gilles Dandin, par un bibliophile artésien, hommage de M. Deschamps de Pas.

A la suite de cette communication M. le Secrétaire-Général résume la correspondance mensuelle.

1° M. le Secrétaire-Général du ministère de l'Instruction publique annonce que le Ministre vient d'accorder à la Société un exemplaire des monuments de l'architecture militaire des croisés en Syrie, par G Rey. — Remercîments.

2° MM. Garnier, Secrétaire-Perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, Bormans, Secrétaire de l'Institut Liégeois et Louis Benoit, Secrétaire-Archiviste de l'Académie de Stanislas, à Nancy, envoient des bons pour retirer le dernier volume de leurs publications respectives. — Remercîments.

3° M. Quetelet, Secrétaire-Perpétuel de l'Académie Royale de Belgique, accuse réception des dernières livraisons du Bulletin historique.

4° L'honorable Secrétaire-Perpétuel de la même Société, annonce en même temps l'envoi des Bulletins de l'Académie de cette compagnie, celui de l'annuaire pour 1871, ainsi que les deux cartulaires de l'abbaye de Saint-Troie et des Dunes. — Remercîments.

5° M. Ferrus, Président de l'Académie de Saint-Quentin, envoie le programme des sujets mis au concours pour 1871, remis à 1872 à cause des événements.

Dans ce programme on distingue les sujets suivants concernant l'histoire locale :

1. Faire l'histoire d'une localité quelconque de l'arrondissement de Saint-Quentin ou de l'un des arrondissements limitrophes

2. Histoire de l'émancipation communale à Saint-Quentin et dans le Vermandois.

3. Histoire de l'abbaye de Fervacques à Saint-Quentin.

6° M. Emile Begin, employé à la Bibliothèque du Louvre, demande le concours de la Société pour la reconstitution de cette bibliothèque.

7° M. Emile Fourdin, Archiviste de la ville d'Ath (Belgique), annonce qu'un document relatif à l'hôpital Saint-Louis à Saint-Omer et antérieur à la réunion des deux maisons de Saint-Louis et de l'Escoterie, document portant la date du 17 septembre 1416, se trouve dans les archives de cette ville qui avait adopté au XVIIe siècle la même règle que Saint-Omer.

Ce document antérieur à celui qui a été inséré dans le Bulletin de la Morinie, lequel était du 18 mars 1427, est divisé en 22 articles, il détermine le costume des religieuses, trace leur règle de conduite, prescrit les soins à donner aux malades, etc., etc.

Il a pour titre : « *Status et polices de la bonne maison et* « *hospital de Saint-Loys, que on dict du Queval d'Or, à* « *St-Omer, 17 septembre 1416.* »

L'honorable correspondant a eu la bonté de copier les six premiers articles pour établir une comparaison et ne pas faire double emploi. A l'aide de cet acte d'obligeance nous avons pu vérification faite, nous assurer que ces deux documents sont identiques, le règlement de 1416 est textuellement rappelé mot pour mot *in extenso* dans celui de 1427 qui n'est que la confirmation du premier auquel on se réfère avec addition de quelques observations préliminaires qui ne changent en rien le texte.

Des remercîments empressés sont adressés à M. l'Archiviste Fourdin auquel la Société exprime sa reconnaissance pour son utile communication.

8° M. le Maire de Saint-Omer (M. Duméril), écrit à la Société en date du 12 août 1871, qu'il résulte d'une inspection récente de la tour de Saint-Bertin que ce monument historique est menacé d'une ruine complète si des réparations importantes n'y sont exécutées dans le plus bref délai

Ce magistrat annonce également que la ville de Saint-Omer

ne possède pas les ressources nécessaires pour effectuer ces travaux et demande en conséquence si la Société des Antiquaires de la Morinie pourrait trouver le moyen d'y contribuer soit par voie de souscription soit avec le concours de l'État ou de la division des beaux-arts dépendant du ministère de l'Instruction publique.

M. le Maire termine sa lettre par ces mots : « J'ai pensé « utile de vous signaler cette situation et de recourir à votre « intervention et à celle de la Société pour prévenir la chute « d'un monument que nous tenons tous à conserver dans l'in- « térêt de l'art. »

A cette demande il a été répondu ce qui suit par M. le Secrétaire-Général à M. le Maire.

Saint-Omer, le 20 août 1871.

Monsieur le Maire,

Vous nous faites l'honneur de nous informer que des réparations d'une urgence extrême sont devenues indispensables pour la prompte consolidation de la tour de Saint-Bertin, cet admirable monument du XIVe siècle qu'il importe essentiellement d'arracher à la destruction. En même temps, Monsieur le Maire, vous voulez bien faire appel à toutes nos sympathies pour cet imposant édifice dont chaque pierre rappelle un souvenir glorieux pour notre cité...

Ces sympathies, Monsieur le Maire, nous vous remercions de ne pas les avoir mises en doute et d'avoir pensé que la Société des Antiquaires de la Morinie serait toujours prête à vous seconder dans toute la limite de ses attributions en faveur de la grande œuvre de restauration que le temps et les circonstances ont légué à votre administration. Mais, Monsieur le Maire, si dans ce but notre zèle et nos efforts vous sont acquis, nos finances, permettez-nous de vous le dire, ne sont guères en mesure d'offrir un efficace concours. Que peut-on espérer d'un modeste budget annuel qui déjà est loin de suffire au service de nos publications ?

Toutefois si l'Administration et le Conseil municipal croyaient devoir prendre l'initiative d'une souscription publique, nous serions heureux de nous y associer. Mais la mesure qui selon nous peut, ce semble, devenir la plus efficace mesure qui a réussi dans une circonstance semblable, il y a une vingtaine d'années, lors d'une première restauration, c'est le recours au Ministère de l'Instruction publique et au Comité des Monuments historiques, dont la mission était de veiller et d'aider à l'entretien des édifices classés. La tour de Saint-Bertin est dans cette catégorie... Une subvention gouvernementale vivement sollicitée vu l'urgence et réunie à une allocation municipale assez importante (d'ordinaire le Gouvernement donne le tiers de la dépense totale) nous paraissent être les seuls moyens de parer au danger qui menace notre précieuse ruine... Mais le Comité Historique existe-t-il encore ?... Nous l'ignorons et, en présence des besoins de la Patrie pourra-t-il ou voudra-t-il nous venir en aide ? Il nous est difficile de le dire.

Quoiqu'il en soit, Monsieur le Maire, dans toutes les démarches que l'Administration municipale croira devoir essayer dans un but de conservation, nous serons très-empressé de la seconder autant que cela dépendra de nous. Heureux si, dans notre modeste sphère, il peut nous être permis d'aider encore quelque peu au maintien de cette majestueuse et élégante construction du moyen âge qui porte écrite sur ses restes de murailles l'histoire entière de notre chère cité.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression respectueuse de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire-Général de la Société des Antiquaires de la Morinie,

Hri DE LAPLANE.

Le 26 août suivant, M. le Maire écrivait une nouvelle lettre à laquelle il a été répondu de la manière suivante :

Saint-Omer, le 6 septembre 1871.

Monsieur le Maire,

En arrivant de la campagne je trouve la nouvelle lettre que

vous avez bien voulu m'adresser le 26 août dernier, concernant la restauration de la tour de Saint-Bertin et je m'empresse d'y répondre.

En faisant appel à notre bonne volonté qui vous est acquise, dans l'intérêt du monument qu'il nous importe à tous de conserver, comme un éloquent témoin d'un autre âge, vous nous exprimez le désir de nous voir tenter une démarche auprès des Sociétés savantes qui correspondent avec nous dans le but d'organiser de concert avec elles une souscription collective qui puisse seconder efficacement notre projet de restauration... Cette idée, Monsieur le Maire, peut en effet au premier abord paraître séduisante, elle semble à vue d'œil pouvoir offrir théoriquement les garanties de succès désirables, mais en l'examinant de près, en considérant les statuts, les règlements, les usages, les précédents et les faibles ressources de nos compagnies du voisinage, en nous rappelant surtout les nombreuses leçons de l'expérience, il nous est impossible de ne pas vous avouer franchement le peu de confiance que nous avons dans un résultat pratique et efficace ; il ne nous est pas permis de nous faire illusion à cet égard, une semblable tentative de notre part demeurerait bien certainement stérile, c'est pour nous une entière conviction que nous nous ferons un devoir de ne pas vous dissimuler.

Nous avons depuis longues années les meilleurs rapports de confraternité avec les compagnies savantes qui, comme nous, aimant les arts et monuments, tendent au même but, celui de sauver du naufrage les intéressants souvenirs du passé. Souvent, Monsieur le Maire, nous avons eu l'occasion de faire appel à leur excellente confraternité, comme elles ont eu celles d'invoquer la nôtre ; mais ces bonnes relations ont toujours dû se borner à des échanges réciproques de renseignements ou de publications respectives, mettant toujours une excessive discrétion mutuelle pour tout ce qui touche à la question de finance, même pour obtenir la plus légère souscription pécuniaire aux ouvrages ou aux travaux les plus intéressants, les

plus utiles. Cette prudente réserve se conçoit facilement, Monsieur le Maire, en songeant que les compagnies savantes établies aux mêmes fins que la nôtre ont des ressources toujours éventuelles extrêmement restreintes qui ont une toute autre destination que la restauration des monuments dont l'entretien rentre naturellement et *exclusivement*, vous le savez, dans les attributions des communes et du Gouvernement. En outre, chaque société n'a telle pas d'ailleurs pour son propre compte dans son ressort quelque précieux souvenir local à garder, quelque belle ruine à maintenir ?... Bien peu de nos collaborateurs étrangers peuvent apprécier l'importance, pour nous, de sauver la tour de Saint-Bertin et bien peu à coup sûr délieraient à cette intention les cordons de la bourse, il ne faut pas se faire illusion... Mais, Monsieur le Maire, lors même que tous nos efforts coalisés parviendraient a obtenir quelques adhésions sympathiques accompagnées de quelques rares écus, ce résultat inespéré serait tellement minime, tellement imperceptible en comparaison des travaux à exécuter, qu'en vérité c'est le cas de se demander si c'est bien la peine de tenter une pareille entreprise pour aboutir forcément à une conclusion aussi mince et aussi problématique ?...

Laissez-nous ajouter, Monsieur le Maire, qu'en tout état de cause, il ne saurait entrer dans notre pensée de prendre dans cette affaire une initiative qui n'est ni de notre compétence ni de nos modestes attributions ; nous serons heureux et empressés de seconder de notre mieux dans notre humble sphère les efforts de l'Administration et du Conseil de la ville que cette affaire toute communale concerne exclusivement ; promettre davantage ce serait franchir la limite qui nous est imposée.

Permettez-nous de vous redire en finissant, Monsieur le Maire, que dans notre conviction, basée sur une longue expérience, la caisse municipale secondée d'ordinaire par le Comité des Arts et Monuments, peuvent *seuls comme cela a déjà eu lieu* arriver au but auquel nous tendons, celui de préserver, insensiblement par des allocations successives, échelonnées

avec soin, et des restaurations partielles bien entendues et dirigées par une main exercée, préserver, disons-nous, ce vieil et élégant édifice qui, toujours debout malgré ses mutilations nous rappelle les plus glorieux souvenirs des annales de la cité en même temps qu'il veille encore à la sécurité des citoyens...

En vous priant, Monsieur le Maire, d'agréer nos excuses pour notre consciencieuse franchise et nos regrets de ne pouvoir faire mieux, en cette circonstance veuillez recevoir l'expression de tous nos sentiments aussi respectueux que dévoués.

Le Secrétaire-Général de la Société des Antiquaires de la Morinie,

Hri DE LAPLANE.

La Société à l'unanimité remercie M. le Secrétaire-Général d'avoir si bien traduit sa pensée et d'avoir transmis à l'Administration municipale de la ville de St-Omer l'expression de tout son concours possible avec celui de ses excuses et de ses regrets.

9° M. l'abbé Fromentin, curé et correspondant à Crépy (Pas-de-Calais), adresse une notice biographique sur le regrettable M. Desplanques, récemment décédé Archiviste du département du Nord et correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie. — Remercîments.

La première partie de cet intéressant travail sera inséré au Bulletin historique en souvenir des services rendus à l'histoire du pays par le digne successeur de MM. Le Glai, à la conservation des archives du département du Nord.

Le même membre, en accusant réception de quelques livraisons de bulletin, rappelle tout l'intérêt qui s'attache à la communication faite par M. le baron Dard, au sujet de la première imprimerie établie à Hesdin, communication d'après laquelle et conformément à l'opinion précédemment émise par M. Arthur Dinaux, Hesdin aurait la gloire d'avoir eu la première imprimerie d'Artois. Selon l'honorable correspondant « Baudraie Dacquin ne faisait pas que s'établir en 1517, « le document que nous apporte M. le baron Dard, dit-il,

« prouve jusqu'à l'évidence que l'aggrégataire des coustumes
« a été publié en 1512, ainsi que le mentionne dans son travail
« sur Hesdin, M. Fromentin. — M. Dessaix ajoute qu'il pou-
« vait deviner à la conclusion de l'in-folio de 1517, que
« c'était une deuxième édition puisqu'on y lit « que *nouvelle-*
« *ment sont imprimées ces coustumes de Hesdin.* »

Le même membre entretient l'assemblée des diverses variantes, d'après lesquelles on intrêprete le mot *Alciacum* que M. Giry, dit-il, traduit par *Zudausques*, — il semble plus juste, dit-il, de le traduire par *Auchy*. Cette opinion est généralement partagée, d'autant que *Elciaco* que M. Courtois traduit avec toute probabilité par Zudausques, *(Elceque)* ne semble pas devoir être confondu avec *Alciaco*.

M. Fromentin propose en même temps comme membre correspondant, M. Louis Dauvergne, avocat à Paris, né à Hesdin. M. Dauvergne, fils d'un ancien correspondant, prépare un travail sur la coutume d'Artois.

Cette proposition étant appuyée le scrutin de nomination est renvoyé aux termes du règlement à une séance suivante.

A la suite de la correspondance, M. le Président remet à chaque membre présent les 75e et 76e livraisons du Bulletin historique récemment parues.

Puis l'ordre du jour appelant une lecture, M. Louis Deschamps de Pas prenant la parole lit une intéressante note sur une découverte faite depuis peu sous le sol où reposa jadis l'ancienne église abbatiale d'Andres qui disparut avec ce monastère sous le feu des Anglais vers 1347 et dont depuis on avait perdu la trace et presque le souvenir. Cette découverte consiste en pierres tumulaires abritant les cendres de deux seigneurs de la Cour des comtes de Guines. Le dessin de ces pierres passe sous les yeux de la compagnie qui constate la richesse du travail, l'importance de la rencontre avec l'espoir que d'autres sépultures comtales se trouveront au même lieu. Malheureusement ces pierres tombales sont trop lourdes et d'une trop grande dimension pour être transportées à Saint-Omer. On

pense que le musée de Boulogne dont les ressources sont plus grandes que celles du musée de Saint-Omer, songe à se les procurer pour en assurer la conservation. En attendant, la Société remerciant l'auteur, décide que le travail de M. L. Deschamps sera inséré dans la première livraison du Bulletin historique.

L'ordre du jour annonce également une autre lecture, la continuation du travail de M. de Laplane, sur le Château et l'Église d'Éperlecques, mais l'heure étant avancée cette lecture est renvoyée à une autre séance et on se sépare à 10 heures.

Le Secrétaire-Général de la Société,

Hri de Laplane.

NOTE

SUR DES DÉCOUVERTES RÉCENTES FAITES A ANDRES.

Communication de M. Louis Deschamps de Pas, membre titulaire.

L'abbaye d'Andres a joui au moyen âge d'un grand renom qu'a contribué à augmenter la précieuse chronique qui porte son nom, publiée dans le spicilège de d'Acheri. Détruite de fond en comble à la fin du XIIIe siècle ou au plus tard dans le commencement du XIVe, il n'en restait plus de traces. Cependant le souvenir de son emplacement était resté dans le pays. Il y a quelques années, allant à Andres, je demandai si l'on savait où se trouvait l'église de l'ancienne abbaye. On me montra un champ voisin de l'endroit où j'étais en me disant que c'était là. Les découvertes que l'on y a faites tout récemment, viennent justifier cette désignation.

Au mois d'août dernier, nous entendîmes parler de la trouvaille faite à Andres, d'une pierre représentant un personnage avec une inscription qu'on ne pouvait lire. Comme je savais que l'abbaye d'Andres avait été le lieu de sépulture des comtes de Guines, je me suis empressé de me rendre sur le lieu de la découverte, espérant me trouver en face de la pierre tombale d'un de ces puissants seigneurs. Je fus trompé dans mon attente ; la dalle sépulcrale bien que très-belle, n'avait pas rapport aux comtes de Guines. Je la décrirai ci-après

Les travaux que l'on pratiquait dans ce champ, n'étaient pas des fouilles proprement dites. On voulait seulement enlever la couche supérieure de mauvaise qualité, ce qui se conçoit puisqu'elle est formée en grande partie de décombres, et transporter les terres pour combler des marais. Les découvertes étaient donc dues au hasard presque exclusivement. Les travaux ne se faisaient que très-irrégulièrement, il était impossible de les faire surveiller. Je jugeai utilement, néanmoins, de donner quelques instructions pour que l'on me fit savoir si l'on faisait quelque nouvelle découverte. C'est ainsi que je fus averti presque immédiatement de la trouvaille de la seconde pierre tumulaire que je décris également ci-dessous, et que je pus me rendre à Andres presque aussitôt.

Il était à craindre que ces dalles si intéressantes ne disparussent, ou ce qui eut été encore plus déplorable qu'elles ne fussent employées comme moëllons, et je tentai quelques démarches pour les sauver. L'éveil fut ainsi donné, et j'ai eu la satisfaction d'apprendre qu'il est presque certain que leur conservation sera assurée. Bien qu'obtenu en dehors de moi, je crois pouvoir me féliciter du résultat, et je serai certainement heureux d'avoir pu contribuer à les sauver de la destruction.

La première pierre découverte est complète, mais en plusieurs morceaux. Elle mesure 2,18 de longueur sur 0,965 de largeur. Sous une arcade trilobée reposant sur deux colonnettes dont le fût est coupé à mi hauteur par un anneau, est la figure d'un personnage imberbe, d'un aspect juvénile, revêtu d'une longue robe serrée aux poignets et au cou, les mains jointes sur la poitrine et les pieds chaussés de souliers pointus reposant sur un lion couché. Il porte la chevelure courte mais entière, ce qui indique déjà que ce n'est pas un moine. Le fond de la pierre est occupé par un semis de fleur de lis au pied nourri et de quintefeuilles. Nulle trace d'armoiries. L'intervalle qui existe entre les côtés de l'arcade et le sommet de la pierre est occupé par un édifice et des clochetons gothiques.

Deux inscriptions existent sur la pierre ; la première inscrite dans l'encadrement rectangulaire qui entoure la pierre, est ainsi conçue :

HIC IACET IN : TVMBA : SIMPLEX VELVT VNA COLVMBA
BOIDINVS : IVVENIS : CASTVS : PATIENS : QUOQUE LENIS
VI : MORTIS STRATUS : DE : BALINGHEM QVOQUE : NATUS :
DIVINUM : FLAMEN : HVIC : REQVIEM : DET : AMEN.

Cette inscription est métrique, suivant l'habitude de l'époque, elle se compose de trois vers hexamètres et d'un vers pentamètre.

La seconde qui complète celle-ci se trouve sur le trilobe qui encadre la tête. En voici la reproduction :

ANNO : DOMINI : M : CC : LXX : TERCIO : IN : DIE : SANCTI : BLASII OBIIT BALDVINVS : DE : BAVLINGHEM : ANIMA EIVS REQVIESCAT : IN PACE : AMEN.

Les mots dont j'ai supprimé les abréviations sont en beaux caractères du XIIIe siècle, composés d'un mélange de lettres onciales et de lettres romaines. La gravure en est fort nette et a pierre ne porte guères de traces d'usure.

La chronique d'Andres qui s'arrête en 1234, ne peut nous fournir de renseignements sur le personnage dont il est ici question. Nous y voyons seulement que les seigneurs de Balinghem étaient les familiers des comtes de Guines, et qu'ils figurent souvent comme témoins dans divers actes et donations, y compris la charte confirmative de la fondation de l'abbaye donnée par Bauduin comte de Guines, et son fils Manassès, en 1084. Au reste, la chronique de Lambert d'Ardres nous fait connaître qu'il existait un lien de parenté entre les comtes de Guines et les seigneurs de Balinghem, car au chap. XXXIV cet auteur raconte le mariage de la fille de Manassès avec Eustache fils de Hermar de Balinghem. Tout cela suffirait pour justifier l'inhumation d'un descendant de cette famille dans l'église d'Andres. Une remarque à faire : dans l'inscription intérieure, le nom est écrit *Bavlinghem*, c'est précisément

cette forme que nous trouvons souvent dans la chronique d'Andres (édition in-4°, t. IX), et même celle-ci : *Bavelinghem*, comme le donne la version française de Lambert d'Ardres, éditée par M. le marquis de Godefroi-Ménilglaise.

La seconde pierre que j'ai vue encore en place n'est malheureusement pas aussi entière que la première. Elle est cassée en deux, et enfoncée à l'endroit de la cassure. On voit que lorsque l'église s'est effondrée, les démolitions et décombres qui pesaient sur elle ont produit cette déformation. Ce qu'il y a de plus regrettable, c'est qu'un angle, celui de droite de la figure, est épaufré au point d'avoir enlevé toute l'inscription dans cette partie. Heureusement que ce qui nous reste nous fait connaître le nom du personnage et la date de sa mort. Voici la description de cette pierre.

Sous une arcade trilobée reposant sur des colonnettes, et formant un encadrement à peu près exactement semblable à celui de la pierre précédente, est couché un chevalier revêtu complètement d'une cotte de mailles dont le capuchon lui recouvre la tête. Une partie de cette cotte de mailles est couverte par une tunique sans manches qui ne descend pas plus bas que les genoux. Les pieds sont chaussés de ces éperons très-courts à pointe triangulaire, si en usage à cette époque. Les mains sont jointes sur la poitrine. Au côté gauche est placé l'écu du chevalier, de forme triangulaire, portant au centre un écu plus petit de même forme, le tout chargé d'un lambel à cinq pendants. Ces mêmes armoiries sont reproduites sur des pièces carrées placées obliquement sur les épaules du chevalier en guise d'épaulières. A droite et à la hauteur de la tête se trouve le heaume. Au-dessous et du même côté est l'épée nue. Au-dessus de la tête du chevalier, et encore encadrée par le trilobe, est une petite représentation assez confuse à cause de la détérioration de la pierre. On y voit une petite figure les mains jointes, accostée de deux têtes nimbées, que je prends pour des têtes d'ange, tandis que la petite figure serait l'âme du défunt. Le tout est porté sur une partie circu-

laire faisant probablement fonctions de nuages. Le sommet de la pierre, entre l'arcade, et l'encadrement rectangulaire est occupé par un édifice et des clochetons. Enfin je terminerai cette longue description en disant que le fond, dans toutes les parties restées vides, est occupé par un semé de fleurs de lis au pied nourri.

Deux inscriptions, comme dans le cas précédent, se lisent sur cette pierre ; l'une forme l'encadrement rectangulaire, et l'autre court sur les courbes du trilobe autour de la tête du chevalier. Voici ce qui reste de la première :

.... IACE........ IEM : SIGNAT YMAGO :
MILES : FAMOSVS : SAPIENS : IVSTVS : GENEROSVS :
QVONDAM : ROBERTVS : DE : VERLINGHEM : BENE : CERTIS :
DV......A : ANTE : TV...MAGV : QVOD : DILVAT : IPSE :
RE......IM : DONET : ET : ÆTERNAM : REQVI......

Le commencement de cette inscription peut se lire : *Hic jacet in sarcophago quem signat ymago,* etc., mais il m'est impossible de restituer les autres lacunes. Peut-être pourra-t-on y parvenir en remarquant que cette inscription est métrique comme celle de la pierre précédente ; les trois premiers vers hexamètres se retrouvent en y comprenant la restitution que j'ai proposée ; reste à savoir si le dernier est aussi pentamètre comme dans la pierre de Baudouin de Balinghem, ou s'il est hexamètre.

La seconde inscription est encore plus incomplète. La voici telle que j'ai pu la lire :

IN BIS CENTENO ET SENO SEPTVAGENO AC ANNO ...... ARO.......RS
CONTIGIT STI LVX EST OBSEQUII CRASTINA GREGORII.

Le sens de celle-ci semble devoir être que les obsèques du chevalier furent célébrées dans l'église d'Andres le lendemain de la Saint-Grégoire en 1276. On n'indique pas le jour de la mort, ce qui peut s'expliquer ainsi. L'épée nue posée dans le champ à droite du mort, et le heaume à côté de la tête, signifient que Robert de Verlinghem est mort en combattant ; son

corps aura été rapporté pour être enterré dans l'abbaye d'Andres, et c'est le jour de l'enterrement que la pierre nous indique. Peut-être les moines ignoraient-ils la date exacte de sa mort.

La dalle qui vient d'être décrite, à 2m52 de longueur et 1m18 de largeur.

Le même motif que j'ai donné ci-dessus pour la première pierre tombale, empêche que nous puissions trouver des renseignements dans la chronique d'Andres, sur ce qu'était ce chevalier, et dans quelles circonstances il est mort. Le nom de Verlinghem, aujourd'hui Ferlinghem ne se retrouve nulle part dans ladite chronique, et celle de Lambert d'Ardres n'en parle que pour citer les dîmes de ce village données à l'abbaye d'Andres. Ferlinghem, auprès d'Ardres dépendait de la châtellenie de Tournehem dans le comté de Guines.

Indépendamment de ces deux grandes pierres tombales, les fouilles ont produit plusieurs carreaux émaillés, trouvés auprès desdites pierres. Ils représentent diverses espèces de rosaces, des fleurs de lis, un chien courant, un chevalier armé du bouclier et de l'épée, le casque en tête, et avec des pieds de chèvre. Cette dernière figure se trouve dans le carrelage émaillé de l'ancienne salle du trésor de l'église de Notre-Dame de Saint-Omer, et comme les carreaux d'Andres sont incontestablement du XIIIe siècle, ils viennent justifier la date que les caractères archéologiques m'avaient fait assigner au carrelage de Saint-Omer.

Pour achever de décrire ce qui a été trouvé jusqu'ici sur le sol de l'ancienne abbaye d'Andres, je parlerai d'une autre pierre sans caractère bien déterminé représentant dans un arc en tiers point, une grande quintefeuille, accompagnée de quatre traits verticaux dans le bas de la pierre, le tout en creux. D'après ce qui m'a été rapporté, elle était placée verticalement contre l'endroit où se trouvait la tombe de Baudoin de Balinghem. Était-ce une partie de l'ornementation du bas des murs ou bien était-elle spéciale à cette tombe ? Impossible de le deviner.

Quant aux tombes elles-mêmes, je ne les ai pas vues, mais il est vraisemblable qu'elles étaient pareilles à celles qu'un éboulement de talus à laisser apercevoir en les brisant. Le cercueil dans lequel le corps est inhumé est en pierre blanche, composé de plusieurs morceaux. Il n'y a pas de fond, et il ne se compose que de deux côtés et d'un couvercle en pierres plates.

Aucun fragment d'architecture n'a été trouvé qui permette de juger du style de l'édifice détruit. Quelques morceaux de moulures informes se sont rencontrés dans les terrassements. Je crains bien d'ailleurs, que tout ce qui a l'apparence de moëllons et peut être facilement emporté, n'ait disparu sans qu'on en sache rien, car il n'est pas possible qu'il ne se retrouve absoluement rien. Au reste les travaux continuent, et peut-être fera-t-on de nouvelles découvertes.

L. DESCHAMPS DE PAS.

Correspondant de l'Institut.

ALEXANDRE DESPLANQUE

Archiviste en chef du département du Nord, ancien Archiviste de l'Indre, Membre de la Société des Antiquaires de la Morinie et de nombreuses Sociétés savantes.

SON ŒUVRE & SA VIE

Par M. l'abbé **FROMENTIN**, membre correspondant.

Nos deux provinces de Flandre et d'Artois ont éprouvé une grande perte, le 8 février 1871, en la personne de M. Alexandre Desplanque, Archiviste en chef du département du Nord, enlevé prématurément à sa jeune femme, à ses enfants, à ses nombreux amis, laissant inachevée une publication monumentale du plus haut intérêt pour la région, sans parler de ce que la science historique était en droit d'attendre d'un écrivain qui l'avait déjà tant servie et qui meurt à trente-six ans.

Le 8 février 1871 ! Quelle date pouvait être plus fatale à une renommée individuelle ? Après sept mois d'une guerre constamment malheureuse, la grande nation était tout entière sur pied ce jour-là, et, profitant d'une trève trop chèrement obtenue, mettait toute son activité à fixer ses destinées à venir, et à résou-

dre, avec la question de la paix ou de la guerre, celle même de son existence.

Cependant, malgré les vives et légitimes préoccupations que faisait naître pareil concours d'événements, les journaux de Lille et d'Arras s'empressaient, dès le lendemain, de rendre à M. Desplanque un hommage unanime; et les revues littéraires, historiques ou scientifiques, poursuivirent dans leurs premières livraisons le concert d'éloges et de regrets qu'avaient inauguré les feuilles quotidiennes.

Mais ce serait trop peu pour la mémoire de M. Desplanque d'être célébrée dans des pages fugitives que l'événement du lendemain, sérieux ou frivole, suffit à faire oublier. Plus que bien d'autres, il a droit à des notices spéciales. Si déjà son austère figure n'a été burinée pour l'histoire, elle trouvera sans doute plusieurs peintres plus habiles que nous, et ses travaux seront appréciés par des juges plus compétents et des plumes mieux exercées.

Tout ne sera pas dit, néanmoins, sur l'Archiviste du Nord. Le monde n'a connu que l'érudit, le paléographe, l'auteur de publications d'un ordre tout particulier, peu accessible à la foule. Or, M. Desplanque ne savait pas seulement déchiffrer les vieilles chartes. C'est ne connaître qu'un des côtés de sa riche nature que de l'étudier sous ce seul aspect. Il eut pu donner ses préférences à plusieurs autres branches des connaissances humaines et s'y faire un nom peut-être plus glorifié. Il eut pu ne pas comprimer l'essor de ses facultés vers l'idéal, et se révéler un grand poëte. C'est

ce que le public ignore, et ce que nous avons la prétention de mettre en lumière. Nous sommes de ceux qui ont suivi le plus assidûment M. Desplanque, qui ont le plus pénétré dans l'intimité de sa vie, qui ont pu lire dans les replis les plus mystérieux de son âme : ce sera notre excuse, malgré notre insuffisance, de vouloir le révéler, sinon tout entier, du moins aussi complètement qu'il soit possible de le faire sans manquer à la discrétion.

La présente notice comprendra deux parties : l'une, consacrée à la vie et aux travaux de l'Archiviste ; l'autre, toute inédite, toute intime, ayant pour objectif les diverses facultés de notre ami, ses aspirations et les tendances de son caractère [1].

I

Alexandre-Joseph Desplanque naquit à Douai, d'une modeste mais honorable famille, le 24 février 1835. Orphelin dès son entrée dans la vie, il fut placé par son oncle et tuteur, M. le curé de Lambersart, au Collége catholique de Marcq, où il recueillit chaque année une moisson de couronnes. A dix-huit ans, il subissait avec honneur les épreuves du baccalauréat et devenait professeur d'histoire au Collége Saint-Winoc de Bergues. Il y resta trois ans. Puis, en novembre 1855, il entra à l'école des Chartes, « où il se fit distinguer par son intelligence et son travail. » Il en sortit en 1858, après avoir soutenu une thèse dont l'histoire de son pays lui avait fourni le sujet : *Essai sur l'origine et l'organisation des États pro-*

[1] Nous avons dû nous borner à insérer ici la première partie.

vinciaux de la Flandre wallonne. Cette thèse n'a pas été publiée.

Aussitôt après sa promotion, M. Desplanque fut appelé par M. de Persigny au poste d'Archiviste en chef de l'Indre. Il ne tarda pas à s'y faire remarquer par d'importants travaux relatifs à l'histoire du Berry.

La première de ces publications est intitulée : *Du pillage de quelques abbayes de l'Indre dans le courant du XVIe siècle* [1]. Selon le vœu de l'auteur, « cette excursion à travers le sang, les abus et les ruines, » fut favorablement accueillie, parce qu'elle apportait de nouveaux documents à « l'histoire des localités, » et aussi parce qu'elle donnait « la mesure en raccourci d'une époque et d'un pays. » M. Desplanque y montre « de cupides aventuriers préludant, dès le début du XVIe siècle, aux dévastations que le fanatisme devait organiser un peu plus tard. » Il signale ensuite « les grandes journées de la réforme, celles où le génie des temps nouveaux s'est attaqué à la piété des anciens âges, saccageant les monastères, tuant à l'occasion les moines, jetant au feu les reliques des saints, brûlant partout les titres, afin d'effacer jusqu'au souvenir des fondations d'une autre époque. »

L'année suivante, le jeune et laborieux écrivain donnait : l'*Abbaye de Fontgombaud et les seigneurs d'Alloigny de Rochefort* [2]. Cette étude est la continuation de la précédente. Elle nous met sous les yeux un « spectacle non moins douloureux pour un cœur catholique. Les abus s'introduisant dans l'intérieur de nos maisons religieuses à la suite du régime de la commande, le protestantisme exploitant avidement ce régime, qui lui ouvre, par une porte dérobée, l'entrée des abbayes,

[1] Brochure gr. in-8°, de 16 pages ; extrait du compte-rendu des travaux de la Société du Berry. Paris, Napoléon Chaix, librairie générale des chemins de fer, 20, rue Bergère. 1860. Prix : 50 cent.

[2] Brochure gr. in-8°, de 54 pages. Extrait du compte-rendu des travaux de la Société du Berry. Paris, N. Chaix. 1861. Prix : 1 fr. 50 c.

et recueillant, sur les ruines qu'il a faites, le bénéfice de désordres que son intérêt et sa passion lui prescrivent d'encourager et d'entretenir. » Seulement, cette étude, au lieu de s'étendre à tout le département de l'Indre, se concentre sur un seul point, ce qui permet à l'auteur « d'offrir au public le tableau, plus ou moins animé, de l'intérieur d'un couvent berrichon pendant une période d'à peu près deux cents ans. »

Cette « esquisse historique » tranche avec la plupart des publications de ce genre, en ce sens que la lecture en est pleine d'attrait. Rien d'aride ni de fatigant. Elle est suivie, sous la même couverture, d'une *Note sur le deuxième volume de l'Histoire du Culte de la Sainte-Vierge en France.* Les six premières feuilles de ce volume concernent la province ecclésiastique de Bourges. La « note » est tout un résumé de cette partie de l'œuvre de M. l'abbé Haman.

En 1862, M. Desplanque publia la première partie (arrondissement de Châteauroux) de la *Statistique monumentale de l'Indre* [1] ; puis, le *Compte-rendu analytique de l'ouvrage de M. Grillon des Chapelles intitulé* ESQUISSES BIOGRAPHIQUES DU DÉPARTEMENT DE L'INDRE [2]. Le volumineux travail de M. Grillon des Chapelles [3], fruit de dix années de recherches, embrasse l'histoire du Bas-Berry, depuis les origines gauloises jusqu'à l'époque contemporaine. M. Desplanque est d'autant plus heureux de l'analyser, que l'apparition d'un livre d'*histoire locale* constitue, dans ce pays, un fait absolument rare.

La même année parut l'*Église et la Féodalité dans le Bas-Berry au moyen âge* [4]. Étude en deux parties : 1° *le Chapitre de S. Silvain de Levroux et les seigneurs de Chauvigny ;* 2° *le Prieuré de S. Benoit du Sault et les vicomtes de Brosse.*

[1] Brochure in-18, de 71 pages. Châteauroux, chez Salviac. — L'arrondissement d'Issoudun est annoncé *en préparation.*

[2] Brochure in-12, de 32 pages. Reproduction du *Moniteur de l'Indre.* Châteauroux, chez Adolphe Nuret.

[3] 3 volumes in-12. A Paris, chez Benjamin Duprat, libraire de l'Institut. Prix : 10 fr. 50 c.

[4] Brochure gr. in-8°, de 52 pages. Paris, N. Chaix.

Ce sont deux fragments de l'histoire générale, au moyen desquels l'auteur se propose de donner une idée des relations quotidiennes de l'Eglise et de la Féodalité durant une période d'environ huit siècles. L'*histoire monastique* d'une province est une médaille à deux faces : d'une part, on y voit « la longue série des donations faites aux églises ; » et, d'autre part, « les mille et un conflits survenus, dans la suite des temps, entre ces mêmes églises et les héritiers des fondateurs. »

Cette étude savante, de grand prix pour l'historien, offre peu d'attraits au commun des lecteurs. Au reste, M. Desplanque reconnait lui-même que ce travail lui a été assez pénible, et qu'il a dû s'efforcer d'en déguiser l'aridité.

Admirable privilége de la science ! Après quatre années de séjour à Châteauroux, M. Desplanque s'était tellement familiarisé avec les traditions et l'histoire du Berry, qu'il paraissait s'être identifié avec cette province. Par ses travaux il était devenu l'homme du pays plus que s'il y avait reçu le jour. C'est encore du Berry qu'il s'occupa à la réunion générale des Sociétés savantes, qui eut lieu en Sorbonne, le 8 avril 1863. Sa lecture était le résumé de ses études précédentes sur l'histoire religieuse de la région.

Notons encore, parmi ses publications de cette époque, les séries A et E de l'inventaire sommaire des *Archives de l'Indre*.

Si attaché qu'il fût déjà à cette province, on ne sera pas surpris néanmoins qu'il ait réservé pour le Nord ses plus intimes prédilections. A la mort de M. le docteur Le Glay, il sollicita la faveur d'être associé à son fils. Le 19 décembre 1863, il était nommé Archiviste-Adjoint de sa province natale. L'importance du département, la richesse du dépôt, lui rendaient cette place supérieure à celle d'Archiviste en chef de l'Indre. Au reste, il ne devait guère rester au second rang. M. Le Glay fils, suivit de près son père dans la tombe, et M. Desplanque fut naturellement désigné pour le remplacer, ce qu'il aurait sans doute difficilement obtenu s'il ne lui avait été d'abord associé.

Il n'avait que vingt-huit ans. Certes, à en juger par ce qu'il avait fait dans le Berry, notre contrée pouvait fonder sur lui de légitimes espérances. Son but était atteint, ses rêves réalisés : si longue que dût être sa vie, il comptait la finir aux Archives du Nord. Et maintenant qu'il est mort avant l'âge, nous avons lieu de déplorer encore plus sa perte, si nous songeons à tout ce qu'il nous a donné et à ce qu'il a entrepris dans une période de sept ans.

Enumérons rapidement ces travaux, ceux du moins que nous avons sous les yeux, sans assurer que la liste soit complète.

Quelques mois après son retour en Flandre, il publiait une étude intitulée : *Des remaniements qu'a subis la province belge des Carmes durant les guerres de Louis XIV, notes pour servir à l'histoire des couvents d'Ypres, de Rousbrugge et de Steenvoorde*[1]. « Les guerres de Louis XIV, en déplaçant à diverses reprises les limites septentrionales de la France, ont provoqué, dans la région du Nord, durant une période d'environ soixante-dix ans, un remaniement fréquent des circonscriptions ecclésiastiques. Les ordres religieux ont subi, comme les corps d'État, cette nécessité du moment ; ils ont dû se résigner à scinder (sauf à les réformer éventuellement), des provinces plusieurs fois séculaires. » L'auteur se propose de montrer, par quelques exemples particuliers, « ce qui s'ensuivit de perturbation et de dissentiments intérieurs au sein de quelques ordres. » Cette notice intéresse l'histoire ecclésiastique et ajoute un chapitre au *Cameracum Christianum*. Sous l'apparence d'une *querelle de moines*, on y trouve aussi quelques indices de l'esprit public de nos provinces, documents trop rares pour que l'histoire ne s'empresse point de les recueillir.

Voici maintenant un *Rapport sur une communication de documents faite à la commission historique du Nord, par*

[1] Brochure in-8°, de 32 pages. Extrait des Annales du Comité Flamand de France. Lille. Lefebvre-Ducrocq. 1864.

M. le baron de Girardot, Secrétaire-Général de la Loire-Inférieure [1]. Ces documents se rapportaient à trois chefs: 1° délimitation de notre frontière, ses moyens de défense et son commerce avec l'étranger; 2° administration intérieure de la Flandre, de l'Artois et du Cambrésis; 3° lettres relatives à des réceptions de souverains, de princes, de prélats et à divers points d'étiquette. Ces lettres résistant à l'analyse, M. Desplanque les a reproduites. Elles sont, d'ailleurs, pleines d'intérêt.

Compte-rendu analytique de l'ouvrage du R. P. A. Passoz, intitulé : LE PREMIER JÉSUITE ANGLAIS MARTYRISÉ EN ANGLETERRE, *ou Vie et mort du P. Edmond Campion, de la Compagnie de Jésus* [2]. Ceci n'est plus à proprement parler l'œuvre de l'archiviste. C'est un article bibliographique écrit à la manière des maîtres, où le critique a condensé en quelques pages émues l'âme d'un bien beau livre. M. Desplanque rend grâce au P. Passoz. Remercions-le, lui aussi, du témoignage qu'il nous donne ici de sa foi ferme et ardente. Remercions-le de nous avoir remis de telles actions sous les yeux. « Elles fortifient les caractères, en même temps qu'elles retrempent les convictions. »

Ce compte-rendu est toute une biographie. C'est vraisemblablement ce qui a décidé l'auteur à le mettre en brochure, de préférence aux nombreux articles qu'il a publiés dans les journaux de Lille. Nous en avons lu un certain nombre signés de son nom dans le *Mémorial*. Ceux qu'il donna au *Propagateur* paraissent avoir un caractère plus spécialement religieux. Cependant c'est dans cette feuille qu'il rendit compte, en 1865 [3], de notre étude historique sur le vieil et le nouvel Hesdin, sans doute parce que, de tous les journaux de Lille,

[1] Brochure in-8°, de 20 pages. Extrait du Bulletin de la Commission historique du département du Nord. Lille. Danel. Juillet 1864.

[2] Brochure in-12, de 16 pages. Extrait du *Propagateur*, n° du 15 août 1864. Lille. Lefebvre-Ducrocq.

[3] N° du 30 mai.

le *Propagateur* était celui qui comptait alors le plus de lecteurs dans le Pas-de-Calais. Au *Propagateur*, M. Desplanque ne signait point, ou bien il avait recours au pseudonyme. Nature indépendante, il ne se serait pas abaissé à servir les passions du pouvoir dans un but politique, à se faire, par exemple, le champion de la candidature officielle ; néanmoins il évitait de froisser inutilement la Préfecture. C'est ce qui explique sa conduite à l'égard des deux journaux.

L'Archiviste du Nord considérait « comme faisant partie de sa charge de rendre un public hommage aux savants qui l'avaient précédé dans la carrière des études d'histoire locale [1]. » La galerie qui porte le titre général de *Biographies départementales du Nord,* s'ouvre par la *Notice sur la vie et les travaux de M. le docteur Le Glay ;* hommage rendu par M. Desplanque à son illustre prédécesseur [2].

Ces biographies sont très-complètes comme énumération, notes justificatives, etc., mais par là même assez arides. Elles ressemblent plus à un inventaire qu'à un récit, et paraissent moins faites en vue du public qu'en faveur du petit nombre des érudits.

Celle qui porte le n° 2 est une *Notice sur la vie et les travaux de feu M. Arthur Dinaux* [3], le plus érudit de nos compatriotes, et le plus homme de goût, le plus charmant homme de tous les érudits.

L'homme du métier, l'archiviste reparait. Voici le premier volume de l'*Inventaire sommaire et chronologique des Titres de la Chambre des Comptes de Lille* [4]. Je dois un salut spécial à cette belle publication ; car, c'est en dépouillant et en

[1] Notice sur M. Victor Derode, page 1re.

[2] Brochure in-8°. Extrait de l'Annuaire statistique du département du Nord pour 1864. Lille. Danel. 1864.

[3] Brochure in-8°, de 24 pages. Extrait de l'Annuaire de 1865. Lille. Danel. 1865.

[4] Un volume in-4°, de XXII-447 pages. Lille, chez M. Quarré, Prix : 15 fr. 1866.

classant ces titres, que M. Desplanque put me mettre en main, sans effort de ma part, les documents nombreux qui font toute la valeur de mon Histoire d'Hesdin. A l'*Inventaire sommaire*, publié par ordre du Ministre de l'Intérieur, il faut joindre la *Statistique archéologique du Nord*, à laquelle il collabora pour une large part, et l'*Inventaire analytique et chronologique de la Chambre des Comptes de Lille*, publié par la Société des Sciences de cette ville.

Si le défaut de temps ne lui avait été un obstacle, M. Desplanque nous aurait laissé plus de dix brochures dont l'idée lui vint au fur et à mesure qu'il dressait son *Inventaire*. Mais le temps vole, se précipite, et se rit de nos projets. Du moins, on reconnaîtra que le jeune archiviste ne perdit pas une minute de celui que la Providence lui a laissé. L'interprète de la Société des Sciences de Lille put le dire avec raison sur sa tombe encore ouverte. « Le travail était, pour M. Desplanque, une nécessité, un besoin de son organisation. Il ne l'interrompit jamais pendant sa longue maladie ; il ne déposa la plume que lorsqu'il n'eut plus la force de la tenir, et jusque sur son lit de mort, il dictait encore ses derniers travaux. A ses amis qui, depuis longtemps, lui conseillaient un peu de repos, il répondait, comme s'il eut prévu une fin prématurée, qu'il était de ceux qui doivent vivre vite parce qu'il leur est donné peu de temps sur la terre. »

La rédaction de l'*Inventaire sommaire* donna lieu, d'abord, à la publication de la liste des *Intendants des deux Flandres et du Hainaut français*[1], dont plus tard il édita *les Mémoires*. Les *Batailles et guerres privées dans le pays de l'Aleu (1382-1395)* nous mettent sous les yeux le côté le plus dramatique de notre histoire au XIVe siècle Les *Troubles de la Chatellenie de Cassel sous Philippe-le-Bon (1427-1434)* constituent

[1] Dans le Bulletin de la Commission historique du département du Nord. Les *Mémoires*, publiés en 1868, formant un volume in-8° de 179 pages. Lille. Danel.

un épisode d'*Histoire communale* très-intéressant[1]. Les Casellois se révoltèrent parce que le duc de Bourgogne voulait extirper des usages absolument barbares. La liberté communale n'était ici qu'un prétexte. Il résulte aussi du travail de M. Desplanque que l'Angleterre trempa dans cette insurrection, et cela « nous révèle l'un des secrets motifs qui préparèrent de loin et amenèrent à la fin la rupture de Philippe-le-Bon avec le machiavélique gouvernement de Henri VI. »

« Le mauvais vouloir du duc de Bedfort à l'égard du duc de Bourgogne, dans un temps où leur alliance paraissait encore étroite, » a été démontré par M. Desplanque dans un mémoire lu en Sorbonne, et présenté, le 4 juin 1866, à l'Académie royale de Belgique, qui le couronna et en ordonna l'impression[2]. Ce fut une révélation dans le monde savant, lorsque M. Desplanque démontra, pièces en mains, les ténébreuses machinations de la politique anglaise.

Sous le titre général de *Documents pour servir à l'histoire de la domination française dans la Flandre et le Hainaut au XVIIe et au XVIIIe siècle*, nous avons une brochure (première série, n° 1), dont le sous-titre porte : *Projet de défense de la Flandre maritime après le traité d'Utrech*[3]. Nous ne croyons pas que cette œuvre ait été continuée. Le mémoire que M. Desplanque édite en le faisant précéder de quelques observations, a été découvert par lui dans les Archives du département de l'Indre. Le projet de défense qui y est exposé consiste à rétablir le Neuf-Fossé pour obvier au découvert de la frontière. M. Desplanque avait émis les mêmes vues dans un précédent mémoire intitulé : *De la réunion par Louis XIV à la France*

[1] Brochure in-8°, de 68 pages. Extrait des Annales du Comité Flamand de France. Lille, chez Lefebvre-Ducrocq. 1866.

[2] *Projet d'assassinat de Philippe-le-Bon par les Anglais (1424-1426). Mémoire historique par M. A. Desplanque, archiviste du Nord.* Brochure in-4°, de 80 pages. Bruxelles, M. Hayez, 1867. Sur le complot d'Hesdin, voir notre *Histoire d'Hesdin*, page 137.

[3] Brochure in-8°, de 20 pages. Extrait du Bulletin du Comité Flamand de France. Lefebvre-Ducrocq. 1867.

d'une partie de la Flandre et du Hainaut [1]. Ce mémoire, lu en Sorbonne le 26 avril 1867, lorsque la ville de Lille s'apprêtait « à célébrer, *par des fêtes somptueuses*, le deux-centième anniversaire de sa rentrée dans la grande famille française, a pour but de « rappeler sommairement dans quelles circonstances cet événement capital s'est accompli, quels en furent les précédents, et quelles en ont été les suites. »

M. Desplanque nous dit, dans une note, que « ce Mémoire n'est qu'une esquisse d'un travail plus vaste dont il s'occupe depuis quelque temps déjà, et auquel il se propose de consacrer encore bien des années » Hélas !

Il nous suffira d'avoir signalé cette brochure. Les espérances de l'auteur n'ont point été complétement remplies. L'empereur a voulu venir à Lille, et sa présence a contrarié la fête. Les Lillois n'ont point eu le droit d'organiser la procession historique qu'ils avaient projetés et qui eut été magnifique. Il fallait représenter Louis XIV. Le souvenir du grand Roi effaroucha Napoléon. Peut-être ne se trompait-il point. Quoiqu'il en soit, on se borna à des réceptions officielles.

Voici une brochure qui fait revivre l'histoire d'un monastère bien connu : *Recherches sur l'abbaye de La Capelle en Calaisis* [2]. Cette abbaye fut supprimée par le Saint-Siége, au XVe siècle, faute de sujets, et ses biens et titres furent réunis à ceux de Saint-Jean-au-Mont, près de Thérouanne.

En 1868, M. Desplanque donna les n°s 3 et 4 de ses biographies départementales. Le n° 3 est consacré à *M. Victor Derode*, l'historien de Lille et de Dunkerque [3]. Le n° 4 nous redit : *La vie et les travaux de M. de La Fons, baron de Mélicocq* [4], qui s'essaya dans tous les genres, principalement

[1] Brochure in-8°, de 20 pages. Extrait du Bulletin de la Commission historique du département du Nord. Lille. Danel. 1867.

[2] Brochure in-8°, de 54 pages. Lille. Lefebvre-Ducrocq.

[3] Brochure in-8°, de 28 pages, avec un beau portrait. Extrait des Mémoires de la Société impériale des Sciences de Lille. — Lille. Danel. 1868.

[4] Brochure in-8°, de 34 pages. Valenciennes, chez Giard. 1868.

dans l'histoire naturelle et l'archéologie, et qui fut, comme M. Derode, un excellent chrétien.

M. Desplanque fonda, en janvier 1869, de concert avec M. Gosselet, professeur à la Faculté des Sciences de Lille, le *Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord et des pays voisins* [1]. Il y publia chaque mois soit une revue des travaux des Sociétés savantes de la région du Nord, soit un résumé critique des conférences et des cours publics, dont un ministre entreprenant avait provoqué la création, peut-être un peu témérairement, soit enfin et surtout des articles bibliographiques sur les principales productions littéraires du pays. Il rendit compte notamment *de Sénac de Meilhan, ou un intendant du Hainaut sous Louis XVI*, de l'*Histoire de Lannoy*, du *Précis historique sur Dunkerque*, de l'histoire de l'*Abbaye de Clairmarais*, par M. de Laplane, de la traduction du *Pélerinage de Childe-Harold*, de la *Biographie lilloise*, de la vie d'*Anne Dubois, fondatrice des Brigittines de Lille*, etc., etc. Plus d'une fois même il empiéta sur le domaine des questions scientifiques qui paraissaient réservées à M. Gosselet. Parmi les articles qu'il inséra dans le *Bulletin*, il en est quelques-uns qu'il jugea devoir publier à part. Ainsi, sa brochure *le baron de Vuorden, sa vie, ses écrits, par M. le comte de Vendegies*, est la reproduction de trois articles publiés dans les n^{os} de mai, juin et juillet 1870. C'est un compte-rendu analytique très-développé, et qui, pour le lecteur affairé, supplée fort bien le livre. Une autre brochure raconte l'histoire jusque-là inconnue de *Trois chevaliers d'Hesdin au XIe siècle*. Un juge compétent, a dit que cette étude était un des chefs-d'œuvre de M. Desplanque ; car quelques lignes lui avaient suffi pour reconstruire toute une histoire. *Les trois chevaliers d'Hesdin* ont paru d'abord dans les n^{os} d'octobre et novembre 1870 du *Bulletin scientifique et historique*.

[1] Lille, chez Castiaux. 6 fr. par an. Le numéro : 60 cent.

Dans la longue énumération que nous venons de faire passer sous les yeux du lecteur, nous n'avons pas nommé son poëme inédit de Milon, moine de Saint-Amand d'Elnon au IX[e] siècle. La mort l'a surpris avant qu'il ait pu le mettre au jour. Mais le poëme *de Sobrietate* fut présenté par M. Desplanque à la Société des Sciences de Lille; il fut aussi l'objet d'une étude savante, lue en Sorbonne le 31 mars 1869. Écoutons le jugement du *Journal officiel* [1].

« Après avoir replacé le moine-poëte dans le milieu intellectuel où il a vécu, enseigné, chanté, M. Desplanque passe rapidement en revue celles des œuvres de Milon qui sont, depuis longtemps, entre les mains du public. Abordant ensuite l'examen du long poëme *de la Sobriété*, dont on ne connaissait jusqu'ici que la *Dédicace à Charles-le-Chauve*, le futur éditeur de ce poëme en présente une complète analyse, en caractérise le genre, en signale les beautés et les défauts. Il insiste sur les emprunts que le poëte carlovingien a faits à la littérature classique. Il étudie ensuite, dans Milon, le théologien et le moraliste, l'interprète des livres saints et le maître ès-arts-libéraux. Arrière-disciple d'Alcuin, Milon se continue dans Hucbald, son neveu et son disciple. Il relie ainsi le VIII[e] siècle au X[e]. Grâce à lui, la tradition littéraire dans l'extrême-nord de la France ne fut pas un seul instant interrompue »

Quelque attention que nous ayons mise à suivre, depuis dix ans, les travaux de M. Desplanque, il en est sans doute qui nous ont échappé. Au fond de notre retraite, il ne nous est pas possible d'y suppléer. Ainsi, le Secrétaire de la Société des Sciences de Lille signale une étude que nous n'avons point reçue. C'est un récit des *Troubles religieux du Cateau-Cambrésis*, sujet délicat que M. Desplanque sut traiter avec toute la réserve et l'impartialité désirables.

La Commission historique du département du Nord a inséré dans son Bulletin une *Introduction aux notices sur les Archi-*

[1] *Journal officiel*. N° du 1[er] avril 1869.

ves départementales, communales et hospitalières du département. Ces notices devaient être une œuvre collective, pour laquelle M. Desplanque, l'auteur de l'*Introduction*, réclamait le concours des Archivistes des villes.

Qu'il se soit donné la mission d'être en quelque sorte l'historiographe de sa province, que tout fait important ait été pour lui l'objet d'une notice historique, c'est ce qui ressort avec évidence de la présente notice. Mais nous avions oublié « qu'en 1863, à propos de la reconstruction de l'église Notre-Dame de Treille et Saint-Pierre, il publiait un *Nouvel essai sur l'histoire de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille.*

Après avoir rendu hommage aux morts, il voulait aussi écrire la vie des savants qui n'avaient pas encore achevé leur course. Mais il ne put écrire que la *Biographie de M. de Coussemaker.*

L'infatigable écrivain ne se contentait pas d'enrichir de ses savantes recherches les Bulletins et les Mémoires des nombreuses sociétés dont il était membre ; il prêta aussi son concours à l'excellente *Revue des questions historiques*, qui paraît s'être donné la mission de continuer l'œuvre de l'abbé Garini. L'année dernière, nous avons également lu un article de lui dans le *Correspondant.*

Il nous reste à signaler l'œuvre capitale qu'avait entreprise M. Desplanque, le *Cartulaire du Nord de la France.* Son but était sinon d'écrire l'histoire générale, civile et religieuse de toute la région du Nord, du moins d'en recueillir les éléments. Dès l'année 1868, il communiquait au public son dessein de publier toutes les chartes, antérieures au XIIIe siècle, concernant le Cambrésis, la Flandre et le Hainaut français. L'année suivante, pour prix du concours des Sociétés savantes et de quelques nobles familles du Pas-de-Calais, il élargissait son cadre, et promettait d'introduire dans sa publication les Chartes « relatives à l'Artois, au Calaisis, au Boulonnais, toutes provinces qui se sont longtemps mues dans un même orbite. » Ce devait être une œuvre monumentale, le principal titre de M. Desplanque à la reconnaissance du pays. Mais la mort, qui

n'attend pas, est venue anéantir le fruit de trois ans d'efforts, lorsque quelques feuilles seulement étaient imprimées.

Il n'avait que trente-six ans. Si ses jours n'avaient pas été si parcimonieusement comptés, le *Cartulaire* n'aurait pas été son dernier ouvrage. Il avait la tête pleine de vastes projets. Que de services il aurait pu rendre encore ! Que l'on songe à tout ce qu'il a fait en si peu d'années. La mort l'a frappé, a-t-il été dit sur sa tombe, « au moment où sa renommée allait grandissant chez nous et à l'étranger. » Toutes les sociétés du pays s'étaient fait un honneur de l'accueillir dans leur sein. Il était correspondant du Ministre de l'Instruction publique pour les travaux historiques. L'Académie royale de Belgique l'avait couronné, et, l'an dernier, il était nommé membre de l'illustre société allemande des *Monumenta Germaniæ medii ævi*, qui ne compte que quatre sociétaires français [1].

Nul ne contredira le jugement de M. de Coussemaker, l'ancien protecteur, l'ami du regretté paléographe : « Tous les travaux de Desplanque sont marqués au coin de la meilleure érudition. Dans tous ses écrits, on trouve le savant consciencieux, l'investigateur scrupuleux de la vérité. Plume élégante et facile, il sut donner de l'attrait aux matières les plus sèches et les plus arides. »

[1] Discours du sociétaire de la Société des Sciences.

EXTRAIT

DU

NOUVEAU TERRIER DE LA TERRE & SEIGNEURIE DE FLOYECQUES,

Communication de M. J. Lion, membre correspondant à Paris.

Le terrier de la « terre et seigneurie de Floyecques en Vaudringhem » ne remonte pas, pour les documents, au delà de l'année 1352 ; il est écrit par « *Jérosme de Bersacques escuyer seigneur de Floyecques et de Vaudringhem en partie demeurant au village de Lumbres et cy devant en la ville de St-Omer.* » Diverses corrections existent au manuscrit, les annotations y abondent et sont parfois signées : *de Bersacques.*

En dehors des généalogies des seigneurs de Vaudringhem, généalogies que nous allons donner et qui peuvent servir aux personnes qui s'occupent d'histoire locale, le terrier du seigneur de Floyecques ne contient rien de bien intéressant [1]. Il

[1] Le Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie a parlé à plusieurs reprises de fouilles faites à Vaudringhem, nous avons cherché inutilement dans le terrier de Vaudringhem la trace de l'ossuaire qui avait motivé lesdites fouilles, mais nous y avons trouvé deux articles ainsi conçus :

1° Une terre entourée de haies « nommée de toute ancienneté le Grand et le Petit Mornier, dit la Bézierre ayant esté cy devant en deux parties et présentement réunies en une seule pièce seituée audit Vaudringhem, contenant ensemble huit mesures et demie ou environ..... listant lesdittes huict mesures et demie de midy à la rue qui conduit du dit Vaudringhem à Floyecques et de septentrion à la



est « *fait, escrit et renouvellé et signé* » le « *jeudi quatre avril mil sept cent trente-sept.* » Il y est dit que saint Leger est le patron de Vaudringhem, il est parlé d'un fief appartenant à la dame Gabrielle de Bersaques de la Wattînes, et principalement du fief de l'église.

« Pour lequel fief estait jadis tenue ycelle église bailler homme vivant, mouvant et confisquant et qui estait capable et suffisant pour déservir et comparoir aux plaids de quinzaine en quinzaine en cette cour de Vaudringhem, et toutes les fois quand est requis et duement appelé estoit comme les autres féodaux, et outre ce, ycelle église devoit à la mort et changement d'homme pour relief quand le cas y escheoit la valeur et revenu d'une année d'yceluy à prendre de trois années l'une ny la pieure ny la meilleure autant d'ayde et cambelage coutumier aussy quand le cas y escheoit, et en vente, don, cession, transport, eschange, ou autre aliénation le cinquiesme denier pour droit seigneurial, ensemble le droit d'indemnité de quarante ans en quarante ans par prisée, valeur et estimation d'yceluy, et tous autres dus, droits, soubmissions, charges, servitudes et devoirs coutumiers. »

Jérosme de Bersacques nous apprend ensuite comment la seigneurie de Vaudringhem est tombée dans la famille Dausques.

« Enguerran de Vaudringhem fit son testament à Monstrœuil le 14 avril 1433. Il légua par iceluy ses fiefs et maisons de Vaudringhem et les bois y croissans au profit de la dite Jeanne de Vaudringhem sa fille aisnée et lors épouse au dit Gilles Dausques, et à Marie de Vaudringhem sa fille puisnée outre et par dessus quarante livres parisis de rente héritière pour elle et ses hoirs au lieu et place à son choix de son droit de quint naturel, il lui donna tous ses biens meubles, or

rue qui conduit du dit Vaudringhem à Brœucq, aboutant d'orient à une petite ruelle et d'occident au mont Régnier. »

2° « La Maladerie aboutissant d'occident au chemin de la Claire Espine qui conduit de Floyecques à Thiembronne et du nord au chemin qui conduit de Floyecques au Mesnil. »

argent joyaux vaisselles, habits, ustensilles d'hostel, brebis moutons et autres biens quels qui soient, sauf seulement ses fiefs et maisons de Vaudringhem et les bois y croissans qui voulut et ordonnat demeurer aux dits Gilles Dausques et son épouse conjoints comme héritiers du dit. Enguerrand donna encore à la ditte Marie sa fille puisnée outre et pardessus ce, sa maison et hostel du Saumont ou il demeuroit lors séant en la ditte ville de Monstrœuil faisant front sur la grande rue de St-Firmin tout ainsy et qu'elle se comprend entre les bornes pour en jouir par elle et ses hoirs héritablement et à toujours et declarant au surplus qu'au cas de contestations pour le don de lad. maison, il lui donnoit et vouloit qu'elle eut et pris sur tous ces héritages la somme de deux cent salus d'or pour une fois : c'est pourquoi il y eut débats et contestations sur le dit testament entre lesd. Gilles Dausques et son épouse contre la ditte Marie de Vaudringhem, led. Enguerran est décédé en sa maison et hostel du Saumont le lendemain 15 avril aud. an 1433. Yceluy Enguerran fut frère puisné de messire Jean de Vaudringhem vivant chevalier seigneur dudit lieu, Floyecques, la Motte etc. lequel Jean fut allié par mariage à dame Alix de Renty, yceluy Jean de Vaudringhem aisné ayant servit de rapport etc. en 1385 pour son fief de la Motte en Vaudringhem comme tenu et mouvant de la terre de Cuerlu à noble et puissant seigneur Monseigneur le Gallois de Renty seigneur d'Embry et de Cuerlu, il appert évidemment en deux différents endroits par led. rapport que le dit messire Jean de Vaudringhem chevalier était dès lors seigneur d'un fief tenu et mouvant du seigneur comte de Fauquembergues qui est mon présent fief; le susdit messire Enguerrand de Vaudringhem comme le seul oncle et héritier de dame Jeanne de Vaudringhem sa niepce fille de Jean qui fut alliée par mariage à Lancelot Quevallet, puisque yceluy Lancelot Quevallet en qualité de mary et bail de lad. dame Jeanne de Vaudringhem a servis luy-même de rapport aveu et dénombrement pour son fief de la motte en Vaudringhem au seigneur de Curlu ainsi

qu'il est amplement fait mention dans le rapport, aveu et dénombrement servis par le dit seigneur de Curlu le 1er mai 1452 à son souverain seigneur, monseigneur de Croy comte de Seninghem, par lequel rapport servis par le dit Quevallet aud. seigneur de Curlu et par iceluy servis en conséquence par le dit seigneur de Curlu au seigneur comte de Seninghem, il appert évidemment que la ditte dame Jeanne de Vaudringhem épouse du dit Lancelot Quevallet, avait dès lors un fief tenu et mouvant de monseigneur le comte de Fauquembergues (qui est vrayement iceluy mien présent fief) icelle dame Jeanne de Vaudringhem, alliée dud. Lancelot Quevallet, fut fille unique et héritière de messire Jean de Vaudringhem vivant escuyer et décédé à la bataille d'Azincourt en 1415 et ledit Enguerrand décédé à Monstrœuil le 15 avril 1433, iceux Jean et Enguerran frères, enfants et héritiers de messire Arnould de Vaudringhem vivant chevalier seigneur dud. lieu. »

« Ayant yceluy Gilles Dausque, en qualité de mary et bail de Jeanne de Vaudringhem, servis de rapport aveu et dénombrement pour son fief de la Motte le 28 juillet 1435 à noble et puissant seigneur Monseigneur le Gallois de Renty, seigneur d'Imbri et dud. Curlu et par yceluy rapport il est constant que ledit Gilles Dausques, à cause de la dame son épouse étoit dès lors le vray et légitime propriétaire d'un fief tenu et mouvant du comté de Fauquembergues, qui est le mien présent fief. Le susd. Dausques escuyer prévot héréditaire de Quelmes et d'Acquin fils aisné et seul héritier de N... Dausque, yceluy N... Dausques fils et aussi seul héritier de Jean Dausques vivant *escuyer* prévost héréditaire de Quelmes et d'Acquin, lequel a servi de rapport, aveu et dénombrement pour les dites prévostés de Quelmes et d'Acquin au révérend père en Dieu, Monseigneur l'évêque de Thérouanne [1], lors abbé de

[1] Il y a ici une erreur c'est l'Évêque de Tournai qu'il faut lire. — Cet Évêque était Guillaume Filatre, 64e abbé de St-Bertin. — Voir l'histoire des Abbés, par M. de Laplane, tome II.

St-Bertin à St-Omer suivant les lettres de récépissé à luy accordées en conséquence en date du 12 juin 1352, mais depuis quelques années, cet ancien patrimoine est présentement et pour toujours sortis hors la famille, pour yceluy seigneur de Bersaques dénombrant avoir esté forcé et même du vivant de dame Dausque sa mère, d'acquiescer à la vente par *(mot illisible)* qui fut faite au baillage de St-Omer en 1730. Les dittes prévotés héréditaires de Quelmes et d'Acquin étant en saisie réelle depuis bien des années au dit baillage de St-Omer, lesquelles prévotés ont été lors adjugées à M^rs^ les abbés religieux de la dite abbaye de St-Bertin. La susditte Jeanne de Vaudringhem, alliée par mariage audit Gilles Dausques, fut la fille aisnée et héritière féodale de messire Enguerrand, vivant chevalier, etc. »

Puis continuant son travail, *Jérosme de Bersacques* arrive à nous faire connaître de quelle manière il est devenu seigneur de Floyecques et de Vaudringhem en partie :

« Jérosme de Bersaques escuyer sieur de Ste-Croix fils unique de Jerosme escuyer et de dame Marie-Catherine Dausque fille de Charles escuyer et de dame Marie Duval dame en partie du personnat de Lumbres. Ledit Charles fils aisné de Louis et de dame Marie-Françoise de Bernastre, ladite dame Dausque sœur et héritière immobiliaire patrimoniale féodale de Folquin vivant escuyer prévot héréditaire de Quelmes et d'Acquin seigneur de Floyecques et de Vaudringhem en partie lequel fut neveu et héritier immobiliaire patrimonial féodal de Martin, y celuy Martin frère et héritier de Simon lequel fut aussi fils et héritier féodal dud. Louis et de dame Marie-Françoise de Bernastre ycelle fille de Robert vivant chevalier baron de Bayenghem-lez-Seninghem y celuy Louis seul fils et unique héritier d'Antoine et de dame Anne Delattre de Beauprey, ledit Antoine seul fils et héritier de Pierre et de dame Antoinette de Cortes yceluy Pierre fils aisné et héritier principal et féodal d'Antoine dit l'aisné vivant mayeur des villes et cité de St-Omer en quinze cent cinquante-deux et en quinze

cent cinquante-quatre et de dame Nicolle de Bernastre lequel a servi de rapport aveu et dénombrement de ce mien présent fief le quattre décembre 1533 à haut et puissant seigneur que Dieu ait en gloire, Monseigneur Jacques prince de Lignes comte de Fauquembergues etc., yceluy Antoine dit l'aisné seul fils et unique héritier d'Olivier Dausques vivant escuyer capitaine d'une compagnie de deux cent testes de gens de pied Wallons yceluy Olivier fils et héritier de Jean vivant escuyer aussi prévot et seigneur dud. lieu et de dame Jeanne de Renty, ledit Jean frère aisné à Olivier Dausques vivant aussi escuyer seigneur de la Motte en Vaudringhem yceluy Olivier ayant même servi de rapport pour sa terre de la Motte le 20 décembre 1466 à noble et puissant seigneur monseigneur Oudart de Renty seigneur de Cœurlu ledit Jean Dausques estoit dès lors seigneur de Floyecques et de Vaudringhem en partie relevant du comté de Fauquembergues comme il appert amplement par le rapport sus datté du dit Olivier seigneur de la Motte dénombrant, yceux Jean et Olivier frères, enfants et héritiers de Gilles Dausques escuyer prévost de Quelmes et d'Acquin et de dame Jeanne de Vaudringhem dame du dit lieu Floyecques la Motte etc., fais présente et baille à haut et puissant seigneur monseigneur Lamoral prince de Lignes etc , — laquelle terre et seigneurie de Floyecques et de Vaudringhem en partie je tiens et avoüe tenir noblement en un seul fief foy et hommage de mon dit seigneur le prince de Lignes à cause de son dit comté de Fauquembergues, yceluy mon dit fief seitué et assis en la paroisse de Vaudringhem et Floyecques etc. »

Le lecteur se demande comment il se fait que la seigneurie de Vaudringhem fut divisée ; le terrier nous le dit :

1° « Le sieur de Hanon de la Motte fils et héritier d'Antoine et de dame Marie-Louise de Pepin yceluy Antoine fils et héritier d'Omer André et de dame Adrienne Desmarest lequel Omer André fut fils et héritier de Gabriel et de dame Marie Levray fille et héritierre de Jean et de dame Jeanne Dausques

yceluy Gabriel fils et héritier d'Antoine et de dame Jeanne de Thierry dame de la grande helle en Eperlecques yceluy Antoine allié en 2 nosces à dame Catherine Dausques dame de la Motte en Vaudringhem ledit Antoine de Hanon fut fils de Jean et de dame Marguerite Choquart fille d'Antoine Choquart escuyer yceluy Jean fils de Henry et de dame N... de Brusset, lequel Henry fut fils et héritier de Guillaume et de dame N... de Courtheuse, lesdittes dames Catherine et Jeanne Dausques sœurs et héritières de Philippe vivant escuyer seigneur de la Motte, yceluy fils et héritier de Jean et de dame Marie de Liannes ledit Jean fils et héritier d'Antoine dit le jeune vivant escuyer aussi seigneur de la Motte et de dame Marie de Beaurains yceluy Antoine le jeune fils et héritier de Jean lequel fut fils et héritier d'Olivier et de dame Agnès de Renty fille illégitime de Jean, yceluy Olivier fils puisné et héritier de Gilles vivant escuyer prévost héréditaire de Quelmes et d'Acquin et de dame Jeanne de Vaudringhem dame dud. lieu Floyecques la Motte, ayant led. Gilles Dausques en qualité de mary et bail de lad. dame Jeanne de Vaudringhem servis de rapport pour son fief de la Motte au seigneur de Curlu le 28 juillet 1435 yceluy Gilles fils et héritier de N... lequel fut fils et héritier de Jean Dausques escuyer aussi prévost héréditaire de Quelmes et d'Acquin, ce dernier ayant en 1352 servis de raport à M. l'abbé de St-Bertin pour les dittes prévostés de Quelmes et d'Acquin la susditte dame Jeanne de Vaudringhem fille aisnée et héritière féodale d'Enguerrand fils puisné et héritier à portion de messire Arnould de Vaudringhem chevalier seigneur du dit lieu, Floyecques la Motte etc., le susdit Enguerrand de Vaudringhem oncle et seul héritier de dame Jeanne de Vaudringhem sa niespce laquelle fut alliée par mariage à Lancelot Quevalet et duquel mariage n'est issu aucun enfant, yceluy Quevallet ayant lui-même, en qualité de mary et bail de ladite dame Jeanne de Vaudringhem, servis de rapport aveu et dénombrement pour son fief de la Motte au seigneur de Curly, ainsy qu'il est amplement justifié par le rap-

port aveu et dénombrement servis même par ledit seigneur de Curlu le 1er may 1452, à son souverain seigneur, monseigneur de Croy comte de Seninghem, par lequel rapport servis par ledit Quevallet audit seigneur de Curlu, et par celuy servis en conséquence par ledit seigneur de Curlu au seigneur comte de Seninghem il appert évidemment que ladite dame Jeanne de Vaudringhem épouse dudit Lancelot Quevallet, avoit encore dès lors un fief tenu et mouvant de monseigneur le comte de Fauquembergues (qui est vrayement mon présent fief) ycelle dame Jeanne de Vaudringhem alliée par mariage audit Lancelot Quevallet et ycelle décédée sans enfant comme dit est, étant fille unique et seule héritière de messire Jean de Vaudringhem escuyer seigneur du dit lieu Floyecques la Motte etc. et de dame Alix de Renty lequel a servis de rapport pour lad. seigneurie de la Motte à messire Gallois de Renty seigneur de Curlu en 1385, yceluy Jean fils aisné et héritier principal et féodal dud. messire Arnould de Vaudringhem vivant chevalier seigneur dud. lieu Floyecques, la Motte etc.

En marge et à côté de la note ci-dessus, page 259, il est écrit :

« La genéalogie du dit Antoine-Joseph-François de Hanon est sincère et véritable pour icelle avoir esté dressée fidèlement sur les titres de cette noble maison vues et exhibés et nottamment et relativement à une sentence de noblesse rendue à l'élection d'Artois le 6 may 1769 en faveur d'Antoine-Joseph de Hanon son fils ainé allié par mariage en 1754 á dame Anne-Françoise-Joseph de Hanon sa cousine, de tout quoy etc. »

2° « Dame Anne-Françoise de Bersaques femme à Jacques-François Gradel chirurgien demeurant à Vaudringhem et dame Louise-Françoise de Bersaques épouse à Louis de Flahaut escuyer sieur du Troncquoy demeurant pareillement au dit Vaudringhem, icelles dames Anne-Françoise et Louise-Françoise de Bersaques sœurs filles et héritières d'Omer vivant escuyer seigr de la Wattines dem. audit Vaudringhem, lequel fut fils et héritier d'Omer vivant aussi escuyer seigr de la Mar-

ière yceluy sieur de la Marlière fils et héritier de François vivant escuyer seigneur de la Marlière et de dame Marie-Catherine Dausques fille et unique héritière de Bertin vivant escuyer et homme d'armes des ordonnances du roy, soubs la charge de monseigneur le comte du Ræulx, yceluy Bertin fils second et héritier à portion d'Antoine vivant aussi escuyer seigneur de Floyecques et de Vaudringhem en partie prevost héréditaire de Quelmes et d'Acquin, mayeur des ville et cité de St-Omér etc. »

« La Wattine, *ajoute Jérosme Bersacques*, relevant du comte de Fauquembergues à cause du quint qui a esté anciennement tiré hors de mon présent fief, pour la part de Bertin Dausques fils puisné et héritier à portion d'Antoine pour lequel présent article ledit Omer-André Limosin doit annuellement au jour de St-Remy etc. »

Puis de Bersacques complète ses généalogies :

1° « François de Flahaut escuyer seigneur de Sonnois demeurant à St-Philibert et dame Marie-Gabrielle de Bersaques son épouse dame de la Wattines en Vaudringhem, St-Philibert etc. icelle fille unique de François vivant escuyer seigneur de St-Philibert et autres lieux et de dame Catherine des Essars; iceluy François fils ainé d'Omer vivant escuyer seigneur de la Marlière et de dame Catherine de Sennelart dame de St-Philibert, Harnes, Loison, Aulnoy, la Motte en Campagne-Wardrecque etc., iceluy Omer fils unique et seul héritier de François vivant escuyer et de dame Marie-Catherine Dausques, fille unique et seule héritière de Bertin vivant escuyer iceluy Bertin fils puisné et héritier d'Antoine dit l'aisné vivant escuyer seig[r] de Floyecques et de Vaudringhem en partie prévost héréditaire de Quelmes et d'Acquin, mayeur des ville et cité de St-Omer et de dame Nicolle de Bernastre. »

2° « Marie Gabrielle de Flahaut dame de la Wattines en Vaudringhem veuve d'Henry-Joseph d'Heuzé vivant escuyer s[r] de Hurtevent, demeurant à Monstrœuil, icelle fille et héritière de François et de dame Marie Gabrielle de Bersaques. »

3° « François-Gaspard-Gabriel d'Heuzé s[r] de Chandartois, escuyer demeurant à Monstrœuil fils et héritier de dame Marie-Gabrielle de Flahaut à son décès veuve d'Henry-Joseph d'Heuzé vivant escuyer seigneur de Hurtevent. »

Nous terminerons cet extrait en disant que l'auteur du terrier affirme avoir puisé une partie de ses documents dans les archives du comté de Fauquembergues.

Pour extrait conforme,

J. LION.

CHARTE

DE MILON, ÉVÊQUE DES MORINS

Extraite des anciennes archives de l'abbaye de Samer, concernant l'église de Boningues et l'abbaye de Saint-Vulmare (1153) [1].

Ego Milo Dei gratia Morinorum Episcopus cunctis fidelibus in perpetuum. Sicut pastoris est gregis sui utilitati providere et ne beneficia sua abaliquo malivolo in posterum perturbari possint, veritatis stilo annotato posteritati notificare, utile est, quod nos altaria de Boningues et de Colonia que per manum Petri Abbatis ecclesiæ sancti Wlmari dedimus scripto presenti et sigillo nostro eidem ecclesiæ confirmamus. Philippus vero tertiam partem reddituum altarium eorumdem que sibi attingebat predicte ecclesie sub censu perpetuo duorum Millium allecium exsicatorum, tam sibi quam successoribus suis archidiaconis infra decaniam Gisnensem in festivitate sancti Andree singulis annis persolvendorum concessit et ut hoc annotari faceremus a nobis impetravit si quis autem hujus donationis et confirmationis nostre paginam sciens ei obviare temptaverit donec errorem suum satisfactione correxerit anathema sit actum est hoc anno Domini M°. C°. L°. III°. coram his testibus.

Philippo, archidiacono ; Nicholao, cantore ; Théobaldo, Odone, Balduino, Alcinmo, Atulfo canonicis ; Nelgoio, Balduino, clericis ; Arnulpho, presbiteris et pluribus aliis.

[1] Archives de l'abbaye de Samer.

Lettre de Henri IV, Roy d'Angleterre, portant ordre au bailli de Guines de conduire à Calais Thomas Shirburn, renvoyé devant le maire de cette ville, pour l'exécution de la sentence du connétable d'Angleterre qui le déclare coupable de trahison. (10 mars 1402) [1].

De facienda executione de Willielmo Shirburn.

Rex dilecto sibi Johanni Baklon Ballivo de Guynes salutem. Suas quod assignavimus te ad Thomam Shirburn nuper coram constabulario nostro Angliæ in curia nostra militari de certis proditionibus convictum usque villam nostram Cales, ducent et ibidem dilecto nobis Laurencio Wolton majori villæ prædictæ liberant ad executionem judicii sive sententiæ definitivæ versus ipsum Thomam in hac parte redditæ sive latæ juxta vim forucam et effectum ejusdem facient? et ideo tibi præcipimus quod circa prœmissa diligentur intendatis et ea faciat et ex equaris in forma. Damus autem universis et singulis Admirallis, Capitaneis, Castellanis, Custodibus portuum maris et aliorum locorum maritimorum et eorum locum tenentibus vicecomitibus majoribus Constabulariis Ballivis ministris et aliis fidelibus et subditis nostris tam per terram quam per aquam constitutis infra libertates et extra tenorem presentium firmiter in mandatis quod tibi in executione prœmissorum intendentes sint consulentes et auxiliantes prout decet. In cujus, etc., etc.

Teste rege apud Westm. X die martii.

Per ipsum Regem nunciante Henrico comite Northumbr^e^.

Ces deux pièces du XIIe et du XVe siècle nous ont paru utiles à conserver au point de vue historique.

H^ri^ de Laplane.

[1] Extrait des archives de Londres.

DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE.

Dernièrement, les deux frères Harlai, cultivateurs de la commune de Bayenghem-lez-Eperlecques, en travaillant à extraire des cailloux sur le plateau situé à gauche au-dessus de la sablière dépendante de l'ancien fief de Monnecove (hameau de ce nom), appartenant à M. le président Caron de Fromentel, à dix mètres du chemin de grande communication et à cent mètres environ en avant du moulin de M. Massemin, maire, ont rencontré, sur un espace de deux mètres de large sur huit mètres de long, en dessous d'une couche ou croûte de terre à cailloux d'une épaisseur de sept à huit centimètres, une autre couche de terre noire ou de cendre humide et gluante d'une épaisseur de soixante-dix centimètres. Cette seconde couche qui paraît n'avoir jamais été remuée et que selon toute apparence le soc de la charrue n'a jamais essayé d'entamer, était parsemée de nombreux tessons brisés de poterie noire ou rouge commune de l'époque gallo-romaine, comme on en trouve de si nombreux échantillons et comme on en a rencontré en si grande quantité dans les mémorables *puticules* découverts non loin de là il y a quelques années.

Au milieu de cette terre noirâtre et de ces débris, on a remarqué plusieurs pots brisés probablement par l'effet du temps; il n'en reste que des fragments incomplets. Un seul pourtant a pu échapper au contact de l'air dans son intégrité : D'une forme légèrement ovale un peu affaissée, il est rempli d'une

terre cendrée qui n'a point été remuée. ... Par une ingénieuse attention des ouvriers intelligents auxquels on doit cette découverte et pour éviter une brisure, on a eu la pensée de l'entourer avec une lanière et l'un de ces joncs qu'à la campagne on désigne sous le nom d'*archelle,* aussi ce vase aussi intact que possible, va être envoyé avec soin à MM. les membres de la Société des Antiquaires de la Morinie qui, à leur première réunion, en feront l'exploration et verront si, comme on le pense avec quelque raison, ces intéressants vestiges du passé si rapprochés des *puticules* dont ils semblaient faire partie, ne paraissaient pas donner raison à cette opinion qui incline à y voir des sépultures gallo-romaines au temps de l'incinération.

Les sablières de Bayenghem où l'on rencontre ces *puticules* et ces nombreux débris qui ont donné lieu à tant d'appréciations, à tant de discussions scientifiques, gisent sur un point culminant jadis entouré de forêts de toutes parts et dominant toute la contrée, ce point a dû servir jadis de point de défense dans le genre de ceux que les Romains désignaient sous le nom de *Castrum Stativum*..... Voilà peut-être l'explication de tant de sépultures entassées..... Quoiqu'il en soit, l'intéressante découverte du vase qui vient d'être retrouvé entier sur cette terre historique, pourra peut-être éclairer les savants en apportant un nouveau trait de lumière à la solution d'un problème sur lequel la science n'a probablement pas encore dit son dernier mot.....

H^ri^ DE LAPLANE.



AVIS.

MM. les Correspondants de la Société ou toutes autres personnes qui croiraient avoir à faire quelques communications scientifiques, historiques, numismatiques, artistiques, bibliographiques, etc., de quelque intérêt et dignes de figurer utilement dans le Bulletin, sont priées d'en donner connaissance à M. le Secrétaire-Général de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Prière à MM. les Correspondants qui reçoivent le Bulletin trimestriel, de vouloir bien faire acquitter, AU PLUS TÔT, le prix de leur abonnement, 3 fr. par an, entre les mains de M. Delmotte, avocat, trésorier de la Société, rue du Poirier, no 1, à Saint-Omer.

